

BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

société d'Histoire locale



nouvelle série n° 2 1985

BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale fondée en 1924

Nouvelle série n° 2 - 1985

SOMMAIRE



SOUVENIRS

- * Le mariage d'un Scéen en 1832 Madeleine DESELLE p.3
-

TRAVAUX ET RECHERCHES

- * La Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux (fin) Jacqueline RAMBAUD p.6
* L'Histoire de l'impasse du Marché de Sceaux Claude BUNOT-KLEIN p.34
* La Cave du duc de Penthièvre à Sceaux Renée LEMAITRE p.76
* L'Evolution des vignes à Sceaux XVIIIe-XIXe siècle Thérèse PILA p.85
-

CONFERENCES

- * Le Duc de Penthièvre Suzanne d'HUART p.89
-

VISITES

- * Colbert à la Monnaie Micheline HENRY p.101
-

VIE DE L'ASSOCIATION

- * Assemblée générale du 4 février 1984.
Rapport d'activités 1983 Renée LEMAITRE p.104
* La Maison au puits ou le souvenir de la famille
FOURCADE-CANCELLE Renée LEMAITRE p.109
* Le Sourire de Juliette DUSSOURT Renée LEMAITRE p.111
* Adieu à Annette HERR Dr Adolphe LESUR p.112

BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

Revue annuelle

Directrice de publication : Renée Lemaître
Composition : Viviane Monvoisin, Bibliothèque Municipale de Sceaux
Mise en page : Arturo Tejero, M.J.C. de Sceaux
Impression : Gilbert Andriamahaleo, M.J.C. de Sceaux
Rédaction, diffusion : **Amis de Sceaux**
Bibliothèque Municipale
7, rue Honoré de Balzac
92330 SCEAUX

I.S.S.N. : 0758-8151

Le bulletin est servi à tous les adhérents
cotisation : 50 F

AMIS DE SCEAUX : Membres du bureau :

Présidente : Renée Lemaître
Vice-Présidents : Bruno Philippe et Jacqueline Rambaud
Secrétaire générale : Thérèse Pila
Secrétaire générale adjointe : Micheline Henry
Trésorière : Jacqueline Combarous

Membres du Conseil d'Administration : Jean-Pierre Allardi, Jeannette Beaugrand, Ginette Bidaut, Jean Chevrier, Diana Copel, Odette de Loustal-Croux, Martine Grigaut, Claude Bunot-Klein, René Lesage, Madeleine Loubaton, Françoise Petit, Jane Quentin, Geneviève Rocquemont, Monique Saunois, François-Charles Schulz, Jacques Steverlynck, Geneviève Streit.

LE MARIAGE D'UN SCEEN EN 1832

A l'occasion du mariage de sa fille aînée, Louise Marie d'Orléans avec le roi des Belges Leopold Ier, Louis Philippe tint à exprimer sa reconnaissance aux Combattants de Juillet.

Sa majesté constitua une dot aux jeunes filles qui épouseraient ce jour-là des garçons qui s'étaient illustrés pendant les Trois Glorieuses.

Le fils d'une famille de vigneron à Sceaux, depuis Louis XV, Nicolas Saunier, se trouvait parmi eux. Le Maire de Sceaux (Achille Garnon) vint le voir, l'informa de la royale décision et lui demanda s'il n'avait pas quelque idée relativement à telle ou telle jeune fille.

- Que si, répondit l'intéressé, mais elle est trop riche pour moi (ce en quoi il se trompait). Sur l'insistance du maire, il livra le nom de la belle, c'était Rosalie Barbeau, de Fontenay dont le père était, lui aussi, cultivateur vigneron.

Le maire de Sceaux vit le maire de Fontenay (Henry Levasseur) se rendit avec lui au domicile de la jeune fille qu'ils trouvèrent très consentante. Ils n'eurent aucune peine à obtenir l'accord complet des parents.

Le mariage eut donc lieu, le 8 août 1832, suivi d'une réception à l'Hôtel de Ville de Paris qui réunissait tous les jeunes compagnons d'armes, parallèlement aux festivités de Compiègne où avait lieu le mariage princier.

La jeune mariée ne consentit à quitter le domicile paternel que lorsqu'elle eu fini de filer son trousseau, ce qui obligea le Scéen à s'installer à Fontenay pendant quelque temps. (Les draps filés avec tant d'amour furent emportés par les occupants Bavaois en 1871.)

Ils furent très heureux, mais n'eurent pas beaucoup d'enfants. Leur fille ne se maria pas. Leur fils fonda une famille. (il a actuellement 64 descendants), mais il n'y a plus de Saunier à Sceaux en dehors de deux noms sur le monument aux morts : Emile Saunier, 1914 et son fils Jean, 1940.

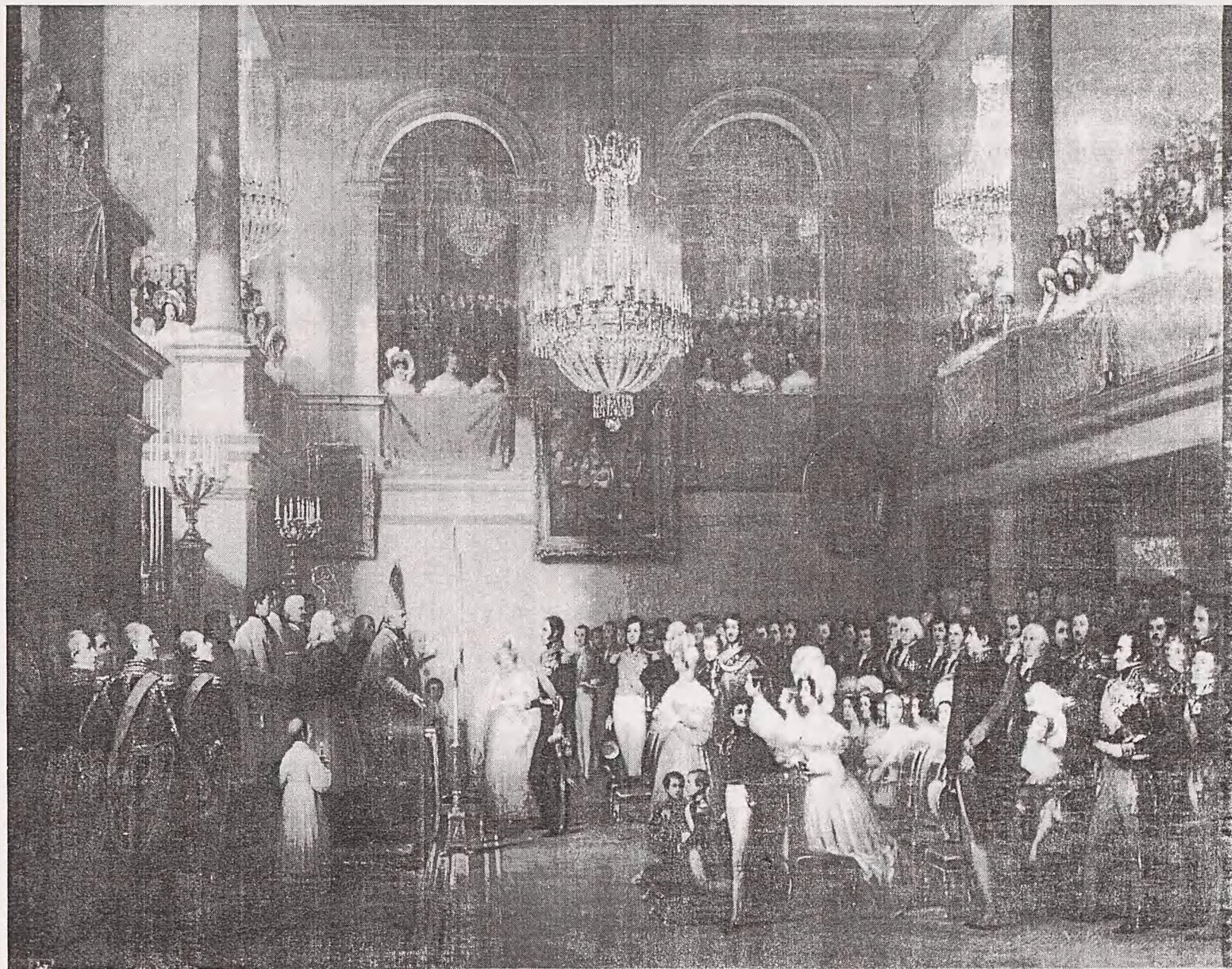
Madeleine DESELLE



Nicolas SAUNIER 1803-1887
photo prise vers 1875
coll. Deselle.



Rosalie BARBEAU
épouse SAUNIER 1812-1887
photo prise vers 1875
coll. Deselle.



Le Mariage de Louise d'Orléans
et du roi des Belges Léopold Ier
Peinture de Joseph Court.
Musée de Versailles.
Cliché des Musées Nationaux.

Département

de

la Seine.

Sous-Préfecture

de

SCEAUX.

Sceaux, le 3 Août 1832

Monsieur le Maire

S.A.S. la Princesse Louise veut offrir
des bouquets aux jeunes filles qui vont être
dotées à l'occasion de son mariage.

Je vous adresse le bouquet destiné par S.A.S. à la jeune fiancée de votre commune. Je vous prie de le remettre vous-même à Melle Barbeau le jour de la célébration de son mariage, comme le témoignage d'une auguste bienveillance que son époux et elle seront sans doute heureux de recevoir.

Agitez, Monsieur, l'assurance de
mes sentiments distingués

Le Sous-Préfet de SCEAUX

A. Lesourd

Monsieur le Maire,

S.A.S. la Princesse Louise veut offrir des bouquets aux jeunes filles qui vont être dotées à l'occasion de son mariage.

Je vous adresse le bouquet destiné par S.A.S. à la jeune fiancée de votre commune. Je vous prie de le remettre vous-même à Melle Barbeau le jour de la célébration de son mariage comme le témoignage d'une auguste bienveillance que son époux et elle seront sans doute heureux de recevoir.

Agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Sous-Préfet de SCEAUX
A. LESOURD

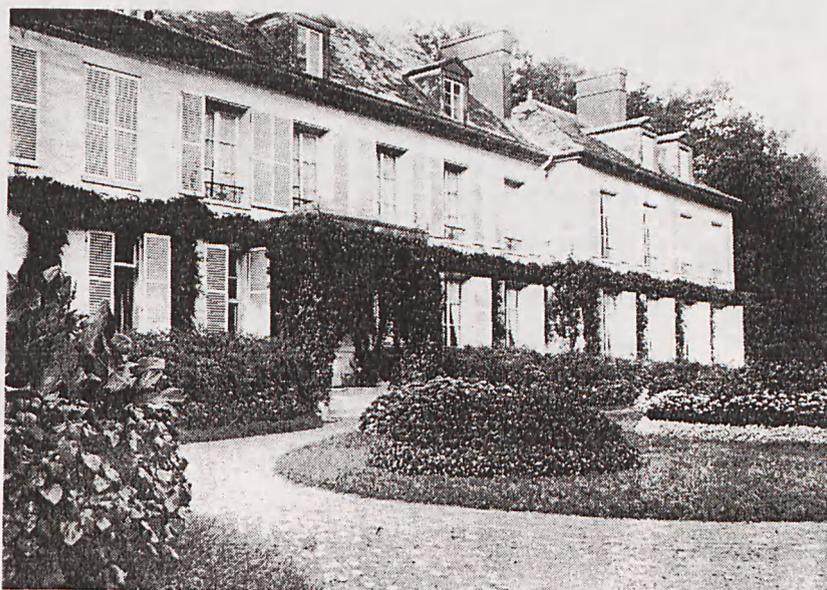
M. le maire de Fontenay aux Roses

Lettre reçue par le maire de
Fontenay-aux-Roses
annonçant l'offre d'un bouquet offert
par S.A.S. la princesse Louise à la jeune Fiancée.

TRAVAUX ET RECHERCHES

LA SOCIÉTÉ PROPRIÉTAIRE DU JARDIN ET DES EAUX DE SCEAUX 1799 - 1948

*Le premier numéro du **Bulletin des Amis de Sceaux** nous a permis de préciser comment les habitants de Sceaux, en créant en 1799, une Société propriétaire du Jardin et des eaux de Sceaux, avaient réussi à sauver du désastre, consécutif à la vente des biens nationaux, une infime partie du domaine de Colbert et comment tout au long du XIX^e siècle, cette Société s'était efforcée d'apporter à notre ville des animations diverses qui en faisaient une des communes les plus célèbres de la région.*



La maison de Philippes de la Marnière,
actuellement propriété Thévenin, vers 1905
coll. Thévenin

CHAPITRE III

La Société au XIXème siècle les difficultés

Pendant tout ce XIXème siècle. La Société allait connaître de graves difficultés, à cause de la mauvaise volonté des propriétaires dont les terres étaient traversées par les conduites d'eau, à cause de l'état des conduites qui, malgré la vigilance des administrateurs et des fontainiers se dégradait d'année en année et aussi parce que les descendants de Lecomte, les Trévisse, s'efforcèrent de faire reconnaître, peu à peu, la suprématie du domaine.

I - PROCES AVEC LES PROPRIETAIRES

Les contrats passés avec les différents propriétaires par Colbert, renouvelés par le duc de Penthièvre en 1779, avaient fait l'objet en 1823 d'une copie authentifiée par le notaire Jacques Cicille et remise aux administrateurs de la Société. Mais, comme les propriétaires de 1779 n'étaient plus les mêmes que ceux de 1675 et 1680, ceux du XIXème siècle avaient encore changé et certains ne voulurent pas reconnaître les droits de la Société d'où une suite de procès.

La Source d'Aulnay

La ferme d'Aulnay comprenait une maison avec cour devant laquelle était un puisard d'eau vive, une pièce de terre face à la maison, close de murs, dans laquelle passait la voûte des eaux allant au parc de Sceaux, une pièce de terre aux Porchères, traversée par la voûte des eaux, achetée par Daniel Louis Phelippes de la Marnière en 1781 à une demoiselle Pézière. A cette ferme s'étaient ajoutées des terres provenant de Jean-Baptiste Champin qui les avait acquises de Jean Tardiveau et de Marie-Madeleine d'Orléans, sa femme. La ferme d'Aulnay n'avait pas été confisquée et était restée entre les mains de la famille

de la Marnière qui cependant en avait, à l'époque révolutionnaire, vendu un certain nombre de parcelles à un nommé Barrois et à un nommé Rogier. La propriété de La Marnière est vendue en 1822 au Baron Acloque de Saint-André, descendant d'une ancienne famille de Châtenay. (*)

Dès le mois d'août suivant, la Société engage une procédure pour faire respecter les droits qu'elle tenait du duc de Penthièvre et en particulier la faculté pour ses ouvriers de vérifier et réparer à tout moment les ouvrages d'adduction d'eau qui se trouvent dans cette propriété. Acloque reconnaît ces droits, mais prétend que, pour que la Société puisse intervenir efficacement, il faudrait qu'elle ait un relevé précis des endroits où se trouvent les ouvrages qu'elle doit contrôler et que, d'autre part, elle prouve qu'un contrôle est nécessité par le mauvais fonctionnement du réseau qui amène l'eau d'Aulnay au village.

Le 6 août 1823, on aboutit à un compromis. La propriété sera coupée en deux par un aqueduc ; au nord et jusqu'à la propriété de Mathieu de Montmorency, la Société pourra faire faire librement toutes les fouilles qu'il lui conviendra et sera propriétaire de toutes les eaux qui pourraient en découler. Au sud de l'aqueduc et à une distance de 8 m. du mur, Acloque pourra disposer des eaux qu'il trouvera comme bon lui semble. Le regard situé dans la cour de la maison reste la propriété de la Société, Acloque pourra

* En effet, son père, André Arnault, signataire des cahiers de doléances de la commune de Châtenay en 1789, avait, dans les mêmes années ouvert une brasserie rue Mouffetard. Garde national, il avait joué un rôle important le 21 juin 1792 en protégeant la famille royale contre la foule qui envahissait les Tuileries. Il possédait à Châtenay un terrain : **"inégal et sablonneux sur lequel était construite une maison de jardinier"**, que l'on appelait dans le pays le **Val du Loup** ou la **Vallée aux loups**. En 1807, il avait vendu ce terrain à Chateaubriand qui avait quelques raisons de s'installer à la campagne sans trop s'éloigner de Paris. Son fils, André Arnault Acloque de Saint-André était devenu un riche distillateur qui tenait boutique rue Saint-André-des-Arts. Napoléon l'avait nommé baron et chef de légion de la Garde Républicaine en 1814. Après la chute de l'Empereur, il s'était rallié à Louis XVIII qui l'avait fait chevalier de la Légion d'honneur. La **Vallée aux Loups** étant devenue en 1818 la propriété de Mathieu de Montmorency, Acloque, sans doute désireux de retrouver son pays d'origine achète, le 4 juin 1822, la ferme de la Marnière située en bordure sud de **La Vallée aux Loups**, c'est-à-dire qu'il remplace par une magnifique demeure, la maison de jardinier qui avait été celle de son père.

y puiser pour ses besoins personnels à condition de ne pas utiliser une pompe mais un seau manoeuvré à bras. Le jour où le propriétaire aura trouvé, dans la partie qui lui est réservée, une quantité d'eau suffisante pour ses besoins, le droit de puiser dans le regard appartenant à la Société lui sera retiré. En 1830, Acloque met sa propriété en vente. Un premier acquéreur, Lesage, se présente et demande à la Société de lui vendre ses droits sur les eaux. Devant le refus de celle-ci il se retire. En 1835, c'est un nommé Hennequin, membre du Tribunal du Commerce de Paris qui devient propriétaire. Il demande à la Société la permission de puiser de l'eau dans le regard de sa cour pour les besoins de sa maison. Entre temps, du reste, la Société, sans renoncer à ses droits, avait en fait cessé les travaux de construction de l'aqueduc et les fouilles pour trouver de nouvelles sources, soit parce qu'elle n'avait pas les moyens de les continuer, soit parce qu'il ne restait aucun espoir d'améliorer de cette façon l'alimentation en eau.

Les cinquante années qui suivirent durent se passer sans incident notable. En 1885, la propriétaire de la ferme d'Aulnay, Madame Veuve Thévenin et la Société mettent un point final à l'affaire en passant un accord. Les Administrateurs de la Société renoncent à construire un aqueduc sur la propriété, mais restent propriétaires d'un regard ou puisard qui se trouve dans la cour de Mme Thévenin ainsi que les eaux qui s'y rendent, y séjournent et en sortent ; ils restent également propriétaires du regard ou puisard situé derrière l'Orangerie. La Société pourra faire procéder à toute vérification ou réparation de ces deux regards et par conséquent aura droit d'entrée dans cette partie de la propriété. Madame Thévenin renonce aux droits que s'était réservé Acloque dans l'autre partie et reçoit en compensation une somme de 500 F.

L'étang du Plessis-Piquet

Si l'affaire de la source d'Aulnay avait mis cinquante ans à se résoudre, elle n'avait pas occasionné de graves contestations. Beaucoup plus sérieuse est l'affaire qui oppose, aussi pendant plus de cinquante ans, la Société et les propriétaires de l'Étang du Plessis-Piquet.

La seigneurie du Plessis-Piquet n'avait pas été achetée à la Révolution ; elle était donc restée domaine national et restituée en 1814, à la duchesse d'Orléans. En 1817, elle la vend à un nommé Vanderberg qui souhaitait agrandir la propriété qu'il possédait. En 1818, Vanderberg fait entourer l'étang d'un mur, sceller la bonde qui permet l'écoulement des eaux vers Sceaux et, au mois de décembre vend les glaces qui se sont formées sur l'étang à un commerçant



L'étang du Plessis-Piquet : dit Etang Colbert

de Bagneux. La Société attaque aussitôt Vanderberg. Elle fait valoir que l'étang est une cuvette où l'eau arrive par des rigoles souterraines pratiquées par Colbert et le duc de Penthièvre, que c'est un réservoir hermétiquement clos vers sa chute, dont toute la masse vient aboutir, non pas à un ruisseau, mais à un tuyau ouvert ou fermé par un robinet. Pour pouvoir faire écouler l'eau, il est nécessaire de tourner un des deux robinets ou soupapes établis dans le fond à un pied l'un de l'autre et l'on ne peut le faire qui si l'on a accès à un ouvrage de maçonnerie faisant une jetée d'environ 6,50 m. sur l'étang. Le mur construit par Vanderberg empêche cet accès. Il ne s'agit pas d'un cours d'eau, mais d'un droit de puisage qui a besoin du fait de l'homme et pour lequel un libre et facile accès est à tout moment nécessaire. Qu'il y ait 4 m. 55 d'eau en hiver et seulement 3 m. 25 en été, ce niveau ne fait rien à la chose, l'eau appartient à la Société et par conséquent l'enlèvement des glaces est en fait un détournement d'une partie des eaux de l'étang.

En conséquence, la Société intente un procès à Vanderberg, le 29 avril 1819, demandant la démolition du mur et une indemnité de 300 F pour l'enlèvement des glaces. Le 28 août de la même année, le tribunal déboute la Société, mais oblige Vanderberg à pratiquer une porte dans son mur de clôture dont la clé sera remise au fontainier. Un ingénieur des Ponts et Chaussées, Lamandi, est chargé d'indiquer le mode d'opérer l'écoulement des eaux dans les différentes saisons de l'année, lequel mode sera combiné et proportionné à la quantité d'eau qui se trouve dans l'étang en telle sorte que la superficie de celui-ci soit toujours couverte et que Vanderberg puisse toujours disposer du volume d'eau nécessaire à ses besoins. Le 19 décembre, la Société fait appel et demande qu'un expert soit nommé, au gré des deux parties et donne son avis sur les neuf points suivants :

1) Si la bonde dans laquelle sont placées les soupapes d'où les eaux sortent pour aller à Sceaux est construite dans l'intérieur de l'étang,

2) Si ces soupapes sont placées de manière à ce que, en tout temps, même au-dessous des plus basses eaux, l'eau de l'étang puisse arriver à Sceaux,

3) Si le conduit qui reçoit l'eau à partir de l'étang a été fait à l'effet de la conduire aux bassins de la Ménagerie et de là aux établissements publics,

4) Si, par sa destination primitive, l'étang a été formé pour le service du château et du parc de Sceaux et pour augmenter le volume des eaux à eux nécessaires et leur arrivant par d'autres sources,

5) Si le sol de l'étang est et peut être toujours couvert dans sa totalité pendant toutes les saisons de l'année,

6) Quels sont les moyens à l'aide desquels l'étang reçoit les eaux,

7) Quelle est la hauteur de l'eau dans les plus grandes sécheresses et si le volume d'eau est alors suffisant pour la nourriture et la conservation du poisson,

8) Si les travaux exécutés par la Société et à ses frais ont eu pour but de procurer un plus grand volume d'eaux aux établissements publics sans recourir aux eaux de l'étang,

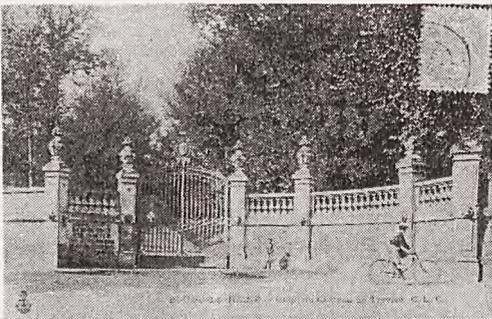
9) Si les concessions d'eau faites par la Société sont suffisamment fournies par les eaux des autres sources qu'elle a amenées.

Lamandi ayant refusé de faire cette expertise, elle fut entreprise par un autre expert : Emery, mais comme il ne déposa pas de rapport, aucune suite ne fut donnée à l'affaire.

Le 12 novembre 1868, Lenepveu Boussaroque de Lafont se rend acquéreur du Château du Plessis-Piquet et, le 18 janvier 1869, il assigne la Société pour reprendre l'instance pendante devant la Cour d'appel depuis le 29 décembre 1819. Il entend faire de l'étang un lieu d'agrément et de promenade, il établit, à environ 1 m. du niveau de l'eau, une allée empierrée qui en fait le tour. Il demande donc que l'affaire reprenne au point où elle était restée et que l'on nomme un nouvel expert. Ses arguments sont les suivants : il est légalement propriétaire d'un étang qui appartenait à la duchesse d'Orléans. Lorsque la Société avait acquis de Lecomte le parc de la Ménagerie et les eaux, il ne lui avait été attribué que la jouissance des eaux, mais non la propriété foncière, ni celle des francs-bords, ni celle de la pêche. Or, il n'y a pas d'étang sans eau et comme sans eau, il n'y a pas de poissons, il ne peut exercer son droit de pêche. Marçais, l'expert nommé par le tribunal dépose son rapport le 5 octobre 1871 ; il conclut que, "pour que l'étang soit toujours couvert d'eau, une hauteur de 1 m. 55 est nécessaire, la prise d'eau de la Société devra donc être placée à 1 m. 35 en contre-bas du seuil du déversoir." La Société, de son côté, dit que "l'étang du Plessis -Piquet est une construction tout à fait artificielle, faite par Colbert et ses successeurs pour recueillir les eaux des côteaux environnants et ainsi alimenter le château, le parc et le village de Sceaux". Avant Colbert, il n'y avait en cet endroit pas le moindre filet d'eau. La Société étant devenue, par l'acte de 1799, propriétaire de toutes les installations faites par Colbert, la totalité des eaux contenues

dans l'étang lui appartient et elle doit en disposer sans que le propriétaire du château du Plessis-Piquet puisse s'y opposer.

En juillet 1872, le tribunal rend un jugement assez ambigu qui essaie de concilier les intérêts des deux parties. La jouissance concédée à la Société ne pouvait aller jusqu'à réduire les eaux au point que l'étang ne subsiste plus comme étang ; d'autre part le propriétaire devait s'imposer les conditions et aménagements nécessaires pour maintenir la prise d'eau concédée. Les eaux qui alimentaient autrefois l'étang avec assez d'abondance pour en remplir toute la capacité ont subi une diminution considérable sous l'influence de causes qui peuvent être attribuées avec certitude au déboisement des plateaux environnants et à la culture transformée des pentes et collines qui déversaient les eaux pluviales dans l'étang. Le tribunal distingue donc l'eau qui est dans l'étang et qui appartient à Lenepveu et l'eau qui sort de l'étang dont la Société peut librement disposer. Elle devra donc établir sa prise d'eau de façon à ce qu'il reste toujours 1 m. 50 dans l'étang. Lenepveu, de son côté veillera à éviter l'envasement des fonds et à réparer les fuites qui pourraient se produire.

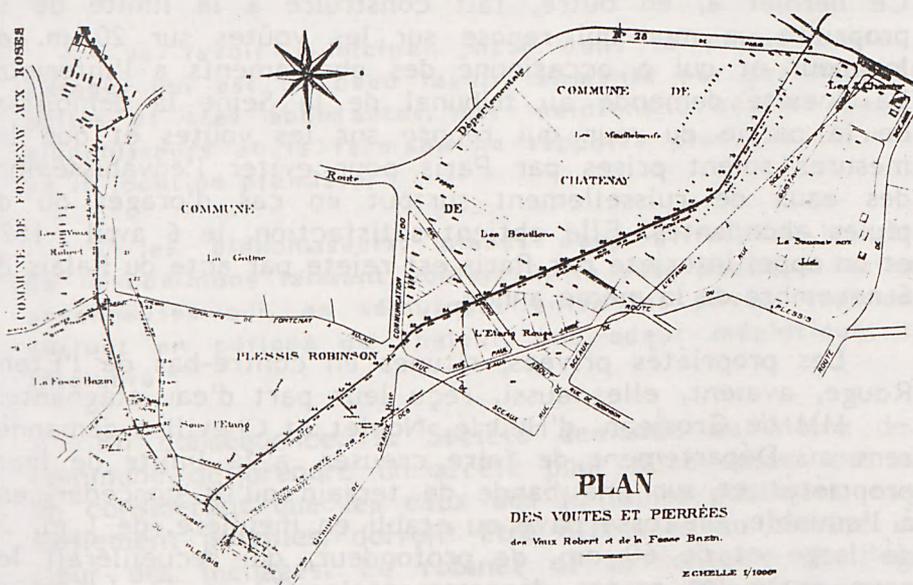


Ancienne grille du château du Marquis de Tréville sur la route d'Orléans
carte postale

Ce jugement ne mit pas fin aux incidents. En 1877, le marquis de Tréville attaque à la fois la Société pour manque d'entretien des conduites, rigoles et autres pierrées amenant l'eau du Plessis au château et Lenepveu pour avoir détourné l'étang de sa destination première qui était de servir de réservoir d'alimentation et d'en avoir fait un ornement de sa propriété. De son côté, le niveau ne cessant de baisser, Lenepveu attaque la Société qu'il accuse d'avoir installé d'autres prises d'eau que celles définies par le jugement de 1872, en particulier quatre prises au niveau de la levée de l'étang qui amenaient un débit de 21 023 m³ par seconde, s'ajoutant aux 27 000 m³ normalement concédés. Le marquis de Tréville, intervenant en tierce opposition affirme que les travaux existants au bas de la levée, que Lenepveu attribue à des manoeuvres récentes de la Société et qu'il qualifie de filtrations s'échappant de l'étang, avaient été faits et exécutés sous la direction de Colbert, qu'ils amenaient au parc de Sceaux les eaux provenant des sources des Vaux Robert qui sont des eaux potables entièrement différentes de celles du Plessis ; que sur un plan, vieux d'au moins un siècle et attribué à Cicille, géomètre du duc de Penthièvre, figurent au pied de la chaussée de l'étang, quatre sources de chacune desquelles partent des voûtes, regards et pierrées faisant évidemment partie d'un ensemble de conduites d'eau. Par contre des procès verbaux faits par la Société, les 8 et 20 janvier et le 2 février 1876, établissent qu'il y a, dans la maçonnerie formant la clôture

de l'étang, dont l'entretien est à la charge de Lenepveu, des trous et des interstices donnant lieu à des fuites considérables. Dans un arrêt du 22 août 1878, la Cour rétracte l'arrêt de 1872 en toutes les dispositions qui portent préjudice au marquis de Trévisse : Lenepveu doit rendre l'étang du Plessis à sa destination première de retenue d'eau en telle sorte que l'eau puisse, comme par le passé, s'élever au niveau du déversoir établi à l'origine par Colbert et servir efficacement à l'alimentation du réservoir de la Ménagerie et ensuite des bassins du château et du parc. Il devra faire boucher les fuites existant dans la levée de l'étang ; il devra enlever les arbres à hautes tiges qu'il a indûment plantés sur la digue intérieure ; il rétablira la prise d'eau telle qu'elle existait depuis 1800 à 1 m. 60 environ de l'ancien fond ; il enlèvera la vase qui obstrue l'orifice de la bonde, il sera tenu de laisser l'étang se remplir jusqu'à la hauteur du déversoir sans pouvoir distraire ou détourner les eaux.

Le tribunal avait été plus sensible aux intérêts personnels du marquis de Trévisse qu'à ceux de la Société, mais comme les uns et les autres en tiraient profit, tout le monde s'en réjouit.



Plan des voûtes des Vaux-Robert et la Fosse Bazin Archives de Paris

Les Vaux Robert, la Fosse Bazin, l'Etang rouge

Les sources des Vaux Robert et de la Fosse Bazin paraissent dans l'acte de floréal an VII sous le terme vague : d'autres sources. Elles étaient potables et d'une remarquable abondance. L'Assemblée générale de la Société constate, en 1876, que grâce à elles on a pu remédier à l'insuffisance des eaux d'Aulnay et à la privation, en raison du procès, des eaux du Plessis. Nous retrouvons Lenepveu Boussaroque de Lafont à propos des eaux des Vaux Robert, dans l'affaire de l'Etang rouge. L'Etang rouge était une pièce de terrain située au dessus du hameau de Robinson au lieu dit *Les Bouillons* et qui faisait partie de l'ancienne seigneurie du Plessis-Piquet.

Cette pièce de terre recevait, par un vieil aqueduc, toutes les eaux provenant des hauteurs environnantes : eaux de pluie et eaux ménagères et même urines d'ânes qui on le sait, étaient fort nombreux à Robinson. Ces eaux stagnaient au milieu du terrain dans une espèce de mare creusée par la main de l'homme, entourée de bords très élevés, limitée, au sud et à l'ouest, par la route de Choisy-le-Roi à Versailles, au nord et à l'est par des terrains appartenant à plusieurs propriétaires. En 1884, Lenepveu avait demandé aux Ponts et Chaussées de supprimer cette mare, mais il lui avait été répondu qu'il s'agissait d'une servitude à laquelle il devait se plier. En 1887, Lenepveu vend ce terrain à un entrepreneur de maçonnerie, nommé Paris, demeurant à Fontenay-aux-Roses. Celui-ci creuse aussitôt une tranchée dans les berges de l'étang de façon à ce que les eaux s'écoulent ; il abat les arbres qui l'entourent et commence à remblayer avec la terre des berges, tout ceci évidemment sans aucun préavis ni autorisation. Or les voûtes de Vaux Robert sont contigües à la partie nord-est de l'Etang Rouge, elles s'élargissent à cet endroit pour atteindre environ 100 m. et forment une réserve d'eau très importante. Elles ont été envahies par les eaux polluées que Paris a libérées. Ce dernier a, en outre, fait construire à la limite de sa propriété un mur qui repose sur les voûtes sur 20 m. de longueur et qui a occasionné des éboulements à l'intérieur. La Société demande au tribunal de la Seine la démolition de la partie du mur qui repose sur les voûtes et que les mesures soient prises par Paris pour éviter l'envahissement des eaux de ruissellement surtout en cas d'orages ou de pluies abondantes. Elle obtient satisfaction, le 6 avril 1888 et un appel interjeté par Paris est rejeté par acte du Palais du 6 novembre de la même année.

Les propriétés privées, situées en contre-bas de l'Etang Rouge, avaient, elles aussi, reçu leur part d'eau stagnantes.

MM de Grosjean, d'Heurlé, Noblet et Chevillon demandèrent au Département de faire creuser, à la limite de leurs propriétés et sur une bande de terrain qu'ils concèderaient à l'amiable, un fossé pavé ou établi en meulière, de 1 m. 20 de large et de 60 cm. de profondeur, qui recueillerait les eaux entre les routes départementales 72 et 73. La voûte des Vaux Robert serait traversée par ce fossé au moyen d'une conduite en maçonnerie. Ce fossé est comblé, en 1895, par le nouveau propriétaire, M. Cattin, demeurant à Paris, 75, rue de Vouillé. Il a décidé de faire un lotissement sur ce terrain ; une rue sera établie sur l'emplacement du fossé. La Société donne son accord à condition de garder le droit de faire des fouilles sur une zone de 5 m. pour l'entretien des conduites et de n'être tenue qu'au remblai des fouilles et au nivellement du sol. Cattin cède en outre un petit terrain sur la conduite des Vaux Robert ainsi que le mur et le remblai élevé sur cette partie du terrain. Le procès Paris se trouve ainsi terminé à la satisfaction générale.

II - LA DETERIORATION ET

LA TRANSFORMATION DU RESEAU

Les propriétaires comme Paris et après lui Cattin n'étaient pas les seuls à apporter des perturbations à la distribution et à la pureté des eaux. Il y avait aussi et en tout premier lieu les habitants de Sceaux, particulièrement les blanchisseurs. Dans sa séance du 30 août 1826, les administrateurs de la Société font état du préjudice que causent ces artisans qui vont journallement aux fontaines publiques puiser de l'eau pour remplir les bassins ou lavoirs dans lesquels ils lavent lessives et savonnages.

"- cette consommation journalière et extraordinaire d'eau potable altère la mère conduite et diminue le volume d'eau si bien que, dans les fortes chaleurs, une des fontaines publiques et la Maison des pauvres se trouvent sans eau,

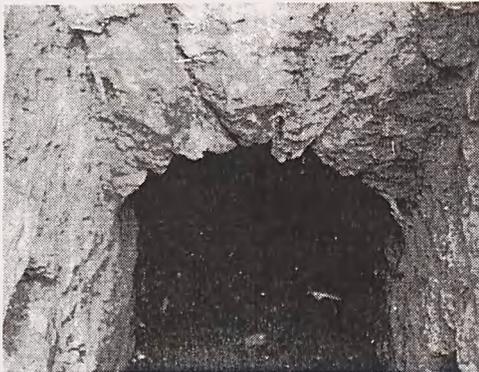
- le lavoir municipal, situé dans la partie basse du village, qui est un beau lavoir, alimenté par des eaux très belles et très abondantes, est maintenant déserté par les blanchisseurs et le fermage ne rapporte plus que la moitié de la location première,

- les blanchisseurs, placés dans différents quartiers de la commune laissent couler sur la voie publique les eaux savonneuses qui, en séjournant entre les pavés, répandent, surtout en période de chaleur, une odeur méphitique, très insalubre."

En conséquence, la Société demande au Maire de la commune de prendre un arrêté pour faire cesser ces abus en considérant que les eaux des fontaines publiques, essentiellement potables, doivent être affectées au service intérieur des ménages. Le robinet de la fontaine de l'église sera remplacé par une canelle à piston et pour éviter que les blanchisseurs et en particulier le nommé Thomas, voisin de la fontaine, ne vienne la nuit remplir leur lavoir, la canelle sera fermée par un cadenas. Un robinet, de très faible débit sera établi pour la nuit, afin que les habitants et les passants puissent avoir toujours l'eau dont ils ont besoin.

En 1886, la Société décide que les pierres recouvrant les regards seront maintenues par des barres de fer, fixées par des vis, qui ne pourront être tournées que par une clé

spéciale. Cette mesure a été rendue nécessaire par le fait que les cultivateurs ont pris l'habitude, soit pour étancher leur soif, soit pour arroser leurs plants, de lever ces pierres et de puiser l'eau qui y coule. Ce faisant, ils laissent tomber dans ces regards des terres et des matières malpropres qui salissent l'eau. Enfin, en 1908, la commune du Plessis-Piquet ayant fait construire un égout en amont de l'étang, sous la Grande Rue et sous la rue de Fontenay, et ayant invité les propriétaires riverains à y faire des pénétrations pour les eaux pluviales et ménagères, la Société adresse une protestation écrite à la Mairie. Elle craint que, clandestinement, les riverains y conduisent les matières fécales et les purins d'où pourrait résulter la contamination des eaux de l'étang.



Voûte de canalisation
Propriété Croux à Châtenay-Malabry
Photo P. Lemaître

A mesure que passe le temps, le réseau établi par Colbert se détériore de plus en plus. La première cause de cette détérioration provient des racines des arbres plantés le long des conduits. La distance d'une toise, c'est-à-dire environ 2 m., imposée par Colbert est rarement respectée. Au mois de juillet 1813, le fermier du marché de Sceaux se plaint de manquer d'eau depuis trois semaines. Les conduites alimentant le Marché, traversaient le parc du château et étaient bouchées par les racines des arbres qu'avaient plantés Lecomte. Il fallut une sommation d'huissier et un jugement du tribunal pour que le propriétaire du domaine consente, en 1816, à arracher ses arbres. Heureusement les propriétaires sont souvent moins récalcitrants. En 1880, MM Barbier et Masson, dont les propriétés sont traversées par les voûtes d'Aulnay, consentent à arracher plusieurs arbres de haute taille et qui avaient plus de 30 ans. De son côté, M. Croux, pépiniériste, fait enlever des arbres plantés trop près des voûtes dans le sentier d'Aulnay. En 1882, d'énormes racines de vernis du japon, plantés dans le jardin de Madame Valbray, 98, rue Houdan, obstruent les tuyaux qui traversent sa propriété. Il fallut l'intervention du marquis de Trévise et la promesse qu'il prendrait la moitié des frais à sa charge pour que Mme Valbray autorise les ouvriers à entrer dans son jardin. Après avoir découvert les tuyaux sur une trentaine de mètres, ils constatent qu'ils sont remplis d'une quantité de vase et de racines. Un grand peuplier suisse, planté au-dessus de la conduite, a formé un amas de racines fines, serrées, entremêlées de vase, en une sorte de boudin de 40 à 50 cm., emplissant entièrement l'intérieur du tuyau et le bouchant si complètement qu'après son extraction une eau vaseuse qu'il retenait s'est écoulée en abondance.

La deuxième cause est l'envasement des tuyaux, même en l'absence de plantations rapprochées d'où la nécessité de procéder fréquemment à leur curage. La tâche n'était pas aisée car, d'une part, les voûtes contenant les conduites

avaient été, la plupart du temps, simplement creusées dans le sable, d'autre part les tuyaux se trouvaient à une assez grande profondeur. Il fallait, en outre, en connaître le tracé exact. Sinet en avait dressé le plan en 1823 ; en 1877, la Société fait établir un nouveau plan des conduites d'Aulnay et, en 1887, Georges Mascré, géomètre, dresse, sous la direction de Troufillot, un plan définitif de l'ensemble du réseau.

Une troisième cause de mauvais fonctionnement est l'usure progressive des conduites. En 1873, tout le système des canaux qui monte au plateau de Chatillon, destiné à recueillir les eaux et à les conduire à l'étang du Plessis-Piquet, a été refait en pierres meulières sur une étendue de 25 m. En 1874 et en 1876, 32 m. puis 7 m. de voûtes à 6 m. de profondeur sont refaits en briques. Les conduits eux-mêmes doivent être changés, ils sont remplacés par des tuyaux de fonte de 15 cm. de diamètre avec des joints coulés en plomb. En 1889, on adopte le modèle employé par la **Compagnie des eaux de Seine** qui, depuis 1875, faisait concurrence à la Société des eaux de Sceaux ; 305 m. de tuyaux neufs sont ainsi posés entre le cimetière et la gendarmerie. Etant donné l'état du réseau, les fuites sont nombreuses et il faut s'employer à les colmater rapidement. En 1900, une de ces fuites, rue Houdan, en face de la rue de la Flèche, faillit provoquer une catastrophe en occasionnant la rupture, sur une longueur de 12 m., de la conduite de la Compagnie parisienne de gaz. La Société fut obligée de rembourser les frais ainsi causés.

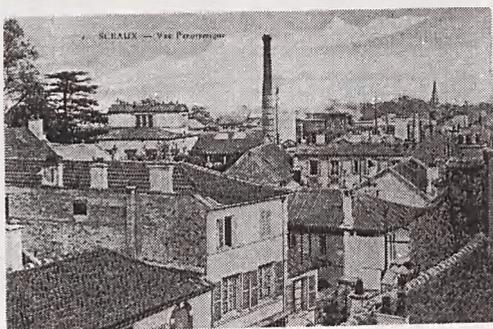
La dernière cause de détérioration, et ce n'est pas une des moindres, est la transformation de l'environnement. En 1876, l'Etat, engageant une politique de travaux de défense autour de Paris, décide de construire un fort à Châtillon. Cette construction va affecter les rigoles qui amènent l'eau du plateau de Châtillon à l'étang du Plessis. L'autorité militaire offre de remplacer ces rigoles par un fossé longeant le glacis du fort pour recueillir les eaux pluviales, de faire régulièrement le curage des rigoles partant de ce fossé, de n'y jamais déverser des eaux ménagères ou provenant de fabriques. Les portions de rigoles situées derrière la redoute, dans le terrain militaire, d'une superficie totale de 300 m., sont achetées par l'Etat pour la somme de 450 F. A la suite de cette expropriation, les portions de rigoles, devenues désormais inutiles pourront être vendues aux riverains s'ils en offrent un prix convenable.

En 1891, la Compagnie d'Orléans ayant décidé de prolonger le chemin de fer jusqu'aux Quatre Chemins, s'engage envers la Société à rétablir les deux conduites des Vaux Robert et du Plessis qui vont être coupées. La conduite du Plessis, coupée sur une longueur de 42 m., sera remplacée



La gare de Sceaux-Robins
carte postale

par une conduite en fonte de 15 cm. de diamètre qui contournera l'extrémité du chemin de fer et sera prise dans le talus de déblai de la ligne à 1 m. de profondeur. La conduite des Vaux Robert sera remplacée dans les mêmes conditions sur 90 m. dont 26 devant passer sous les voies, seront placées dans un aqueduc de maçonnerie de 1,20 m. sur 0,70 m. La Société aura quelques difficultés avec les entrepreneurs chargés des travaux. Le 23 novembre 1891, elle signale que les ouvriers ont brisé la vis fermant le regard des Vaux Robert et y ont installé une pompe pour alimenter la locomotive traînant les wagonnets de sable nécessaires à leurs travaux. Quelques jours plus tard, le 4 décembre, M. Hiard fait constater qu'une conduite d'eau a été endommagée et qu'il risque de se produire de nouveaux incidents.



L'imprimerie Charaire
carte postale

En 1894, Charaire fait construire des bâtiments destinés à une imprimerie, rue Florian,* sur la conduite de l'étang, mais préalablement, il fait établir à ses frais, pour l'isolement de la conduite une voûte de briques sur une longueur de 15 m., avec regard de pénétration prenant ouverture sur la chaufferie. Ces travaux se révélèrent insuffisants ; en 1900, une inondation sous la voûte provoque la rupture de la courroie d'une machine, le propriétaire est obligé de prolonger la voûte jusqu'au carrefour Florian avec une conduite de branchement à l'égout pour l'écoulement des eaux de fuites qui pourraient se produire à l'avenir. En 1906, une nouvelle fuite, occasionnée par la chaleur de la chaudière oblige l'Imprimerie Charaire à ouvrir des cheminées d'aération à chaque extrémité de la voûte.

La construction de nouvelles voies de communication amène aussi quelques complications. En 1897, la commune de Châtenay décide d'ouvrir une rue au lieu dit **les Mouille-boeufs** qui traversera la conduite des eaux de l'étang. La Société demande à la municipalité de remplacer, à ses frais, les anciennes canalisations de grès par des tuyaux de plomb sur toute la longueur de la voie publique. Cette transformation sera faite en 1905 et les frais en seront supportés par la Société des eaux, la municipalité de Châtenay et la marquise de Trévisé.

En 1899, une voie pour le passage du tramway électrique est construite rue Houdan sur la conduite des eaux. La Société s'en inquiète car la fouille des puits pour rechercher les travaux à faire deviendra très difficile.

* Actuellement rue Michel Charaire.

III - LES TRÉVISE

Avec les Trévises, les rapports sont très délicats et très complexes. Anne-Marie Lecomte, la fille de l'acquéreur du domaine, avait épousé le fils du maréchal Mortier, duc de Trévis, et plus on avance dans le XIX^{ème} siècle, plus les descendants de Lecomte ont tendance à se considérer comme les seigneurs du pays, les successeurs directs de Colbert, du duc du Maine et du duc de Penthièvre. Ils interviennent souvent dans les affaires de la Société et principalement en ce qui concerne les eaux.

Les discussions avaient commencé, nous l'avons vu, du temps de Lecomte en ce qui concerne l'alimentation du Marché. En 1829, Trévis considère que les eaux d'Aulnay lui appartiennent puisqu'elles se déversent dans le bassin qui est à l'intérieur de son parc ; il s'arroge le droit de fermer, quand bon lui semble, la soupape qui permet l'écoulement de l'eau. Afin de garder pour lui seul cette eau, qui est d'excellente qualité, il a fait établir, sans aucun préavis, un branchement sur la conduite de l'étang du Plessis qui amène l'eau à la ferme et de là alimente le marché, la gendarmerie et l'hôtellerie. Mais l'eau de l'étang n'est pas potable et ne peut convenir aux besoins de ces établissements. En 1835, la situation est toujours la même, malgré le raccordement à la conduite d'Aulnay de la conduite des Vaux Robert, qui est beaucoup plus abondante ; l'eau n'arrive toujours pas au marché et l'abreuvoir est à sec. Au mois de mai de la même année, l'eau de l'étang elle-même menace de manquer à cause de la sécheresse. La Société se décide à prévenir le sous-préfet des irrégularités commises par la veuve et les héritiers Lecomte, irrégularités qui causent un grave préjudice à un établissement intéressant l'alimentation de toute la région parisienne. Le 10 décembre, un accord intervient entre la Société et le duc de Trévis. Celui-ci avait fait établir, de sa propre autorité, huit embranchements sur la conduite des eaux du Marché ; il en supprimera quatre. En compensation, une concession de 27 mm., à prendre sur la conduite des Vaux Robert, qui passe rue Houdan lui est accordée pour alimenter la propriété des héritiers Sartoris qu'il a acquise en 1823 par vente sur licitation ; en cas d'aliénation de la propriété cette concession serait supprimée. L'eau des Vaux Robert ne devra être utilisée que pour la maison de maître et la buanderie. Le jardin des Trévis ne pourra être arrosé que par l'eau de l'étang qui, en aucun cas, ne devra être mélangée à celle d'Aulnay et des Vaux Robert.



Le marché aux bestiaux de Sceaux sur la route d'Orléans
Photo J.P. Cauquil

Il ne faut pas croire que cet accord réglerait définitivement les différends à propos de l'alimentation du Marché, ils continueraient avec plus ou moins d'acuité, ceci surtout en raison des conditions atmosphériques, jusqu'en 1867.

Les Trévises entendent s'occuper, non seulement des eaux, mais de toutes les affaires de la Société. Lorsqu'en 1845, la Compagnie du Chemin de fer exproprie une partie du parc de la Ménagerie, la duchesse de Trévisse fait opposition au contrat passé avec la Société. Elle demande que l'indemnité d'expropriation, touchée par la Société, soit entièrement employée à l'achat de terrains et de bâtiments afin que les conditions de l'acte de vente passé par son père, en 1799, c'est-à-dire l'approvisionnement en eau du parc et du château, soient respectées. Un jugement, du 21 janvier 1846, la déboute de sa demande et la Société pourra utiliser cette somme à rembourser un emprunt fait en 1829, à l'acquisition de tuyaux, à divers frais d'entretien, le surplus sera distribué aux actionnaires à raison de 200 F. par action.

La Société, de son côté, n'est pas exempte de tout reproche. En 1840 et 1870, elle accorde aux particuliers qui se trouvent à proximité des conduites des autorisations de branchement qui ne devaient pas dépasser 13 mm. et qui, lorsqu'ils sont faits sur Aulnay ou sur les Vaux Robert, doivent servir uniquement aux usages ménagers ; pour l'arrosage des jardins, les branchements se feront sur les eaux de l'étang. Mais la population de Sceaux s'accroît. En 1847, Bertron, qui avait acheté quelques années plus tôt, la propriété de l'amiral Tchitchagoff, entreprend de faire un lotissement. Il demande à la Société de faire une prise d'eau qui lui permettra d'alimenter les différents pavillons à construire. La Société la lui accorde à titre provisoire mais se réserve le droit de statuer sur toute demande de concession partielle qui lui sera faite par les acquéreurs des terrains. Une de ces concessions fut faite en 1858 à Baltard. La Société retirait quelque profit de ces concessions, les abonnements coûtaient en moyenne 30 F. par an. Elles étaient évidemment trop nombreuses et, le 21 août 1859, la Mairie fut obligée, en raison de la sécheresse, de supprimer momentanément les concessions privées. Les eaux d'Aulnay et des Vaux Robert devaient être réservées aux fontaines publiques ; les particuliers ne pouvaient utiliser leur amenée d'eau que 2 heures par jours, entre 7 H et 9 H. Au mois de septembre 1864, le propriétaire des eaux de Seine, dites de Choisy-le-Roi, offre d'amener ses eaux jusqu'à Sceaux, et dans les communes avoisinantes s'il trouve un certain nombre d'abonnements. La Société envisage de se faire fournir pendant trois mois, du 15 juin au 15 septembre, 20 000 litres par jour pour épargner les eaux du Plessis.

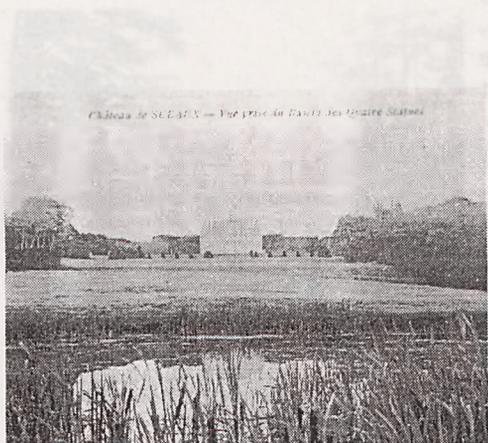
Losqu'en 1872, s'ouvre la succession du duc de Trévisé, le notaire, M. Persil, chargé des intérêts des héritiers, fait constater, le 14 mars, par M. Lebas, huissier, que les eaux du bassin de la Ménagerie sont si basses qu'elles ne peuvent alimenter le réservoir du château et en particulier le bassin rond, près de la ferme, qui est complètement à sec ; le bassin derrière l'église a également un niveau très bas en raison des nombreuses concessions faites par la Société. Dans ces conditions, les deux filles du duc de Trévisé : la marquise de la Tour-Maubourg et la comtesse de Buffières, et ses trois fils : Hyppolite, Charles, Napoléon, duc de Trévisé, Jean-François, Hyppolite, marquis de Trévisé et Napoléon, César, Edouard, comte de Trévisé, ne peuvent espérer vendre de façon avantageuse le domaine de Sceaux dont les pièces d'eau sont le plus bel ornement. A cela, la Société répond que les bassins sont normalement alimentés, que, lorsqu'elle a acheté le parc de la Ménagerie et les eaux à Lecomte, il n'y avait plus ni château, ni cascades ; que les héritiers Trévisés ont fait ensuite bâtir sur le domaine, d'abord une maison bourgeoise, puis de 1856 à 1858, un vaste château. Dans un grand nombre de pièces et jusque dans la salle à manger, ils ont installé des prises d'eau et pour cela ils ont détourné les eaux d'Aulnay et des Vaux Robert avant leur entrée dans le bassin derrière l'église. Il est dressé le 15 décembre de la même année un état des concessions ; sur les eaux d'Aulnay il y en a eu 36 entre 1804 et 1854, sur les eaux des Vaux Robert et de la Fosse Bazin, 20 entre 1805 et 1861, sur les eaux du Plessis, 14 entre 1809 et 1860, soit au total 70 concessions alors qu'il y en avait 50 en 1799. Le débit d'Aulnay est de 57 600 litres par 24 heures, celui des Vaux Robert et de la Fosse Bazin de 140 000 litres ; quant aux eaux du Plessis, il est difficile d'établir leur volume en raison principalement du procès qui oppose Lenepveu à la Société. Cependant le débit de ces trois points d'eau devrait être suffisant pour alimenter le château et les habitants de Sceaux.

Le domaine ne fut pas vendu. En 1875, Jean-François Hyppolite Mortier, marquis de Trévisé en devient propriétaire et il semble qu'à partir de ce moment les deux parties cherchent à régler leurs différends à l'amiable plutôt que de recourir aux tribunaux. Le 18 décembre 1878, le marquis de Trévisé qui voulait poursuivre la Société devant le tribunal de la Seine pour non respect de l'acte de floréal an VII, prétendant que la visite et le curage des voûtes et pierrées n'étaient pas faits, que les eaux d'Aulnay étaient mélangées indûment aux eaux des Vaux Robert, qu'un trop grand nombre de concessions avait été accordé, y renonce et conclut un accord qui précise et modifie l'acte de l'an VII. Les voûtes d'Aulnay et des Vaux Robert seront curées



Le parc de l'Amiral Tchitchago
(Actuellement GAZ de FRANCE)
Coll. part.

tous les cinq ans et la maçonnerie revue. Les frais occasionnés par ces opérations seront supportées à part égale par le marquis de Tréville et la Société. Le nombre des concessions ne pourra être augmenté et ces concessions restent attachées aux maisons et non à leurs propriétaires ; toutefois la Société aura la faculté d'autoriser la translation de ces concessions dans d'autres propriétés pourvu que le nombre et le volume des prises d'eau ne soit pas augmenté. Enfin, il sera fait, en présence d'un expert du marquis de Tréville, un jaugeage de chaque concession, aucune ne devant dépasser 13 mm., à l'exception de celle du chemin de fer de 27 mm. C'est aussi l'intervention du marquis de Tréville qui met fin en 1878 au procès qui opposait, depuis 1818, les propriétaires de l'étang du Plessis-Piquet à la Société. A cette occasion, il fait appel à un avocat à la Cour de Cassation pour préciser les droits réciproques du marquis de Tréville et de la Société : le propriétaire du château a un droit de jouissance sur les eaux car l'acte de floréal an VII ne constitue pas une cession absolue et complète des droits directement exercés par lui au profit des habitants de Sceaux. L'acquéreur du domaine a cédé un droit de propriété sur les eaux pour que les habitants de Sceaux puissent en user sans avoir besoin de s'adresser à lui, mais en même temps il a gardé son droit propre pour l'usage du château, ainsi la Société ne pourra jamais intervenir dans le circuit des eaux sans l'avis et l'accord du propriétaire du château.



Le château des Tréville
carte postale

EPILOGUE

La disparition de la Société

I - LE PREMIER QUART DU XX^{ème} SIECLE

De 1911 à 1918, il ne semble pas que la Société ait eu à faire face à de graves difficultés. L'entretien des canalisations et du parc se font régulièrement et la Société en supporte les frais, malgré le moratoire accordé en 1815 aux locataires qui ont une dette de 2 873,95 F. Mais il

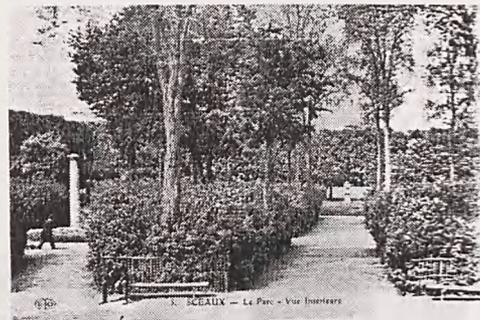
est difficile de faire respecter l'ordre dans le parc, en dépit de la recommandation du Conseil à laquelle s'associe le Maire, le commandant Pilate. Le 10 mars 1918, une Assemblée générale extraordinaire est convoquée par le président qui demande la fermeture totale des portes du boulevard Colbert, "en raison des actes immoraux et scandaleux et des déprédations journalièrement constatées." Une vive discussion s'engage, à laquelle le Maire ne s'associe pas, mais au cours de laquelle beaucoup de sociétaires protestent contre une mesure tout à fait contraire à l'intention des fondateurs de la Société qui était de rendre public l'accès de la propriété. La fermeture des portes du boulevard Colbert causerait des ennuis et une gêne considérable aux habitants, au commerce et à tous ceux qui ont besoin de traverser le parc. Au terme de cette discussion et après deux votes successifs, il est décidé que seule la porte d'angle de la rue de Penthièvre sera ouverte aux heures d'ouverture du parc. Comme au siècle précédent, des clés pour les autres portes pourront être louées à ceux qui en feront la demande.

En 1919, la Société juge utile de se doter de nouveaux statuts et convoque, le 23 février une Assemblée générale extraordinaire pour les adopter. Dans l'ensemble, ils ne diffèrent pas beaucoup, sinon dans leur rédaction, de ceux de floréal an VII. Plusieurs points cependant étaient modifiés, et ces modifications allaient donner naissance à des controverses avec la municipalité :

" - le nombre des membres du Conseil passait de 5 à 7 au moins et 9 au plus renouvelables par tiers tous les ans et non tous les cinq ans,

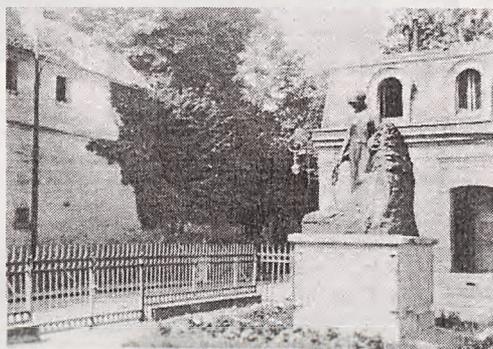
- l'agent de la commune qui, dans les statuts de 1799 était le sixième membre du Conseil, pour stipuler les droits et intérêts de tous les associés non présents... - ne peut plus faire partie du Conseil, mais assiste à l'Assemblée générale avec voix délibérative,

- pour satisfaire aux besoins de l'administration, la Société est autorisée à émettre, en plus des 140 actions existantes, 60 nouvelles actions qu'elle rémunèrera comme les anciennes au taux de 5 %. Ces actions devront être tenues à la disposition des propriétaires, des commerçants patentés et des industriels qui en feront la demande. Chaque propriétaire devra contribuer pour 2 actions, chaque commerçant ou industriel pour 2 actions. Les actionnaires anciens qui ne possèdent qu'une action pourront en obtenir une deuxième. La valeur de l'action reste fixée à 100 F. Si les maisons, commerces ou industries venaient à être détruits, la Société sera tenue de reprendre les actions au taux d'émission,



Les bosquets du jardin de mauvaise réputation carte postale

- enfin, il est constitué une Caisse de prévoyance de 20 000 F en dehors du capital actions et seuls les excédents annuels seront distribués aux actionnaires au prorata des actions souscrites. Les fonds de cette réserve seront employés à l'achat de rentes françaises ou de valeurs ayant la garantie de l'Etat."



Le monument aux morts érigé dans la cour de la Mairie en 1921
Photo de l'époque
Coll. part.

Ces statuts ne semblent pas avoir, tout d'abord inquiété le nouveau maire, Bergeret de Frouville élu en décembre 1919. En février 1920, il demande à la Société de faire ériger dans le parc le monument aux enfants de Sceaux, morts pour la Patrie. Cette demande, posant un problème juridique, puisqu'il s'agit de placer un monument public dans une propriété privée, sera examinée dans les mois qui viennent. En 1921, la Société choisit un emplacement dans les jardins de l'ancienne Mairie, mais à titre provisoire et à condition que ses droits soient sauvegardés. Est-ce cette réponse ambiguë qui provoqua la colère de Bergeret de Frouville. Dès 1922, il déclare illégale la convocation de l'Assemblée générale du 12 février car la décision a été prise par le Conseil en dehors de sa présence, ce qui est contraire aux statuts de floréal. Le Président, M. Py a beau lui dire que les statuts de 1919 ont été votés en Assemblée Générale et approuvés par le Commandant Pilate, alors Maire de Sceaux, il demande la convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire le 12 novembre 1922, et demande que les modifications apportées à l'acte d'association primitif soient déclarées nulles. Bien qu'un vote unanime ait approuvé cette déclaration, la question n'était pas résolue pour autant. L'Assemblée générale du 7 janvier 1923 réaffirme la validité des statuts de 1919, accepte de réduire à 5 le nombre des membres du Conseil et déclare que la présence de M. Bergeret de Frouville au Conseil pose un problème juridique qui ne peut être résolu sur le champ. Elle nomme président M. Fockenberghé dont les grandes connaissances juridiques seront extrêmement précieuses pour résoudre ce problème. L'Assemblée se sépare après avoir **exprimé le désir** de voir le Maire prendre part aux discussions du Conseil avant que la discussion soit définitivement réglée. Bergeret de Frouville s'adresse alors à Me Poliet, avocat conseil, et le charge de demander au tribunal civil un jugement explicatif de l'acte social, reconnaissant son droit à l'administration de la Société comme administrateur inamovible et déterminant la façon dont il devait exercer ses devoirs de mandataire des actionnaires absents aux Assemblées Générales. Il affirmait, en effet, qu'il en était le représentant unique avec autant de voix que les actionnaires avaient pour eux-mêmes. Le 10 janvier 1924, il refuse la salle de la Mairie pour l'Assemblée Générale qui est obligée de se tenir au Club Scéen. Peu de temps

après le tribunal civil de la Seine donnait raison à Bergeret et décidait le séquestre des documents du Conseil d'administration qui devaient être remis pour 2 mois à M. Colin, architecte. M. Poliet, après avoir examiné les documents, conclut que :

"- le Maire, dénommé agent de la commune, fait partie du Conseil d'administration,

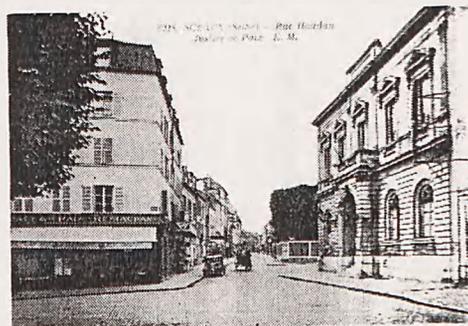
- qu'il n'y remplit pas les mêmes fonctions que les autres administrateurs, mais plutôt un rôle général de contrôle. Son droit d'intervention dans les délibérations du Conseil est organisé d'une manière extrêmement large, non seulement par le fait de son inamovibilité statutaire, mais encore par le fait que les statuts lui donnent, à cet effet, tout pouvoir de faire, dire et requérir ce qu'il jugera à propos. Il peut également convoquer, à tout moment l'Assemblée Générale,

- il représente dans les Assemblées Générales les actionnaires non présents et ceux propriétaires de moins de deux actions".

M. Poliet a également constaté de graves irrégularités dans l'acquisition des actions et l'exercice des droits qu'elles confèrent.

"- les actions sont attachées d'une manière indissoluble à la propriété de maisons ou bâtiments et elles suivent cette propriété en quelques mains qu'elles passent. Seuls les associés propriétaires de plus de 2 actions peuvent céder ce qui excède ce chiffre à tout propriétaire ou habitant de la commune ; étant précisé que ceux qui acquerront ainsi des actions, sans être propriétaires d'une maison dans la commune, n'auront aucun droit à l'administration de la Société, ni un droit indivis dans la propriété, mais seulement le droit de participer aux bénéfices à proportion de leur mise".

Des actions ont été indument détachées des immeubles auxquels elles étaient liées. Bergeret de Frouville demande qu'il soit procédé à une révision de la transmission des actions pour faire cesser ces irrégularités. Il demande ensuite à l'Assemblée Générale de voter le retour pur et simple aux statuts de floréal et comme la motion qu'il propose ne recueille, sur 36 votants que 6 voix pour, 17 abstentions et 13 voix contre, plutôt que d'engager un long procès, il écrit au Préfet une lettre lui demandant de le relever, lui et ses successeurs, de ses fonctions d'administrateur stipulant de la Société. En 1925, Bergeret de Frouville, qui semble avoir renoncé à toute action contre la Société, est prié d'assister désormais aux réunions du Conseil, mais sans voie délibérative.



Rue Houdan
carte postale



J.B. Bergeret de Frouville 1861-1937
Maire de Sceaux de 1919 à 1925
Coll. part.

Note : Est-ce ce différent avec la Société qui entraîna l'échec de Bergeret de Frouville aux élections municipales de 1925 ? C'était pourtant un homme de qualité. Issu d'une vieille famille lyonnaise, il avait tout d'abord appris le métier de tisserand, puis était entré dans l'armée où il avait fait une brève mais brillante carrière. Devenu industriel pour des raisons familiales, il s'était installé en Suisse, puis en 1912, à Sceaux. En 1919, il succédait au commandant Pilate à la tête de la municipalité. Son activité pendant son mandat fut grande et très bénéfique pour la Ville. Il améliora considérablement les voies de communications et surtout, ayant appris que la marquise de Trévise cherchait à vendre le domaine à des marchands de biens, il alerta le Préfet et obtint l'acquisition par le Département, du château et du parc.

II - LA CESSION DES EAUX

Les années qui vont suivre vont voir la désagrégation progressive de la Société. Les charges sont énormes ; l'entretien du parc amène, en 1923, un déficit de 5 035,17 F., qui n'ira qu'en croissant alors que la législation sur les loyers ne permet pas d'accroître les revenus. Par contre, cette même année, le débit des eaux est assuré normalement et les abonnements payés régulièrement. Les années suivantes voient toujours les mêmes problèmes se poser : entretien du parc et notamment élagage des arbres, curage et entretien des canalisations. En 1927, une fuite à l'imprimerie Charaire est signalée par le successeur de celui-ci, M. Offenstadt. Il est alors prouvé, après expertise que Charaire n'avait pas prolongé la voûte comme il s'y était engagé en 1900 et que par conséquent les dégâts devaient être réparés par MM. Charaire et Offenstadt. En 1928, le débit des eaux est toujours normal et la Société accorde des autorisations de construire au dessus des canalisations à condition de ménager des voûtes permettant le passage des ouvriers.

Mais en 1929 se produit un grave accident. D'après le rapport de M. Colin, architecte, au mois de septembre de cette année, le cantonnier chargé du nettoyage de la voie publique, constata que l'eau de lavage du caniveau disparaissait dans le sol au droit de l'immeuble portant le n° 45 rue Houdan. Un sondage fit découvrir une excavation de 2 m. de profondeur sous le trottoir dont le pavage restait

suspendu au-dessus du vide. L'immeuble fut aussitôt étayé et une fouille de 5 m. de profondeur permit de constater l'effondrement total de l'aqueduc en maçonnerie de briques qui contenait la canalisation d'eau alimentant le parc du château de Sceaux et divers immeubles de la Ville. Cette canalisation était également rompue ; la fouille fut agrandie dans le sens de la longueur et mit à jour une canalisation en grès de 0,25 cm. de diamètre formant branchement et prenant les eaux pluviales, ménagères et de vidange de l'immeuble n° 43 pour les déverser dans l'égout public. Ce tuyau de grès traversait le mur de la cave du n° 45 sans arc de décharge et était cassé dans l'épaisseur. D'après les constats qui furent faits pendant le cours des travaux, il fut très difficile, sinon impossible de déterminer d'une façon précise les causes de l'accident. L'aqueduc, effondré totalement au droit de l'excavation, était construit en briques de 11 cm. d'épaisseur, hourdées en plâtre. La construction remontait à 2 siècles, mais s'il était exact qu'elle avait subi des fléchissements et quelques déformations, en amont et en aval, la majeure partie était intacte. Il était permis de supposer que l'effondrement de l'aqueduc avait été produit par une fuite au niveau du branchement du conduit d'évacuation en grès, qui était cassé. D'autre part, il fallait tenir compte que les véhicules lourds, dont le passage était constant rue Houdan, avaient pu par des trépidations sans cesse réitérées, aggraver une situation déjà mauvaise et que des infiltrations d'eau pluviale avaient pu également se produire dans les caniveaux pavés des trottoirs qui sont d'une échanchéité relative lorsqu'ils ont un certain usage.

En dehors de ce grave accident, plusieurs faits de moindre importance avaient attiré l'attention des administrateurs de la Société sur les imperfections du service des eaux. Les habitants des rues des Ecoles et des Imbergères n'avaient plus d'eau, le bassin derrière l'église était à sec. Chez M. Thévenin, l'eau des sources d'Aulnay n'arrivait pas à hauteur normale, la soupape qui ferme les canalisations aux Quatre Chemins était brisée et il était impossible d'arrêter les eaux etc. etc... Dans ces conditions, l'administrateur chargé des eaux, M. Rivière, ne voit qu'une solution : céder les eaux à celui qui en avait le plus besoin, le successeur de Colbert, du duc du Maine, des Trévises : au Département. Aux objections qui lui sont faites par les Sociétaires, Rivière répond :

- que c'est une belle offre à faire au Département car les canalisations et les voûtes sont bonnes, mais la Société n'a ni le personnel ni les moyens de les entretenir et de les surveiller. Cette surveillance sera assurée plus souvent, plus rapidement et plus facilement par le service départemental des eaux,

- que cette aliénation ne constitue pas une diminution du patrimoine de la Société. Le patrimoine, c'est le parc et les bâtiments. Les eaux furent le patrimoine de Lecomte et des Trévises, elles seront désormais celui du Département. Continuer à assurer le service des eaux avec les dangers qu'il comporte, c'est diminuer le patrimoine de la Société. Celle-ci, du reste, est un piètre marchand d'eau et les concessions sont à des prix dérisoires,

- enfin, le Département ne refusera pas la transaction, car il a absolument besoin de cette eau. Il sait qu'il a seul les moyens techniques de l'avoir et que, dans le cas contraire, un jour viendra où la Société sera incapable de lui en fournir une seule goutte.

Convaincus par cette argumentation, bien que son deuxième point soit absolument faux, les Sociétaires chargèrent le Conseil d'entrer en négociations avec le Département.

Le 6 septembre 1930, le président de la Société reçoit du Département la proposition suivante :

" Dans sa séance du 11 juillet 1930, le Conseil Général Sur le rapport de M. Besombes, au nom de la première commission et de M. André Le Troquer au nom de la commission de l'extension, de l'aménagement et de l'habitation dans l'agglomération parisienne,

Délibère

Art. 1er : M. le Préfet de la Seine est autorisé à signer le contrat portant cession gratuite au Département de la Seine par la Société propriétaire des eaux et du jardin de Sceaux, des eaux provenant de l'étang du Plessis-Piquet, des sources d'Aulnay des Vaux Robert et autres sources et des canalisations et conduites amenant les dites eaux au domaine départemental, aux conditions suivantes : savoir

Le Département de la Seine devra pourvoir à l'entretien et à la réparation des galeries et conduites et même à leur réfection, s'il y a lieu, sans recours à la Société cédante.

En contre partie, la Société s'oblige

1°) à n'apporter aucune modification au jardin de Sceaux sans l'assentiment du Département

2°) à entretenir ce jardin et à en laisser la jouissance au public

3°) à maintenir et respecter les termes des Statuts de la Société relatifs à l'inaliénabilité dudit jardin

4°) à apporter au Département le désistement de tous les abonnés desdites eaux, à accepter les modifications qui pourraient être reconnues d'utilité publique par le Département et notamment en ce qui concerne l'élargissement ou le redressement des voies publiques qui bordent le jardin et dans ce cas à abandonner gratuitement le terrain à incorporer au sol des voies publiques".

Ce projet soulevait deux problèmes : la Société demandait que le Département accepte le désistement en bloc de tous les abonnés sans être obligée à recourir de chacun d'eux. Elle redoutait surtout l'obligation de se soumettre aux modifications de la voirie qui pourraient concerner le parc. En 1933, le Maire, M. Le Blanc, intervient auprès de Le Troquer pour éviter l'élargissement du boulevard Colbert qui supprimerait les arbres bordant cette avenue. Il obtient la promesse que les difficultés de circulation seront résolues par l'élargissement de la rue Houdan sans qu'il soit touché au parc bordant le boulevard Colbert. En 1934, se pose, de nouveau, la question de l'élargissement des rues Houdan et Penthièvre. Comme nous le voyons les discussions durèrent longtemps et l'acte de cession ne fut sans doute signé qu'au cours de l'année 1935, probablement peu après l'Assemblée Générale au cours de laquelle le Maire avait insisté sur les dangers que faisait courir à la Ville la vétusté des canalisations.



III - LES DIX DERNIERES ANNEES

L'Assemblée Générale du 27 novembre 1938 n'apporte pas grande nouveauté dans la vie de la Société. L'entretien du parc est toujours la préoccupation première de ses membres et cela d'autant plus que s'y déroulent la fête patronale et la kermesse des Anciens Combattants, ce qui entraîne de nombreuses dégradations. Le Maire de Sceaux finance les réparations du mieux possible, mais si cela devait continuer, la Société envisagerait d'interdire ces manifestations dans le jardin. Outre les dégâts matériels, les Sociétaires se plaignent du bruit fait par les hauts-parleurs qui souvent diffusent des chansons inconvenantes. Mais il y a plus grave,

comme les années précédentes, la Société est en déficit. Le déficit total est de 18 537,75 F. Les années suivantes, qui sont des années de guerre, vont être encore plus vides. En 1939, la défense passive fait creuser des tranchées abris dans le jardin. Les seules activités de la Société sont la location du 76 rue Houdan à un épicier, marchand de charbon, du nom de Chabert et la fin de non-recevoir opposée aux réclamations faites par le directeur du Club Scéen, qui refuse de payer ses loyers prétextant une occupation par l'armée française, puis par l'armée allemande.

Les 24 et 26 février 1942, se produit la grande catastrophe de la rue Houdan dont beaucoup de Scéens doivent se souvenir encore; La Compagnie générale des eaux, qui avait succédé à la Société propriétaire, continuait d'utiliser les galeries du temps de Colbert malgré les avertissements des Ponts et Chaussées en 1935 et un arrêté de péril pris par la commune de Sceaux, le 11 décembre 1936. Le 24 février, à 10 H. du soir, se produit une rupture d'une canalisation d'eau sous la rue Houdan, le lendemain matin, à 10 H 10, rupture de la conduite de gaz provoquant d'importants dégâts dans les immeubles alors numérotés 63 et 106. Des mesures d'étayage sont immédiatement prises. Le 26, nouvelle rupture de la conduite d'eau à 4 m. de la première. Les égoutiers découvrent une fissure très mince au plafond de l'égout et dans les parois. Ils sentent sous leurs pieds une excavation ou une dépression dans le radier d'environ 2,50 m. Evidemment la question se pose de savoir si le responsable des dégâts est la Société propriétaire puisque les causes en sont le mauvais état des galeries anciennes et les affaissements de terre provenant de la source des Vaux Robert, ou la Société Générale des eaux. Il semble que la cession du réseau ayant été faite, à titre gratuit, au Département à charge pour lui de l'entretenir, il n'y eut pas de grosse contestations à ce sujet et que la Société Générale des eaux ait fait face à ses responsabilités.

La Société ne devait pas se relever, après ce dernier coup du sort. La guerre avait dispersé la plupart de ses membres. Le 27 février 1944, le président Fockenberghé réussit toutefois à réunir une Assemblée Générale, la première depuis le début de la guerre. Après avoir fait approuver les comptes pour la période du 1er octobre 1938 au 31 octobre 1943, il fait remarquer aux actionnaires combien la situation financière est difficile. Les revenus vont s'amenuisant en raison des lois sur les loyers et des mauvais paiements, les dépenses ne cessent de s'accroître par suite de l'élévation générale des prix et de l'augmentation des impôts. Deux solutions se présentent : ou bien aliéner les terrains en bordure de la rue Houdan, mais il est probable que cette

rentrée de fonds ne prolongerait la vie de la Société que de quelques années, ou bien s'adresser au Département qui a réussi une oeuvre admirable en rachetant le domaine de Colbert et qui aurait ainsi l'occasion d'y rattacher le parc de la Ménagerie. A ceux qui demandent que le parc soit maintenu dans son intégrité, M. Fockenberghé répond que le site ayant été classé en 1942, à la suite d'une intervention de M. Henri Lemaître, président de la Société des Amis de Sceaux il n'y a aucune inquiétude à avoir à ce sujet. L'Assemblée générale autorise donc :-

"Le conseil d'administration à négocier et éventuellement à réaliser la cession au Département de tout ou partie des propriétés de la Société. Le Conseil aura tout pouvoir pour réaliser cette cession aux conditions qu'il avisera, sous la seule restriction que le Département s'engage à conserver et, au besoin, à restaurer le Jardin dans son plan et son aspect traditionnels et à le maintenir à la disposition du public".

C'est chose faite en 1948, la dernière Assemblée Générale ayant donné, le 3 avril, tout pouvoir à son président pour réaliser définitivement la cession du Jardin de la Ménagerie au Département de la Seine qui s'engageait à payer les dettes de la Société, soit 90 000 F. Devenu propriétaire du Jardin que l'on appelait alors le Petit Parc, le Département s'empressa de faire faire par le Musée de l'Île de France un certain nombre d'aménagements : pose d'une plaque sur la maison du garde, remise en état de l'urne contenant, dit-on, les restes de Mar-la-main, le chat de la duchesse du Maine.

La municipalité ne semble pas s'être intéressée à ces tractations et cependant les habitants de Sceaux restaient très attachés à leur jardin qui leur rappelait tant de souvenirs. Aussi en 1969, le Maire, M. Guldner, conclut-il un bail de 99 ans avec le Département de la Seine, pour en faire le véritable parc de la Ville où les Scéens continueraient à se promener et à célébrer leurs principales fêtes.

Jacqueline RAMBAUD

BIBLIOGRAPHIE

A) Sources manuscrites :

- Archives de Paris : D 13 N4 cartons 1 à 26
- Service de Documentation du Musée de l'Île de France : en particulier :
copie par A. PANTHIER, du Journal de Brillion Intendant du duc du Maine
copie par A. PANTHIER, de l'inventaire de la Ménagerie en 1793
- Archives privées de M. FOURCADE
- Archives privées de M. THEVENIN

B) Sources imprimées :

V. ADVIELLE, Histoire de la Ville de Sceaux, depuis son origine jusqu'à nos jours, sous la direction de Michel Charaire. - Sceaux, Paris, 1883, II-546 p., impression à Marseille 1981

H. de BALZAC, le Bal de Sceaux, fac-similé de l'édition de 1830, avec un choix de variantes et une postface par Mme Renée Lemaitre. - Sceaux, 1982, 197 p.

J.A. DU LAURE, Nouvelle description des environs de Paris : Sceaux-Penthièvre, Paris 1786

G. POISSON, Histoire et histoires de Sceaux. - Paris, 1981, 100 p., III.

J.L. SINET, Précis de l'histoire de Sceaux. - Sceaux, 1843, p. 164

Bulletin de la Société des Amis de Sceaux, 1925-1938 en particulier les articles de :

M. BARBIER, le Marché de Sceaux, 9^{ème} année 1933, p. 30-73

J.B. CAUVIN curé de Sceaux, Documents historiques et administratifs, extraits de différents auteurs et particulièrement des pièces manuscrites conservées dans les Archives de la Fabrique et aux Archives du Royaume... Ibid, p. 1-13
10^{ème} année 1934, p. 136

H. LEMAITRE, J. Bergeret de Frouville, 13ème
année 1937, p. 1-16

C.F. GAINAT, Promenades de Sceaux-Penthièvre,
de ses dépendances et de ses environs... Amsterdam
et Paris, 1778, réédition par A. Panthier, 14ème
année 1938, p. 1-63

Catalogue de l'exposition : Histoire du Bal de
Sceaux, 1799-1896, réalisée par la Société des
"Amis de Sceaux". - Sceaux, 1981, 54 p.

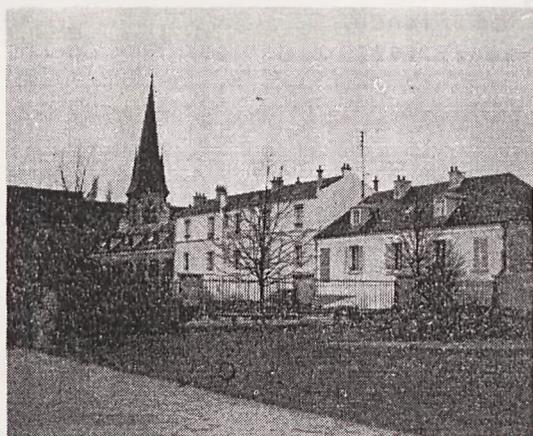
Catalogue de l'exposition : Des trains dans un
château. Histoire de la ligne de Sceaux (1846-
1982), réalisée par le Musée de l'île de France,
avec le concours de la R.A.T.P. - Sceaux, 1982.



TRAVAUX ET RECHERCHES

L'HISTOIRE DE L'IMPASSE DU MARCHÉ
A SCEAUX

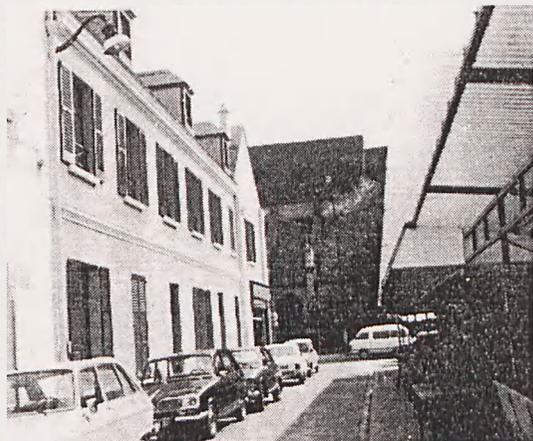
- INTRODUCTION -



Les bâtiments de l'impasse du marché
du côté du jardin de la ménagerie
Photo Bunot-Klein

Combien d'entre nous, Scéens, empruntant l'impasse du marché les bras chargés de provisions ont jamais levé les yeux sur le bâtiment qui longe cette même impasse de l'autre côté du trottoir ? Et c'est ce bâtiment, trop banal pour vraiment avoir attiré nos regards qui est cependant le sujet de mon travail de maîtrise en archéologie à l'Université de Paris IV. Choix sans grand intérêt, direz-vous. Et pourtant l'histoire de ce bâtiment est encore à découvrir dans sa presque totalité, alors que les péripéties d'une relation entre ce dernier, la ville et le château ne doivent pas être négligées et pourraient peut-être apporter des éléments nouveaux à la connaissance de Sceaux.

Il va me falloir, par les traces qui en restent, par d'éventuels documents anciens, restituer ce bâtiment ; et cela en entreprenant pas à pas l'analyse de ses transformations successives, si elles existent.



L'impasse du marché :
l'alignement des bâtiments à gauche,
le marché à droite
Photo Buno-Klein

I - IDENTIFICATION DU BATIMENT PAR RAPPORT A
SA FONCTION ACTUELLE DE LOGEMENT

Le bâtiment que je cherche à identifier est situé à la lisière du vieux Sceaux ; il s'étire tout le long d'une voie étroite de huit mètres, voie qui aboutit d'un côté à la rue principale, face à l'église et de l'autre, se termine en impasse sur un jardin privé (celui de Madame Flahaut) qui donne sur le jardin public, dit "Jardin de la Ménagerie".

Alors qu'un marché s'étend en profondeur sur un des côtés de cette voie, le bâtiment qui nous intéresse s'étire du côté opposé sur 75 mètres environ. Cet alignement de la construction est brisé en 3 endroits par des inégalités de niveau de toit, accompagnées de colorations différentes de la façade qui déterminent, dans l'impasse, 3 maisons d'à peu près mêmes dimensions soudées dans une même rectitude, le long de la ruelle et, en premier plan, une quatrième maison, étroite qui fait angle avec la rue principale.

Ces maisons appartiennent bien à un même ensemble architectural de par le souci du constructeur de respecter une harmonie qui veut que chaque partie de volume à peu près identique ait même apparence générale :

- même pierre de calcaire recouverte de plâtre
- même combinaison formelle de bandeaux horizontaux, qui marquent la division des étages.
- même ordonnancement des fenêtres, scandées par une console en pierre à leur base
- même toiture à deux pans, en ardoise, avec combles mansardés (excepté le bâtiment du centre surélevé postérieurement)
- seules les ouvertures du rez-de-chaussée différent.

a) recherche typologique

Ces maisons, ayant chacune fonction de logement, (mise à part la partie donnant sur la rue principale, qui est un café), il me fallait les comparer à d'autres bâtiments ayant même fonction et même type d'implantation dans Sceaux.

Le tissu urbain du centre de Sceaux est encore en partie organisé par îlots et dans chaque îlot, de nombreux bâtiments sont alignés de part et d'autre d'une ruelle ou d'une impasse perpendiculaires à la voie principale.

Ces îlots sont des quartiers d'habitation qui, dans une situation identique à celle de l'impasse du marché, présentent la même fonction de logement.

Beaucoup de ces îlots ont disparu : vétusté, élargissement de la voirie...

L'îlot Benoît, situé en plein centre de Sceaux (*) est un ensemble de vieilles maisons d'habitation. Et c'est cet ensemble que je voudrais comparer aux maisons



L'îlot Benoît.
Photo Bunot-Klei

de l'impasse du marché.



L'îlot Benoit
Photo Bunot-Klein

Des bâtiments peu élevés, étroits, dont les toits sont bien individualisés, créent, au travers de l'îlot, tout un réseau de passages, de ruelles. Et ces bâtiments disparates ne témoignent entre eux d'aucun dessein d'ensemble ; l'ordonnance se dérègle : ni bandeaux, ni cadres, ni moulures... Les fenêtres changent de taille, allant du très grand au très petit. Les façades sont zébrées par une gouttière, des fils électriques, un conduit de cheminée, formant une accumulation incohérente d'objets dont le montage n'est que du bricolage et non une totalité coordonnée.

Ce jeu de différences est dû aux pratiques variées des habitants.

Il y a opposition radicale entre la façade des bâtiments de l'impasse du marché, d'où tout désordre est banni où l'espace est ordonné, et cet espace de l'îlot Benoit, espace du non décrété, du spontané.

Pourquoi y-a-t-il une telle coupure des techniques entre les bâtiments de l'impasse du marché, bien ordonnés le long de la ruelle et la prolifération désordonnée de ceux de l'îlot Benoit ou de la rue des Imbergères, tous au centre de Sceaux ?

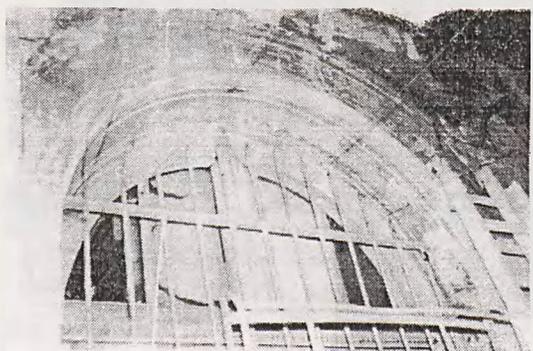
L'îlot Benoit est un espace privé, à mode d'occupation très différent selon les habitants, alors que les bâtiments de l'impasse du Marché semblent avoir été un lieu collectif et ainsi s'expliquerait cette coupure des techniques, cette différence, par l'opposition bâtiment public / bâtiment privé.

b) vestiges

Lieu collectif, cette supposition est étayée par plusieurs observations faites sur le bâtiment lui-même, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, essentiellement en ce qui concerne sa partie centrale formant la maison au n° 3 de l'impasse :

1) Cette maison présente des ouvertures au rez-de-chaussée très différentes de celles du n° 1 et du n° 5 de l'impasse :

En partant de la ruelle à gauche, une porte plein cintre, large de un mètre quatre-vingt, dont le bas a été obturé pour former fenêtre, est opposée de l'autre côté sur le jardin à une même porte cintrée, intacte celle-ci. Sur les traverses coupant les archivoltes de ces deux portes, au dessus des vantaux, se découpe



Porte cintrée avec frise denticulée
et peinture originale
Photo Bunot-Klein

une frise réticulée.

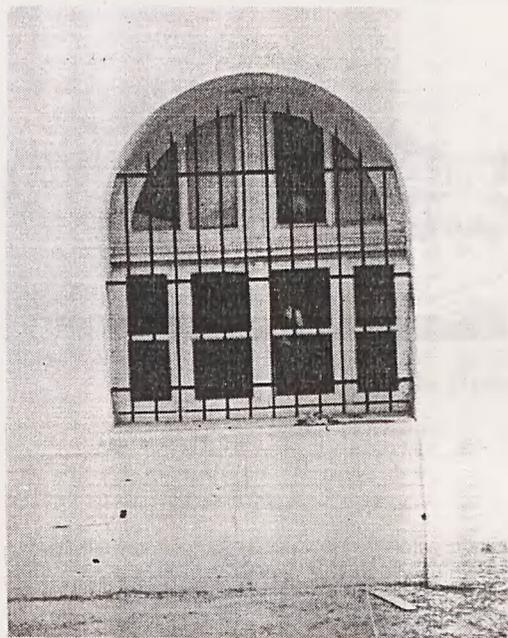
La deuxième porte, à gauche dans la ruelle, est une porte de garage et lui est opposée, directement dans le jardin, une même porte cintrée de un mètre quatre-vingt elle aussi, avec même archivolte moulurée et frise réticulée.

Ces grandes portes cintrées à archivoltes moulurées qui percent de part en part cette maison située au n° 3 de l'impasse, laissent supposer un va et vient d'une foule à travers le bâtiment.

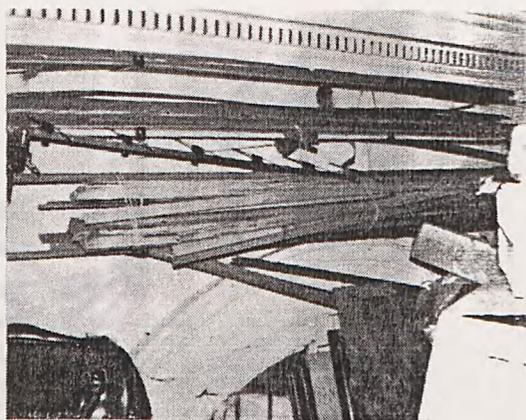
2) Toujours au n° 3, les pièces à l'intérieur des appartements au rez-de-chaussée, à droite en entrant, ont des plafonds anormalement hauts de quatre mètres et décorés d'une corniche denticulée semblable à la frise qui coupe les archivoltes des portes cintrées. Cette corniche denticulée est coupée là où les murs intermédiaires ont été élevés postérieurement pour former plusieurs pièces à partir d'une très grande salle, hall de réunion, d'attente? De même, à gauche, au rez-de-chaussée, la grande porte de garage de mêmes dimensions que les portes cintrées (1 m 80), sert d'entrée sur rue à un atelier, grande pièce non cloisonnée mais avec un faux plafond : un petit escalier, très raide, mène à un demi-étage qui permet de découvrir, à quatre mètres de hauteur, le vrai plafond, à même corniche denticulée et aussi le haut de la porte cintrée obturée en fenêtre, donnant sur l'impasse : cette porte de l'intérieur présente la même archivolte moulurée que les autres portes cintrées.

3) Entre chacune des trois maisons, aux n° 1 - 3 et 5, au niveau du rez-de-chaussée et du premier étage, il est très facile de repérer des portes communicantes qui, condamnées aujourd'hui par une couche de plâtre et de peinture, sont décelables au son. Alors que les parcelles habitables ne communiquent généralement jamais entre elles et forment chacune une unité de propriété communiquant uniquement avec la rue, le fait que ces trois maisons ne respectent pas cette règle prouverait qu'elles formeraient à elles trois un même lieu collectif.

4) Les traces de couleur brun-rouge, qu'on repère sur une des portes cintrées se retrouvent sous la couche de peinture posée dans le couloir et la cage d'escalier. Cette ancienne peinture présente un dessin très caractéristique : au sol, une plinthe brun-rouge, puis le mur blanc, au dessus une bande brun-rouge et à nouveau le mur blanc, coupé par un liseré de même couleur : ce sont les couleurs du Paris-Orléans, compagnie de Chemin de Fer qui au XIXe siècle (à partir



Porte cintrée transformée en fenêtre
Photo Bunot-Klein



Plafond mouluré
et porte cintrée dans l'atelier
Photo Bunot-Klein

de 1857 et jusqu'à son rattachement au Métropolitain en 1932) possédait une ligne qui s'arrêtait à Sceaux.

De la même façon que des statues antiques utilisées comme piliers de poulailler ont pu être conservées, l'appentis bâti dans le jardin autour de cette porte plein cintre, a permis de conserver la trace des couleurs du Paris-Orléans, alors qu'on ne discerne plus rien sur les faces extérieures des autres portes trop exposées.

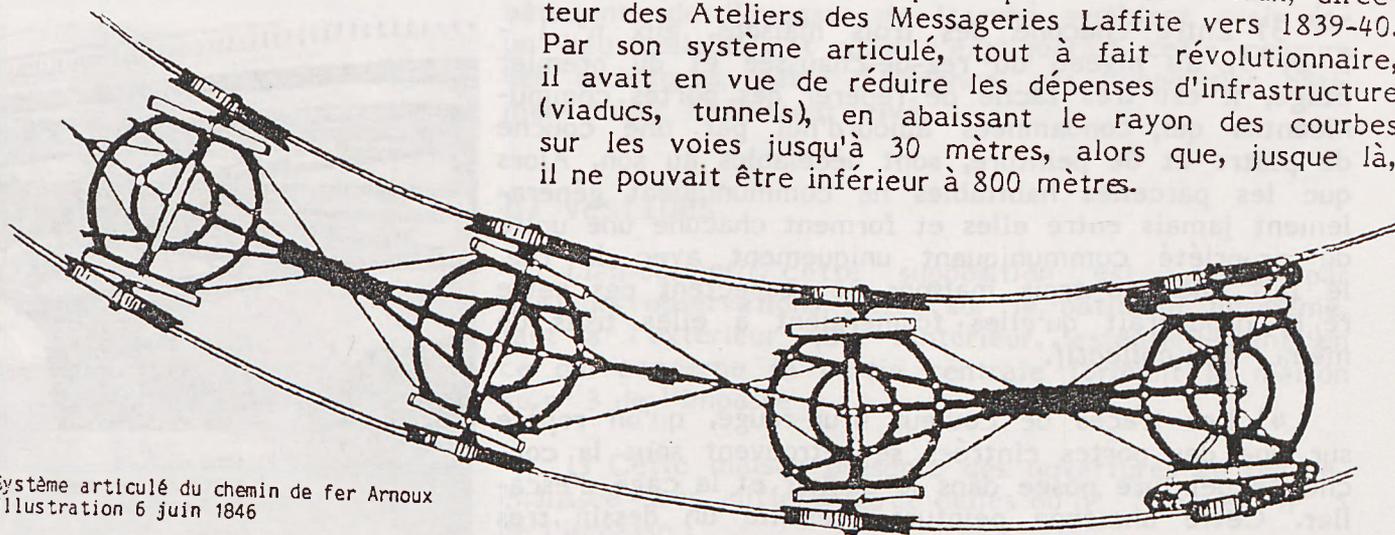
Cette recherche de traces archéologiques me paraît suffisante pour affirmer que la maison de rapport, située au n° 3 de l'impasse, avait dû être **une gare**.

Mais le monument n'étant qu'une partie (la plus intéressante pour un archéologue) des sources pour répondre à la question que je me pose, je dois aussi me référer aux sources historiques, aux textes, qui sont relativement nombreux à l'époque concernée.

c) sources historiques

L'*Histoire du Chemin de fer de Paris à Sceaux* nous a été présentée en 1983 à l'Orangerie du château d'une manière fort précise et imagée, aussi ne revien-drai-je sur ce sujet que très brièvement pour confirmer ce que les traces archéologiques nous ont révélé sur une fonction antérieure de gare du bâtiment.

Ce projet de chemin de fer de Paris à Sceaux fut imaginé et mis au point par Claude Arnoux, directeur des Ateliers des Messageries Laffite vers 1839-40. Par son système articulé, tout à fait révolutionnaire, il avait en vue de réduire les dépenses d'infrastructure (viaducs, tunnels), en abaissant le rayon des courbes sur les voies jusqu'à 30 mètres, alors que, jusque là, il ne pouvait être inférieur à 800 mètres.



Système articulé du chemin de fer Arnoux
Illustration 6 juin 1846

Le projet de chemin de fer consistait (d'après une commission dirigée par le savant Arago), à *tracer une ligne partant de l'embarcadère de la porte d'Enfer* (à l'emplacement de la gare Denfert Rochereau aujourd'hui) et *rejoignant à Sceaux un débarcadère, au lieu dit la Diane, près des murs du jardin de la Ménagerie et face à l'église*.

Par cette phrase la Commission indiquait ainsi l'emplacement où est édifié le bâtiment dans l'impasse.

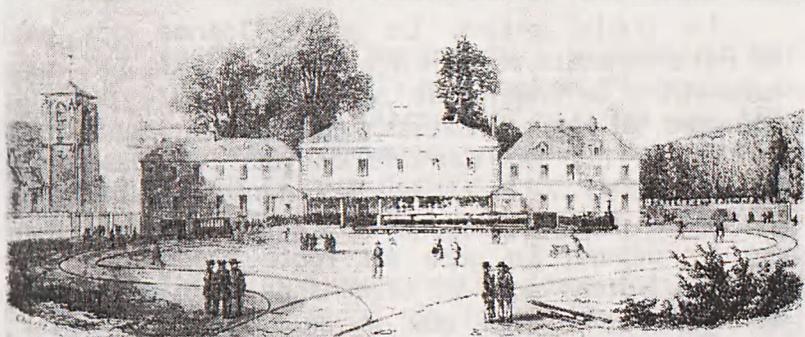
L'inauguration de cette ligne de Paris à Sceaux, unique en son genre dans l'ensemble du réseau français, eut lieu le 23 juin 1846, à 7 heures du matin. Ce fut un grand événement parisien : le roi Louis-Philippe s'y fit représenter par l'un de ses fils.

L'illustration de juin 1846 commente ainsi l'évènement : *Sceaux se donne, comme Versailles, comme St Germain, des allures à la vapeur... mais il n'a pas voulu avoir un chemin de fer ordinaire, comme ses aînés. Il lui a fallu de plus hautes destinées.*

La ligne connut tout de suite la faveur du public. Pourtant les frais généraux étaient trop élevés. Afin de mieux les répartir, la Société Arnoux sollicita la concession d'un prolongement de Bourg-la-Reine à Orsay, soit 16 kms. Cette nouvelle section fut ouverte en 1854. Mais en 1857, lors de la création des grands réseaux français, les lignes de Sceaux et d'Orsay furent incorporées au réseau de la Compagnie d'Orléans. **Et ainsi s'expliquent les couleurs du Paris-Orléans,** dont on trouve des traces dans le hall et sur les archivoltes des portes du bâtiment au n° 3 de l'impasse du Marché.



L'embarcadère de l'Enfer
vue intérieure
Dessin de Champin



Le débarcadère de Sceaux
Dessin de Champin

En dépit de cette fusion, la situation de cette ligne de Paris à Sceaux, ligne unique en son genre et sans liaison possible avec les autres lignes en raison de l'écartement de sa voie (1 m 75 au lieu de 1 m 40), de son équipement spécial et de ses courbes à trop faible rayon, présentait des inconvénients tellement graves qu'en 1883, au moment de la discussion du nouveau régime des grands réseaux, l'Etat imposa à la Compagnie d'Orléans sa transformation pour y permettre la circulation du matériel à voie normale. Les travaux furent considérables. La branche de Bourg-la-Reine à Sceaux conserva le matériel Arnoux jusqu'au 17 mai 1893, date à laquelle le nouveau tracé sur Sceaux-Robinson, totalement différent de l'ancien tracé aux nombreux lacets, fut mis en service avec du matériel normal. C'était la disparition d'un des plus anciens chemins de fer de France.



Entrée du Bal de Sceaux
Gravure de Pruche et Champin

L'Histoire du bal de Sceaux, qui vous a été brillamment exposée par notre société des Amis de Sceaux, à l'occasion des fêtes de 1981 a été intimement liée à l'histoire du chemin de fer et de notre gare.

L'illustration de 1846, relatant l'inauguration du chemin de fer de Sceaux, nous suggère l'intérêt de ce nouveau moyen de locomotion pour ressusciter le célèbre bal petit à petit abandonné du public : *Allons donc, o Parisiens ! allons jouir de toutes les joies que nous promet le bal, de toute la gaieté qui viendra s'y épanouir. Maintenant au moins, nous serons surs de trouver toujours le moyen de retourner à Paris : plus de coucous plus de ces prix fabuleux augmentant de 1/4 d'heure en 1/4 d'heure, plus de ces désespoirs quand les voitures sont complètes : toujours de la place pour tous et au même prix, quelle que soit l'heure.*

Non seulement la mise en service du chemin de fer de Paris à Sceaux en 1846 vint ressusciter le bal mourant, mais ce dernier fut donné à loyer et par bail à la Cie de Chemin de fer... pour 3 ou 9 ans au choix de la Cie à partir du 1er avril 1845. Et même la Cie fut autorisée à n'ouvrir le bal que le jour de l'inauguration du Chemin de fer...

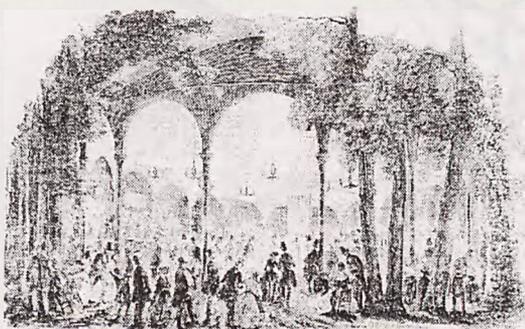
Le public revint. Le guide Joanne des environs de Paris constate en 1856 que le Chemin de fer, appelé à juste titre le chemin de promenade, jette par flot les danseurs et les danseuses, marée qui monte toujours jusqu'à ce que les derniers convois les fassent baisser et disparaître... A 11 h., les danses cessent, le feu d'artifice éclate, la cloche du Chemin de fer annonce le dernier départ. La gare est toute proche, en face de l'église. Hâtons nous et tachons de trouver de la place, car bien qu'on dise que le bal de Sceaux n'est plus de mode, jamais il n'a été plus fréquenté.

Mais bientôt Robinson, ses bals, son grand arbre vinrent disputer à Sceaux son rôle attractif.

Le bal végéta jusqu'au jour où la Compagnie d'Orléans, ayant acheté la ligne rectifia le trajet et le prolongea jusqu'à Robinson. La Gare de Sceaux fut désaffectée en 1893 et en même temps, disparaissait le Bal de Sceaux.

Ainsi une part importante de la vie du bâtiment qui est l'objet de mon étude, sa fonction de gare est liée à la fois à l'évolution du bal de Sceaux et à celle du Chemin de fer Arnoux.

Leur échec a provoqué sa désaffectation.



La rotonde du bal de Sceaux
Gravure de Pruche et Champin

Acte notarié. La troisième preuve textuelle est un acte notarié que m'a très gentiment confié Madame Flahaut, actuelle propriétaire de la maison située au n° 5 de l'impasse du Marché. Il s'agit d'un acte de vente, établi en 1919 et qui reprend les origines de sa propriété depuis 1845, date de la création du chemin de fer de Sceaux.

Cet acte de vente précise que *le dit immeuble se trouvait compris dans la zone des terrains nécessaires à l'établissement du Chemin de fer de Paris à Sceaux, expropriés pour cause d'utilité publique en mars 1845.*

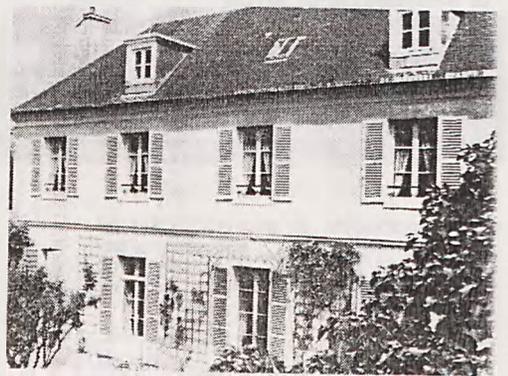
Ainsi cet acte de vente nous donne la preuve que les trois maisons appartenaient bien au chemin de fer d'Orléans (qui s'était substitué en 1857 au chemin de fer de Sceaux) et qu'elles formaient à elles trois les bâtiments de la gare, confirmant ainsi les déductions archéologiques faites précédemment.

De plus, dans l'acte d'adjudication de 1895, faite par la compagnie d'Orléans (qui avait décidé de réaliser ses biens sur l'emplacement de la ligne du chemin de fer), on trouve un descriptif de ces trois maisons :

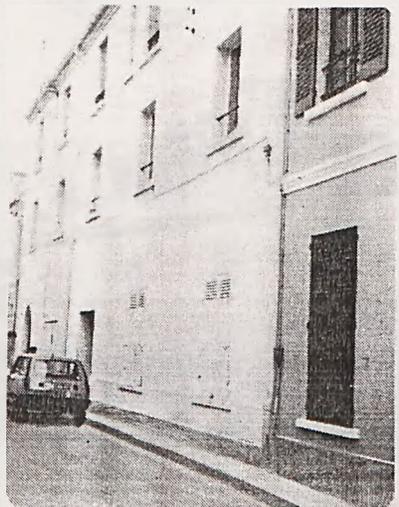
Commençons par *la maison du 5 impasse du Marché (celle de Madame Flahaut) : Une maison d'habitation bourgeoise, construite en pierre et couverte en ardoise, élevée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, grenier au dessus et cave dessous...* Le bâtiment était donc déjà une demeure bourgeoise.

Le n° 3 de l'impasse est décrit comme un grand bâtiment autrefois à l'usage de la station de chemin de fer, construit en pierres et couvert en zinc, élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, grenier au dessus... : c'est là une preuve que cette partie de bâtiment avait bien eu fonction de gare avant 1895.

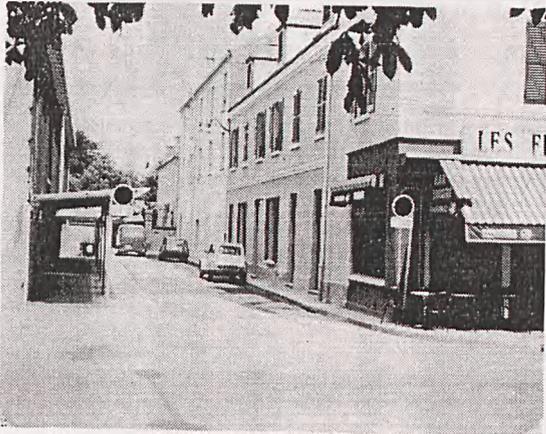
Une preuve aussi de la surélévation du bâtiment postérieure à 1895, puisqu'il n'y avait encore qu'un étage et que le toit n'était pas fait de tuiles rouges comme aujourd'hui. *Le rez-de-chaussée comprend : deux salles et un escalier conduisant au premier étage :* à nouveau cet état des lieux confirme les suppositions que l'étude des vestiges m'avait inspirées : les deux grandes salles aujourd'hui réduites à plusieurs petites pièces. Et plus loin, *grenier comprenant cinq chambres mansardées et un petit cabinet ayant contenu l'horloge*



Le n° 5, impasse du marché
Photo Bunot-Klein



Le n° 3, impasse du marché
Photo Bunot-Klein



Le n° 1 impasse du marché
Photo Bunot-Klein

de la gare : enfin l'insigne le plus caractéristique d'une gare, que les vestiges ne permettaient pas de repérer ! Une marquise règne tout le long du bâtiment du côté de l'ancienne gare.

Enfin, le n° 1 de l'impasse, est décrit ainsi : un grand bâtiment d'habitation construit en pierres et couvert en ardoises, sis au même lieu, élevé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec grenier au dessus et cave dessous.

Rien n'est dit, dans cet acte, sur la quatrième partie de bâtiment, accolée au précédent, partie ayant fonction de café aujourd'hui, et qui, après observation des lieux, me paraissait tronquée.

Heureusement, Monsieur Charaire, Maire de Sceaux, parlant en 1894 de l'implantation d'un nouveau marché dans Sceaux, nous éclaire sur cette question : depuis longtemps les habitants de la ville demandent l'établissement d'une halle pour y installer le marché dont l'emplacement actuel est incommode et insuffisant. Dans sa séance du 4 juin 1894, le Conseil a voté l'acquisition d'une partie des bâtiments et cour provenant de l'ancienne gare de Sceaux, pour l'emplacement du marché à construire.

Ainsi s'explique cette façade, bizarrement tronquée, du quatrième bâtiment, formant angle d'un côté sur l'impasse et de l'autre sur la rue principale. Et c'est pourquoi, avant le recrépissage du café, on voyait encore des pierres à nu à l'angle du bâtiment.

Quant aux trois maisons qui auraient communiqué entre elles, à tous les étages, à l'époque de la gare, j'en ai eu confirmation dans l'acte de vente que possède Madame Flahaut.

Ainsi grâce aux documents que j'ai pu rassembler, tant archéologiques qu'archivistiques, et aux photos et gravures d'époque que j'ai pu obtenir par des collaborations chaleureuses de collectionneurs privés, il m'est possible de restituer la gare telle qu'elle se présentait au XIXe siècle.

II - IDENTIFICATION DU BÂTIMENT PAR RAPPORT

d) l'image de la gare

De grandes portes cintrées avec archivoltas moulurées peintes aux couleurs du Paris-Orléans, traversent le bâtiment de part en part, résolvant ainsi les problèmes de circulation des voyageurs. Au sommet de l'édifice et au centre trône l'horloge, symbole du temps technique, scientifique, bravant le ciel, le temps solaire. Le toit est en zinc avec une corniche denticulée. Les écriteaux, signalant **chemin de fer** à l'entrée du bâtiment Sceaux sur la façade donnant sur la voie, ne sont perceptibles que sur les gravures et photos de la gare.

Encadrant la façade donnant sur la voie, deux petits bâtiments, construits en bois et couverts en zinc sont adossés aux deux maisons adjacentes à l'embarcadère, aux n° 1 et n° 5 de l'impasse. A quoi servaient ces apprentis-bureaux ? Sans doute étaient-ils réservés aux contrôleurs, aiguilleurs de la voie. Protégeant les passagers des intempéries, une marquise courait le long du quai, rejoignant de chaque côté les deux petits bâtiments.

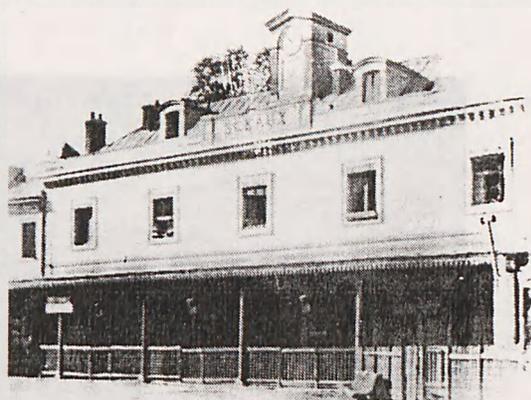
Sur les photos, on voit, adossé au centre de la façade d'entrée, un autre petit bâtiment en bois, couvert en ardoises, avec deux fenêtres de chaque côté d'une porte, aucune indication n'a été donnée de ce bâtiment, ni archéologique, ni archivistique. Ce bureau en avancée, qui était sans doute celui du chef de gare, donnait à l'intérieur du bâtiment dans un vestibule d'où partait l'escalier qui devait mener au logement du dit préposé.

De part et d'autre du vestibule, au rez-de-chaussée, deux grandes salles d'attente, au plafond haut de quatre mètres et décoré d'une frise réticulée qu'on retrouve sur les archivoltas des portes. De ces salles d'attente les voyageurs débouchaient, par les grandes portes cintrées, sur le quai protégé par la marquise. Et de là ils voyaient arriver le train empruntant les rails qui formaient une raquette, une boucle sur l'emplacement des jardins à l'arrière des trois maisons.

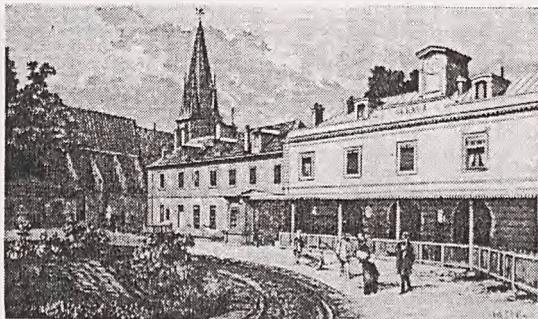
On peut imaginer les citadins, curieux et émerveillés par ce nouveau jouet qu'était le train, venu dans le jardin public assister au spectacle de la gare, à travers les grilles qui rehaussent encore aujourd'hui, le mur d'un mètre séparant le terrain à l'arrière de la "maison bourgeoise", du jardin de la Ménagerie.



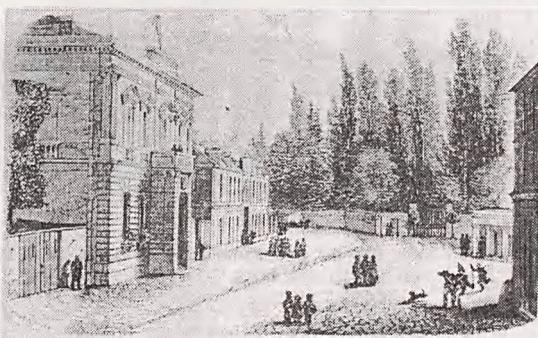
Façade extérieure de la gare de Sceaux
Photo d'époque
Coll. part.



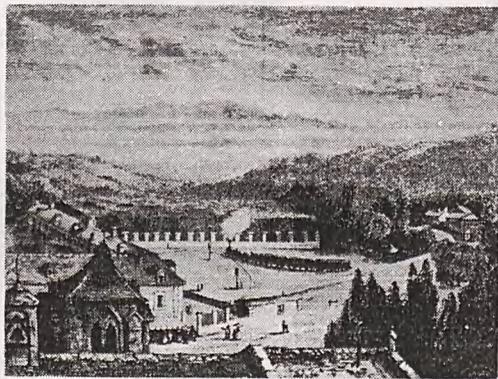
Façade sur quai
Photo d'époque
Coll. part.



Vue intérieure de la gare de Sceaux
Sceaux depuis trente ans par Sérís



Mairie et vue latérale
extérieure du débarcadère à Sceaux
Gravure de Champin
L'illustration 1845



Bâtiment de la gare en équerre et grille
donnant sur le jardin de la Ménagerie
Magasin pittoresque 1846

Il ne m'a pas été possible d'identifier à l'époque de la gare, la fonction des deux bâtiments (aux n°1 et 5 de l'impasse) annexés à l'embarcadère et communiquant entre eux. Le seul repère, qui puisse permettre une esquisse d'identification, est l'appellation donnée à ces différents bâtiments à l'époque concernée : seul le bâtiment central, bien identifié, est appelé : *embarcadère*, c'est-à-dire installation destinée à recevoir les voyageurs et leur permettre l'accès au train ; alors que les autres bâtiments ne portent que le nom générique de *bâtiments de la gare*, endroit où, comme son nom l'indique, on gare le matériel et éventuellement on le répare, bien que la *maison bourgeoise* (ainsi nommée déjà à l'époque du chemin de fer) n'ait sans doute eu que fonction d'héberger une personnalité affectée au train.

Quant au bâtiment en équerre, détruit en 1895, il est évident qu'il devait servir de passage aux voyageurs, puisqu'il représente, à partir de la rue, le seul accès aux bâtiments de la gare. Sur la gravure de Champin (1) représentant la mairie et ce bâtiment disparu, on voit nettement le grand porche qui permettait d'atteindre la gare.

Ce bâtiment en équerre, les bâtiments de la gare, la grille de la *Maison bourgeoise* et le mur du jardin de la Mairie devaient à eux quatre former une cour, un jardin par où devaient passer les voyageurs pour pénétrer dans la gare.

Une gravure représentant la gare vue à vol d'oiseau nous montre parfaitement le petit train décrivant sa boucle devant le bâtiment de la gare, bâtiment allongé formant équerre sur la rue face à l'église. Et, sur ce retour d'équerre, on peut voir la boutique du *limonadier du chemin de fer* devant laquelle se pressent les voyageurs assoiffés. Les archives (2) nous renseignent sur un certain Charles Florent Baillet, pâtisier-restaurateur, à qui la Compagnie de Chemin de fer loue une partie du bâtiment donnant sur la rue. Baillet devient le *limonadier du chemin de fer* et ceci jusqu'en 1896, date à laquelle le bâtiment a été amputé au profit du marché.

Après un intermède d'une dizaine d'années, pendant lesquelles elle a servi de succursale à la Société Générale, cette partie de bâtiment a retrouvé, bien que très diminuée, la fonction qu'elle avait à l'époque de la gare et qu'elle conserve encore aujourd'hui.

II - IDENTIFICATION DU BATIMENT PAR RAPPORT A SA FONCTION DE GARE

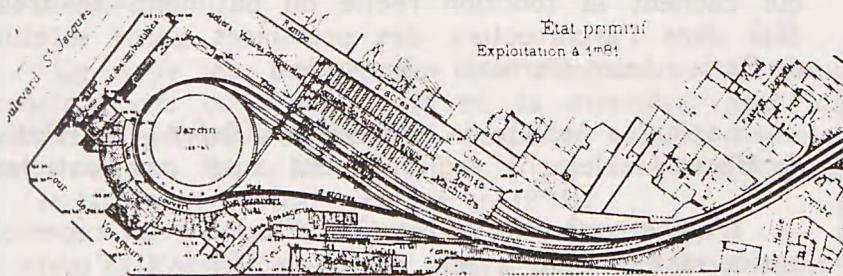
Le bâtiment que j'étudie n'avait donc pas à l'origine fonction de logement. C'était une gare du chemin de fer Arnoux, du nom de son inventeur.

Mais de même qu'en tant qu'habitation ce bâtiment me paraissait insolite, il me paraît insolite en tant que gare; il serait donc intéressant de le comparer aux autres gares de la ligne de Sceaux.

a) recherche typologique

Les gares du chemin de fer Arnoux :

Les gares intermédiaires n'étant que de petites haltes en bois, seuls *l'embarcadère d'Enfer* et notre *débarcadère de Sceaux*, points terminaux de la ligne, étaient construits en dur .



Tracé en raquette de la voie
embarcadère d'Enfer
Connaissance du rail. 1979

Fait particulier au chemin de fer Arnoux, à chaque extrémité de la ligne, à **d'Enfer** et à **Sceaux**, devant les quais, la voie se recourbait sur elle-même, de sorte que le convoi qui arrivait était tout prêt pour repartir, sans que l'on soit obligé de retourner la locomotive comme cela était nécessaire pour les autres trains. Ce tracé en raquette des voies donnait à *l'embarcadère d'Enfer* un aspect très particulier en arc de cercle, forme qu'on peut encore observer sur la façade intérieure et la marquise de la gare de Denfert Rochereau.

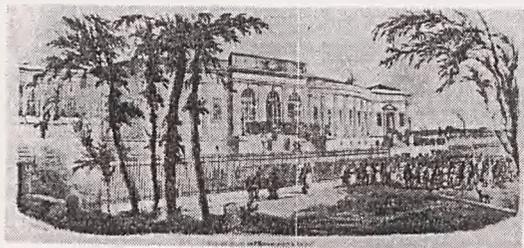
De même le projet *d'embarcadère à Meaux*, qu'avait dessiné Arnoux en 1841, était de forme semi-circulaire comme ensuite **D'Enfer**.

Mais alors, où est l'arrondi de l'embarcadère de Sceaux, puisque les bâtiments terminaux construits ou projetés par Arnoux pour son chemin de fer épousaient tous la forme en raquette de sa voie ?

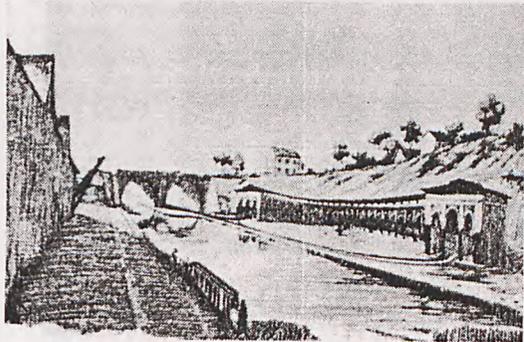
Les gares vers 1850



La gare de Euston square à Londres
Le siècle de l'industrie par F.Loyer 1983



Vue extérieure de l'embarcadère d'Enfer
Gravure de Champin
L'illustration 1845



L'embarcadère de Meaux
Projet d'Arnoux
Le temps des gares.

Pour exprimer la puissance du rail, son pouvoir d'aviation, pouvoir à la fois sur l'espace et le temps, il fallait donner aux bâtiments des gares un aspect triomphaliste et monumental.

Les architectes, dépassés par l'ampleur du sujet, n'ayant aucun modèle pour une architecture du machinisme, et influencés par la création artistique du moment tournée vers la tradition, empruntèrent à tous les styles historiques, depuis le péristyle grec de la gare de Wilhems-paart à Amsterdam, construite en 1843 et fermée en 1878, l'énorme propylée dorique, colonnes in antis, d'Euston Square Station à Londres, inauguré en 1839 et démolé en 1962. Jusqu'à la chapelle-gare construite à Nuremberg en 1848, chapelle gothique avec gâbles à choux et clochetons ajourés, en passant par le château-gare de Vitré en France à mi-chemin entre la forteresse du Moyen Age et les palais de la Renaissance. Et Théophile Gautier s'émerveillait de ces *Palais de l'industrie moderne où se déploie la religion du siècle, celle des chemins de fer*.

Ce recours aux styles historiques, aux pastiches qui cachent la fonction réelle du bâtiment, se trouve déjà dans l'architecture des premières gares satellites de Paris : Saint Germain - Versailles.

Les gares Arnoux de la *barrière d'Enfer* (réalisée) et de *Meaux* (seulement projetée) sont aussi des pastiches :

L'embarcadère de la barrière d'Enfer à un répertoire antiquisant : situé à une porte de Paris, il s'ouvre en portique ; l'élément central de la gare est traduit en façade par une série d'arcades ; un entablement sculpté domine ces arcades tel un arc de triomphe, arc à la gloire des horaires ferroviaires puisqu'au milieu, dans une cartouche, est enchassée une horloge, et encore des pilastres cannelés dans l'arrondi de la façade.

L'embarcadère de Meaux, qui n'a jamais été réalisé, Arnoux l'a dessiné tel un palais mauresque.

Mais alors quel palais, quel temple ou cathédrale veut pasticher l'embarcadère de Sceaux ?

D'après cette enquête typologique, il semble qu'il ne s'agisse ni d'une gare Arnoux, puisqu'elle ne se plie pas à son système, ni d'une construction contemporaine du chemin de fer de Sceaux, puisqu'elle ne répond à aucun des poncifs architecturaux qui caractérisent les gares vers 1850.

Ainsi la fonction de gare du bâtiment, à l'époque concernée, serait une fonction de emploi et il faut à nouveau chercher à restituer ce bâtiment dans son état précédent.

b) vestiges

Certains traits du bâtiment, tel qu'il se présente aujourd'hui, ont éclairé mes recherches :

Le bâtiment dans son ensemble est relativement bas, implanté à l'alignement. Le mur des façades est en meulière, recouvert d'un crépi de plâtre blanc-cassé (le n° 1 ayant été repeint de couleur ocre récemment). Les combles brisés, supportés par une lourde charpente en bois, sont percés de lucarnes à la Mansart et couverts d'ardoises larges type *château de Versailles* (excepté le n° 3 dont le toit surélevé a été refait en tuiles au XIXe siècle).

C'est un système continu. Un bandeau horizontal divise les étages. Les fenêtres, avec leur encadrement mouluré sont composées dans la façade et forment des séries répétitives qui donnent à l'ensemble une symétrie, un ordonnancement qui correspondent à la manière de bâtir au XVIIe siècle et tout au long du XVIIIe siècle.

Ce type de construction ne s'apparente pas aux constructions du XIXe siècle où la meulière, jusqu'ici matériau pauvre, caché, est dévoilée, où la hauteur des maisons, jusqu'ici logis bas à un étage, s'accroît (le bâtiment central surélevé en 1895).

Au XIXe siècle, on ne trouve plus cette combinaison formelle qui se poursuit de l'une à l'autre façade, ni la rectitude des alignements caractéristique des lotissements du XVIIe siècle, rectitude qu'on retrouve dans la construction des bâtiments de l'impasse du Marché.

Seule la *maison au n° 5 de l'impasse*, dite *maison bourgeoise*, ayant subi très peu de transformations intérieures, contrairement aux autres parties du bâtiment, est en état de nous fournir des renseignements archéologiques concernant l'état premier de ces constructions :

1) A l'étage supérieur, sous les combles, courent des poutres transversales et longitudinales, en chêne monobloc, très épaisses (32 cm/15 cm), certaines encore recouvertes de l'enduit qui les dissimulait. Ces poutres forment une ferme brisée, ferme d'un comble en mansarde très fréquente au XVIIe siècle.

Les gares vers 1850

2) Au sol de cet étage mansardé subsistent, dans quelques salles, des tommettes anciennes, rouges, hexagonales.

3) Aux étages inférieurs, les pièces sont distribuées par enfilade et se commandent. Autant au XVIIe siècle cette distribution était recherchée, autant la nouvelle architecture au XIXe siècle s'efforce de rendre les pièces indépendantes. Ces dernières sont alors, contrairement à ce qu'on constate dans la maison que j'étudie, disposées en deux rangées le long d'un couloir central ; cette nouvelle organisation permet de grouper les services dans des appartements doubles en profondeur, ce qui donne, à égale dépense de façade, un espace utilisable doublé. Déjà, au cours du XVIIe siècle, la distribution d'apparat, chère au XVIIe siècle, se modifie au profit des exigences du bien-être bourgeois.

4) Les linteaux des ouvertures de baies sont tous en chêne, excepté celui de la porte d'entrée qui a été refait.

Lors d'un récent retapissage des murs intérieurs de la salle à manger, au rez-de-chaussée, un linteau en chêne a été dégagé au dessus d'une ouverture obturée sans doute à l'époque de l'achat par le chemin de fer.

5) La maison est construite sur terre battue ; seule, sous la cuisine, une cave voûtée et, en soulevant une dalle au centre de cette cave, on découvre en contrebas un espace circulaire, lui-même voûté, appareillé de pierres sèches et au sol, de la terre jaune comme on en rencontre partout dans la région.

Cet espace aurait-il eu fonction de glacière ? Sa configuration et sa situation sous la cuisine le laisseraient supposer. Ces sortes de pièces froides étaient très appréciées au XVIIe et au XVIIIe siècle dans les châteaux et maisons bourgeoises (3).

6) La porte située au fond du jardin de devant et à laquelle on accède par une rampe en pente douce, bordée d'un muret de pierres taillées, existait avant l'époque de la gare et c'est pour empêcher le passage entre les *bâtiments de la gare* et le jardin public que la Compagnie de chemin de fer a dû la faire remblayer. Avant 1845, il existait donc une relation entre la *maison bourgeoise* et le jardin de la Ménagerie.



Porte murée et rampe
en pente douce
Photo Bunot-Klein

7) Dans le jardin, à l'arrière de cette maison, existe un puisard. Colbert en avait fait creuser un grand nombre dans cette région.

D'après les marques archéologiques que j'ai pu déceler, il semblerait que cette maison ait été construite au XVIIe siècle, ou peut-être au XVIIIe siècle.

Autre constatation découlant, cette fois, non pas de l'observation de vestiges, mais d'un bâtiment détruit :

Le bâtiment démoli en 1895, de configuration très similaire à celle des trois autres bâtiments encore existants, donnait à l'ensemble de la construction une forme très particulière en équerre, forme que l'on trouve encore en Ile de France lorsqu'habitation et bâtiment d'exploitation font un tout homogène :

1) Ces bâtiments de ferme, datant en général du XVIIe ou XVIIIe siècle, ménagent, de par leur forme, une cour close d'où on accède à la rue par un grand porche en saillie. Ces grands porches servent au passage des charrettes haut chargées.

Au centre de l'ensemble architectural de l'impasse du Marché, on retrouve cette même cour close que forment le bâtiment démoli, les trois bâtiments en alignement et les murs de séparation ; on retrouve aussi le grand porche en saillie qui sert de passage à la rue.

2) Ces bâtiments d'exploitation, aussi bien que ceux d'habitation, qu'on trouve encore en Ile de France, construits en moellons de grès ou de meulière, sont généralement recouverts, tout comme les bâtiments qui m'intéressent d'un enduit de plâtre blanc-cassé.

Cet ensemble architectural pourrait donc avoir été, au XVIIe ou XVIIIe siècle, une grande ferme comprenant bâtiments d'habitation et bâtiments d'exploitation ; une ferme à cour close, dans laquelle on pénétrait par un large portail couvert.

c) sources archivistiques

Cette recherche d'autres vestiges que ceux de la gare m'ayant amenée à découvrir un état antérieur au XIXe siècle, un état, il semblerait de bâtiments de ferme, il me fallait appuyer ces constatations archéologiques par des écrits contemporains ou archives d'époque.

Aucun livre contemporain, ni même du XIXe siècle, concernant Sceaux, ne fait état d'une fonction semblable de ces bâtiments. Quand ceux-ci sont mentionnés, ils ne le sont qu'à titre de logements faisant partie du jardin de la Ménagerie.

C'est pourquoi il me fallait plonger dans les archives historiques de la ville de Sceaux, afin d'y retrouver une trace écrite des fonctions antérieures de ce bâtiment.

La présidente de notre **Société des Amis de Sceaux**, Madame Renée Lemaître m'a beaucoup aidée en me facilitant l'accès aux archives de la **Société propriétaire du jardin et des Eaux de Sceaux** aujourd'hui dissoute, mais dont son père, Henri Lemaître archiviste-paléographe, avait en tant que président, suivi les péripéties (4).

Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux.

Cette société était propriétaire des bâtiments et terrains qui nous intéressent, jusqu'au 24 août 1845, date à laquelle elle s'en est dessaisie au profit de la Compagnie de chemin de fer de Paris à Sceaux (5) :

*Le tribunal a déclaré expropriés pour cause d'utilité publique, comme nécessaires à l'établissement du chemin de fer de Paris à Sceaux, différentes parties de terrains et bâtiments dépendant de la grande propriété de la Société du Parc et des Eaux de Sceaux. Les dits requérants offraient aux propriétaires de l'immeuble sis à Sceaux lieu dit **la Diane**, compris au plan du cadastre (6) sous les n° 736 - 739 - 739 bis - 740 - 741 - 742 - 742 bis - 743, la somme de 65 000.00 Frs*

pour indemnité de dépossession de la partie du dit immeuble soumise à l'expropriation (1 hectare 930 centiares).

D'autre part, une lettre de M. Garnon, conseiller municipal et Maire de Sceaux, à M. Piet, administrateur de la Société du Parc et des Eaux, datée du 22 septembre 1844, nous donne les noms des locataires des bâtiments et terrains expropriés et nous confirme la relation étroite entre l'implantation de la gare et le bal de Sceaux :

L'emplacement du débarcadère du chemin de fer est définitivement fixé, à Sceaux, dans la grande cour de Baillet ; M. Arnoux (ingénieur de la ligne) se propose d'acquérir de la Société les jardins Maury, Delaunay et les bâtiments et jardins occupés par M. Grandeau, Lucas, Bernard et Baillet... M. Arnoux demande, de plus, à se rendre locataire pour plusieurs années de l'entreprise du bal : il a l'intention de relier cette affaire à celle de son chemin de fer et de monter cet établissement sur un grand pied.

Ainsi on a bien là la confirmation que les bâtiments de la gare étaient un réemploi et existaient en tant qu'immeubles de location avant 1845. Et parmi les locataires de ces immeubles, on retrouve M. Charles Florent Baillet le limonadier de la gare, pour divers bâtiments, jardin, cour et autres lieux, sis en face de l'église composant l'établissement de pâtissier-restaurateur. Quant à Benoît Frédéric Bénard, entrepreneur de voitures publiques, locataire, pour divers lieux faisant partie du grand corps de bâtiment sis en face de l'église, il demande en janvier 1844, à la Société propriétaire, l'autorisation, qui lui est accordée d'établir pour le service de l'établissement de M. Baillet un garde-manger en compensation de la pièce que celui-ci lui cède pour agrandir son bureau de voitures publiques.

Cette même année 1844, M. Sinet, inspecteur des travaux, et de plus auteur du **Précis de l'Histoire de Sceaux**, constate l'état de dégradation de la porte cochère de la cour du Sieur Baillet.

Ainsi l'entrepreneur de voitures publiques et le pâtissier-restaurateur se partagent les bâtiments de part et d'autre de la grande porte cochère donnant sur la rue.

Lucas, le jardinier de la Ménagerie est locataire pour une portion de maison au rez-de-chaussée, logement au premier étage et jardin potager planté d'arbres fruitiers.

Quant à la maison bourgeoise, elle est louée à la baronne Grandeau, bâtiment donnant en partie sur le jardin public et les jardins de devant et derrière ce bâtiment.

La Compagnie de chemin de fer devra s'arranger directement avec les locataires actuels des bâtiments et terrains au sujet de baux et locations faits par la Société des Eaux. Qu'en conséquence la Compagnie restera chargée des indemnités ou frais quelconques relatifs à la dépossession des dits locataires... (7)

Apparamment la Compagnie a conservé les locataires du grand corps de bâtiment (aujourd'hui détruit), et a donné congé à ceux qui occupaient les futurs bâtiments de la gare : Les bâtiments, attenants à l'embarcadère et dans lesquels était établi le principal restaurant de la ville, furent achetés par la Compagnie qui espérait les louer pour rembourser les frais de construction de la gare.

Mais si nous avons la preuve que ces bâtiments existaient, avec des fonctions diverses, avant d'être une gare, nous n'avons toujours aucun signe d'un état de bâtiment de ferme.

Pour comprendre l'origine des bâtiments, il est nécessaire, ici, d'expliquer la création de la "Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux" sur laquelle Madame Rambaud a écrit un article très complet dans le premier bulletin des Amis de Sceaux

Dans les statuts de cette société, on peut lire (8) :

Statuts de la Société formée, entre plusieurs propriétaires de la Commune de Sceaux, pour faire l'acquisition des bâtiments et du jardin composant la Ménagerie de Sceaux-Penthièvre, ainsi que la propriété des eaux arrivant en la Commune de Sceaux et provenant des sources d'Aulnay, de l'étang du Plessis-Piquet et des sources de Vaux-Robert ; le tout faisant partie du domaine de Sceaux et de ses dépendances, appartenant à M. Jean-françois Hyppolite Lecomte : les dits statuts

contenus en un acte passé devant Me François Desgranges, notaire à Sceaux... les 10, 11, 12 et 16 floréal au 7 (29 et 30 avril, 1er et 5 mai 1799.)

Les bâtiments que j'étudie faisaient donc partie du domaine de Sceaux et de ses dépendances

L'histoire du Domaine

Il m'a alors paru utile de rappeler brièvement l'histoire de ce domaine (9), ceci uniquement dans le but de faire ressortir les traits pertinents qui pourraient éclairer mon étude des bâtiments et du jardin, dit *jardin de la Ménagerie*, dont ils dépendent :

- La première mention du village de Sceaux figure dans un cartulaire du prieuré de Longpont aux environs de 1120. Mais la constitution d'un domaine seigneurial ne date que du XVe siècle.

- Les lettres patentes, touchant la justice de Sceaux et datant de mars 1474 (10), nous apprennent que la terre de Sceaux, constituée de deux fiefs bien distincts le *Grand Sceaux* et le *Petit Sceaux* et une autre terre *l'Enfermerie*, qui relevait précédemment de l'abbaye de Saint Germain des Près, se trouvaient à cette époque, entre les mains d'un seul homme : **Jean Baillet**. (11)

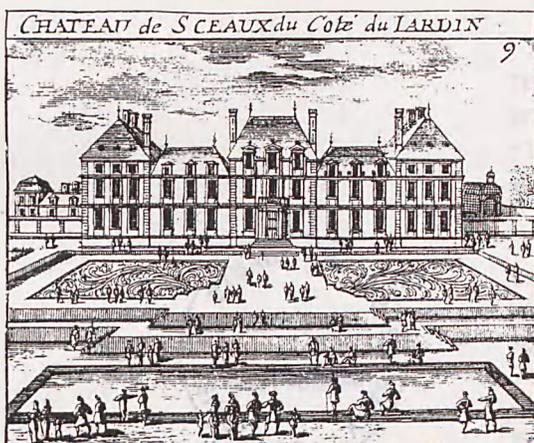
Ainsi **Jean Baillet** fut le premier véritable seigneur de Sceaux et sa demeure ou *hôtel* était située dans le *Grand Sceaux* selon la *Chronique de Louis XI* (12), à l'année 1470 : *le roi, qui s'était parti d'Amboise pour venir à Cléry et Orléans... vint à diner à Sceaux le Grand, en un hôtel qui appartient à maître Jean Baillet...*

- En 1597, après plusieurs générations de Baillet, la seigneurie de Sceaux, érigée en Châtellerie, passe à **Louis Potier**. Celui-ci fait immédiatement raser la demeure des Baillet et construire le premier château de Sceaux. L'agrandissement du domaine se fit dans la partie sud-ouest. La population du village était alors concentrée à l'est du domaine, du côté du *Petit Sceaux*, autour de l'église.



- En 1670, cette famille Potier vendit le domaine à **Colbert**. La propriété comprenait outre le château proprement dit bâti en 1597, un territoire, clos de murs, contenant 120 arpents, qu'il fit ériger en baronnie.

Quelque vaste que fut cette propriété, elle ne répondait pas encore aux vues de Colbert, qui ne cessa de l'augmenter en rachetant d'abord la terre du *Petit Sceaux* (13), appartenant à l'église, à la cure et à divers particuliers, puis des terrains à Fontenay, Châtenay et Châtillon, et plus tard au Plessis-Piquet.



Le château de Sceaux
Fragment d'une planche de l'ouvrage
de Manesson Malet : La géométrie pratique-1702

S'entourant des mêmes artistes, qui venaient d'élever à la gloire de Louis XIV le magnifique palais de Versailles (Le Nôtre, Perrault, Le Brun, Girardon, Coysevox, Tuby...), Colbert agrandit le petit château des Potier, noyau auquel il adjoignit des corps de bâtiment avec ailes en retour, et, aux pieds de cette somptueuse demeure, il transforma ses terres en de féériques jardins ; un bassin octogone, une grande cascade et de nombreux jeux d'eau l'obligèrent, étant donné qu'il n'y avait pas d'eau à Sceaux, à d'importants travaux d'adduction : aqueducs souterrains, voûtes, puits (l'un d'entre eux est encore visible dans le jardin de la *maison bourgeoise* au fond de l'impasse) ; il dut faire creuser des réservoirs dans son domaine pour y recevoir toutes ces eaux venant des sources d'Aulnay, de Vaux-Robert, et de l'étang du Plessis-Piquet (deux d'entre eux étaient situés dans la partie sud-ouest du jardin de la Ménagerie : ces réservoirs ont été remblayés à des époques différentes).

Et c'est alors que se trouve expliqué le nom de la *Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux* : cette société a racheté en 1799 au propriétaire du domaine de Sceaux de l'époque, non seulement le jardin de la Ménagerie et les bâtiments en dépendant, mais aussi la propriété des eaux arrivant en la Commune, c'est-à-dire l'entretien de tout ce système complexe qu'avait créé Colbert pour son parc et qui alimentait aussi le village.

- A la mort de Colbert en 1683 son fils, **Jean-Baptiste, marquis de Seignelay**, continua l'oeuvre de son père ; il agrandit considérablement le parc au sud et à l'ouest, parc qui atteignit une superficie d'à peu près 220 hectares, superficie qu'il avait encore au début du XXe siècle.

- En 1699, après la mort de Seignelay, le domaine fut vendu au **duc du Maine**, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, et à son épouse Louise Bénédicte de Bourbon, petite fille du grand Condé.

La Commune prit alors le nom de **Sceaux du Maine**, Le château et les jardins, sans cesse embellis, étaient devenus l'une des merveilles de la banlieue parisienne.

Reine adultère des **Nuits de Sceaux (14)**, où s'assemblait toute la pléiade des beaux esprits du temps, la **duchesse du Maine**, pour mieux enchaîner ses galériens comme les appelait Fontenelle, créa en 1703, un ordre de Chevalerie fantaisiste, celui de la *Mouche-à-Miel* dont la devise était :

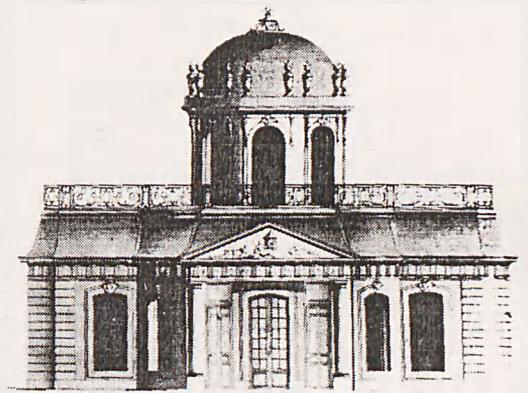
Piccola si, ma fa pur gravi le ferite (15)

(Petite oui, mais sa morsure est cruelle) - la duchesse était la reine des abeilles et une ruche devenait l'emblème de Sceaux. Et c'est cette ruche qui décora les frontons triangulaires du gracieux petit pavillon avec belvédère, qu'elle fit construire par Jacques de la Guépière dans la partie ouest du jardin de la Ménagerie, à l'emplacement où se dressait, au temps de Colbert, un moulin à vent (16) ; seuls demeurent aujourd'hui de ce pavillon, les emmarchements et le monticule sur lequel il fut construit, et tout près, deux colonnes et une urne en pierre qui auraient servi de tombes respectivement aux serins de la duchesse et à son chat "Mar-la-main" (17).

Les historiens de Sceaux ont toujours écrit que le petit pavillon et le jardin qui l'accueillait devaient leur nom de *Ménagerie* à la présence de ces sépultures d'animaux familiers de la duchesse, et ils précisent que cette *Ménagerie*, pavillon consacré à des diners et des fêtes, ne contient jamais d'animaux. (18).

Il est vrai que Sceaux fut le premier salon du XVIII^e siècle, et qu'il battit en brèche la primauté littéraire de Versailles. Un des derniers lustres de la cour de Sceaux, Fontenelle étant glacé par l'âge, fut Voltaire qui y écrivit *Zadig*, dédié à la duchesse, et *Micromégas*. Quant aux animaux, nous en reparlerons bientôt.

-Ensuite les fils de la duchesse, le **princes des Dombes**, mort en 1754 puis le **comte d'Eu**, habitèrent Sceaux. Sceaux était devenu aussi tranquille que la plus lointaine province.



Le pavillon de la ménagerie par Jacques de la Guépière



Tombe de Mar-la-main chat de la duchesse du Maine et colonne d'un de ses serins à droite emmarchement du pavillon Photo Verroust

En 1775, à la mort du Comte d'Eu, le **duc de Penthièvre**, son cousin, hérita du château et de la baronnie de Sceaux, et la Commune prit le nom de **Sceaux-Penthièvre**.

Florian (19), poète fabuliste introduit, par son oncle Voltaire, auprès du duc de Penthièvre comme page, puis gentilhomme de sa cour, *habita un certain temps une partie du bâtiment connu sous le nom de la Ménagerie* (20). Ce bâtiment où habita Florian était celui qu'on peut encore voir, impasse du marché, et non le pavillon de la duchesse du Maine, comme l'ont compris les historiens. Je le prouverai plus loin.

- En 1791, le duc de Penthièvre donnait Sceaux à sa fille la duchesse d'Orléans, qui, à la demande des habitants, fit supprimer, dans le parc, l'arrondi de la Diane qui, empiétant sur la route, gênait la circulation. Cette Diane, Advielle l'a décrite dans son livre p. 192: *On appelait la Diane, à cause de la statue de Diane qui y était placée, une vaste demi-lune faisant partie intégrante de l'ancien parc, qui rejetait plus loin la route actuelle de Bourg la Reine à Sceaux, au lieu où sont aujourd'hui les jardins qui avoisinent le chemin de fer...* En effet, dans l'acte de vente, par la Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux à la Compagnie de Chemin de fer de Paris à Sceaux, de différentes parties de terrains et bâtiments pour l'établissement du nouveau chemin de fer, il est écrit que ces terrains et bâtiments sont situés au lieu dit **la Diane**. Et le jardin de la Ménagerie, par un rond-point situé à l'est, s'articulait, par la perspective de l'allée de Diane, au dessin général du parc et n'en était séparé que par la route de Bourg la Reine à Sceaux.

- La Révolution transforma Sceaux-Penthièvre en **Sceaux-l'Unité**. Le duc de Penthièvre mourut en mars 1793, un mois avant le décret de la Convention qui mettait ses biens sous séquestre. Une école d'agriculture fut peu de temps, installée sur le domaine.

- En 1798, le Directoire mit Sceaux en vente, et le domaine fut attribué, sur folle enchère, à un négociant de Saint-Malo nommé **Lecomte**.

Le château qui n'était plus entretenu depuis de nombreuses années, tombait en ruine, et Lecomte le fit raser (21) ; il fit abattre les arbres du parc pour laisser le champ libre à la charrue.

Ménagerie de Sceaux-Unité

Grand Jardin

Ce rappel historique du domaine de Sceaux, ne traitant pas des bâtiments qui nous intéressent, (ceux-ci paraissent trop banals pour entrer dans l'Histoire), ne nous concerne que comme mise en situation du jardin de la Ménagerie dont ils dépendent.

Il me faut maintenant, à travers plans et archives, remonter la chronologie de l'histoire du jardin de la Ménagerie jusqu'au moment où il n'y aura plus trace de mes bâtiments.

Epoque de Sceaux-l'Unité

Une découverte, que j'ai faite dans les archives concernant la Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux, m'a permis d'éclairer une période de la vie des bâtiments qui nous était inconnue : c'est un plan de ces bâtiments qui a pour titre : **Ménagerie de Sceaux-l'Unité**. Ce plan prouve :

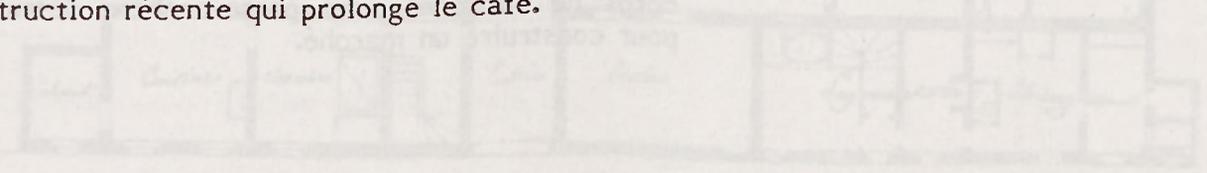
1) Que les bâtiments existaient à l'époque de la Révolution.

2) Qu'on les appelait, à cette époque, *Ménagerie*, alors que jusqu'ici, nous savions seulement qu'ils dépendaient du jardin dit : *Jardin de la Ménagerie*.

3) Qu'il y avait une écurie dans le grand corps de bâtiment en retour d'équerre, détruit aujourd'hui, une basse-cour devant le bâtiment allongé, encore visible dans l'impasse, et un potager derrière ; et ceux-ci réunis pouvaient signaler une ferme. Peut-être le *jardinier* qui habitait la maison dite *bourgeoise*, avait-il une fonction dans cette ferme.

4) Un pavillon octogonal avec belvédère, dont il ne reste plus trace, qui trône, bizarrement encastré, au centre du bâtiment encore existant le long de l'impasse. De même, c'est la première fois qu'est mentionné le *logement du chirurgien* et la *pièce voûtée*, tous deux débordant à droite de l'équerre alors qu'il n'y a aucune construction à cet endroit à l'époque de la gare et qu'aujourd'hui on y voit une bâtisse légère, de construction récente qui prolonge le café.

Plan



Rue

Plan de la Ménagerie de Sceaux-l'Unité
Archives de Paris 11 11 11

De plus, **l'acte de vente du jardin de la Ménagerie** passé le 28 floréal an 7 (19 mai 1799) entre *Jean-François Hyppolite Lecomte, propriétaire du ci-devant château parc de Sceaux-l'Unité et dépendances, et les citoyens propriétaires et habitants de la Commune*, réunis en Société, nous donne à peu près à la même date que le plan, une description complète du jardin de la Ménagerie et des constructions qu'il contenait :

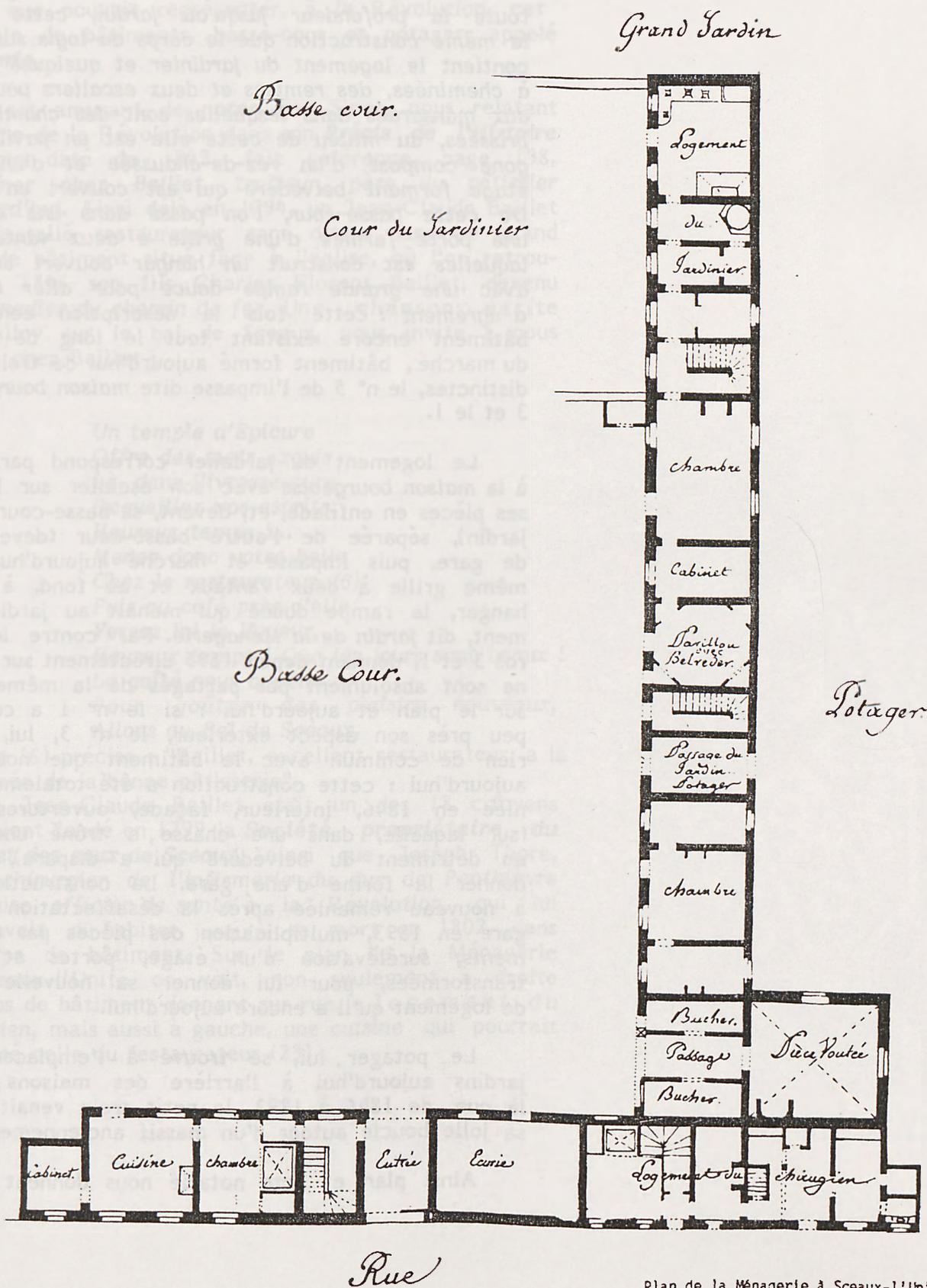
... la propriété, située à Sceaux dans la grande rue, **appelée la Ménagerie**, consistant en un grand terrain régulier, isolé sous toutes faces, au milieu dequel il reste la forme d'un pavillon en belvédère actuellement détruit... (le pavillon de la duchesse du Maine) ; il dépend de cette propriété une cour, basse-cour, logements, remises, écuries, jardin potager (il s'agit des bâtiments et terrains que j'étudie) et deux réservoirs dont l'un, le plus près de la grande rue, se trouve détruit (les réservoirs de Colbert, aujourd'hui tous deux détruits). Le côté du midi, où est l'entrée, est fermé de murs, bâtiments (dont celui en retour d'équerre détruit aujourd'hui) et grille donnant sur la grande rue, la place de l'église et le chemin qui mène de Sceaux à la route de Paris... (cette grille existe toujours à l'entrée du jardin de la Ménagerie).

Nous avons la confirmation par cet acte que les bâtiments faisaient bien partie de la Ménagerie, comme nous l'avons découvert sur le plan.

Ensuite chaque partie de cette Ménagerie est détaillée dont la *basse-cour*, déjà dessinée au sol sur le plan et qui nous intéresse en particulier parce qu'y sont compris nos bâtiments, cette fois décrits en élévation :

Basse-cour... elle est bordée du côté de la place par un corps de bâtiments bâti en pierre et moellons, composé d'un rez-de-chaussée, premier avec mansardes au dessus, couvert en ardoises, contenant un grand escalier, une entrée de porte cochère, une écurie de huit chevaux et des logements de droite et de gauche ; au dessus des dits logements dans les mansardes sont des chambres lambrissées avec cheminées : c'est là le corps de bâtiment avec porte-cochère détruit en 1895 pour construire un marché.

Ménagerie de Sceaux-l'Unité



Plan de la Ménagerie à Sceaux-l'Unité
Archives de Paris D 13 N 45

A la droite de l'entrée est une aile régnant dans toute la profondeur jusqu'au jardin, cette aile, de la même construction que le corps du logis sus désigné, contient le logement du jardinier et quelques chambres à cheminées, des remises et deux escaliers pour monter aux mansardes dans lesquelles sont des chambres lambrissées, au milieu de cette aile est un pavillon octogone composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage formant belvédère qui est couvert en ardoises. De cette basse-cour, l'on passe dans une autre par une porte fermée d'une grille à deux vantaux, dans laquelle est construit un hangar couvert en ardoise avec une grande rampe douce pour aller au jardin d'agrément : cette fois la description concerne le bâtiment encore existant tout le long de l'impasse du marché, bâtiment formé aujourd'hui de trois maisons distinctes, le n° 5 de l'impasse dite *maison bourgeoise*, le 3 et le 1.

Le logement du jardinier correspond parfaitement à la *maison bourgeoise* avec son escalier sur la droite, ses pièces en enfilade, et, devant, sa basse-cour (devenue jardin), séparée de l'autre basse-cour (devenue cour de gare, puis impasse et marché aujourd'hui) par la même grille à deux vantaux et au fond, à côté du hangar, la rampe douce qui menait au jardin d'agrément, dit *jardin de la Ménagerie*. Par contre les numéros 3 et 1, donnant depuis 1895 directement sur l'impasse, ne sont absolument pas partagés de la même manière sur le plan et aujourd'hui : si le n° 1 a conservé à peu près son aspect extérieur, le n° 3, lui, n'a plus rien de commun avec le bâtiment que nous voyons aujourd'hui : cette construction a été totalement remaniée en 1846, intérieur, façade, ouvertures, toiture (sur laquelle, dans une chasse, a trôné une horloge au détriment du belvédère qui a disparu), pour lui donner la forme d'une gare. La construction a été à nouveau remaniée après la désaffectation de cette gare en 1893, multiplication des pièces par cloisonnements, surélévation d'un étage, portes et fenêtres transformées, pour lui donner sa nouvelle fonction de logement qu'il a encore aujourd'hui.

Le potager, lui, se trouve à l'emplacement des jardins aujourd'hui à l'arrière des maisons ; et c'est là que, de 1846 à 1893, le petit train venait exécuter sa jolie boucle autour d'un massif anciennement bassin.

Ainsi plan et acte notarié nous donnent une idée

de ce que pouvait représenter, à la Révolution, cet ensemble de bâtiments, basse-cour et potager, appelé **Ménagerie**.

Il est amusant de noter que Sinet, nous relatant un drame de la Révolution dans son **Précis de l'Histoire de Sceaux** daté de 1843, fait référence, page 138, à un *dîner chez Baillet, traiteur, père du pâtissier d'aujourd'hui*. Ainsi déjà en 1794, un Jean-Claude Baillet était installé restaurateur sans doute dans ce grand corps de bâtiment situé face à l'église, où l'on retrouve en 1846 son fils Charles Florent Baillet, devenu le *limonadier du chemin de fer*. Une chanson écrite par Palloy sur le bal de Sceaux, nous invite à nous arrêter chez Baillet :

*Un temple d'Epicure
Offre des mets exquis
Là, dans l'ivresse pure
Recueillez vos esprits.
Heureux temps !...
Menez donc votre belle
Chez le restaurateur (6)
Puis au café près d'elle,
Versez lui la liqueur,
Heureux temps ! Que les jours sont beaux !
La gaîté nous appelle ;
Pour goûter des plaisirs nouveaux,
Allons au Bal de Sceaux.*

La note (6) précise : "Baillet, excellent restaurateur, a la renommée de la bonne pâtisserie".

Ce Jean-Claude Baillet était un des 18 citoyens qui avaient fondé en 1799 la **Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux**, ainsi que Joseph Thore, ancien *chirurgien de l'infirmerie* du duc de Penthièvre et ensuite *officier de santé* à la Révolution, qui lui aussi avait dû habiter, jusqu'à sa mort en 1802, dans ce corps de bâtiment. Sur le plan de la Ménagerie de Sceaux-l'Unité on voit, non seulement à droite du corps de bâtiment donnant sur rue, le *logement du chirurgien*, mais aussi à gauche, une *cuisine* qui pourrait avoir été celle du restaurateur (23)

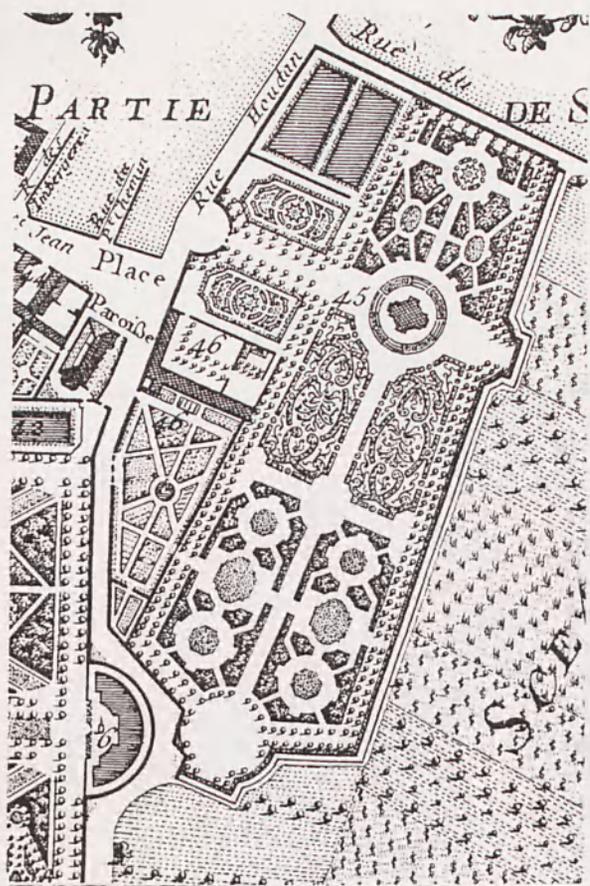
Epoque de Sceaux-Penthièvre

Un plan en Atlas du village de Sceaux (24) exécuté en 1782 par le géomètre E.F. Cicille fils à l'intention du duc de Penthièvre, pour servir d'assiette au Cens (l'impôt local), nous donne une représentation exacte des volumes, en perspective verticale, du jardin de la Ménagerie, de son pavillon, de ses deux réservoirs et des bâtiments en équerre que j'étudie.

Le bâtiment, qui s'allonge en profondeur jusqu'au jardin, ne forme sur ce plan qu'un seul bloc. A moins que ce ne soit un oubli du géomètre (ce qui paraît douteux puisque même les deux petits bâtiments annexes, à droite du bâtiment principal, ont deux toits bien distincts), les différences de niveau des toitures qu'on observe aujourd'hui et déjà au XIXe siècle n'existeraient donc que depuis 1845, date de la transformation en débarcadère de la partie centrale du bâtiment, différences encore accentuées en 1895, lorsque cette même partie de bâtiment a été surélevée d'un étage.

- Le plan de 1785 (25), encarté dans le livre d'Advielle, nous confirme à la fois la présence des bâtiments à cette époque et aussi, sous le n° 46 de la légende, l'appellation de "basse-cour" et "potager de la Ménagerie".

- D'autre part un inventaire manuscrit, fait en 1793 à la mort du duc de Penthièvre, et concernant son domaine de Sceaux et ses dépendances, nous permet d'affirmer que le fabuliste et poète Florian (26) a bien habité le bâtiment de la Ménagerie et non le pavillon de la duchesse du Maine : à savoir le dit Florian occupait un appartement sis dans les bâtiments de la Ménagerie... appartement dont la porte d'entrée donne dans une basse-cour, et un petit bâtiment à côté appelé colombier ; pour monter dans ce dit colombier, appelé aussi pigeonier (sans doute parce qu'établi dans les hauteurs), il fallait d'abord pénétrer dans une pièce au rez-de-chaussée servant de chambre à coucher aux garçons tapissiers et dont la porte donnait sur la même basse-cour ; et c'est ce colombier ou pigeonier, appelé pompeusement ou peut-être justement belvédère en 1799, qui a permis aux



Le jardin de la Ménagerie en 1785
par Champin et Cicille

historiens de faire la confusion avec le belvédère du pavillon de la duchesse, appelé *donjon* dans l'inventaire. Quant aux garçons tapissiers, qui dormaient au rez-de-chaussée du colombier de Florian, ils travaillaient chez un citoyen Vallet, tapissier, qui habitait dans la Ménagerie un *appartement éclairé sur la rue et sur la cour ayant son entrée sous la porte cochère d'entrée de la Ménagerie*, là où Baillet, le restaurateur, s'installera un an plus tard.

Ainsi les bâtiments existaient bien au temps du duc de Penthièvre et notre fabuliste Florian y habita.

Mais qu'en était-il au temps de la duchesse du Maine ?

- Epoque de Sceaux-du-Maine :

Un plan général des jardins et parc du château de Sceaux, fait vers 1730 par Jacques Cicille, arpenteur du roi, pour le duc du Maine, nous donne à quelques infimes détails près, le même tracé qu'on retrouve chez son fils à l'époque du duc de Penthièvre. Ce plan n'ajoute rien à l'étude des bâtiments, si ce n'est de savoir qu'ils existaient déjà au début du XVIIIe siècle tels qu'on les retrouve un siècle plus tard en 1844.

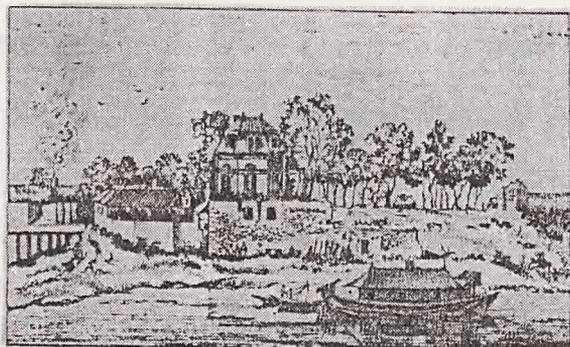
Par contre l'intendant Brillon, dans son *Journal de la maison du Maine* qu'il a tenu fidèlement du jour où il fut engagé par le duc du Maine, en octobre 1717 jusqu'à sa mort en 1736 (la même année que celle du duc), nous donne des précisions tout à fait pertinentes sur la fonction de ces bâtiments à cette époque précise. (27)

D'abord on apprend page 571, le 10 septembre 1720, que S.A. la duchesse du Maine a défendu à la Guépière, entrepreneur du nouveau bâtiment de la Ménagerie, de dire combien cela coûterait et le 17 juin 1722 : Madame la duchesse du Maine m'a parlé de sa ménagerie. Elle a désiré que je la visse. On ne se vante pas que cela coûtera 50 000 écus - sans nulle utilité que celle de faire des parties de plaisir

extraordinaires qui coûteront beaucoup.

Ainsi le pavillon de la duchesse du Maine a été construit entre 1720 et 1722 ; il servait bien à des fêtes et ne contenait pas d'animaux, bien qu'il eut pour nom *ménagerie* comme l'on écrit très justement les historiens de Sceaux.

Mais page 295, le 29 janvier 1719, Brillon écrit : *j'ai été à la ménagerie de Sceaux et y ai déclaré à la ménagère qu'il fallait vendre tous les animaux mangeurs... Elle a 200 livres de gages et la nourriture des volailles, pigeons, vaches, moutons et cochons coûte beaucoup...* Cette phrase est écrite en 1719, deux ans au moins avant l'achèvement de la construction du pavillon de la Ménagerie, et non seulement il est question d'une ménagerie, d'une ménagère qui la dirige, mais aussi d'animaux de ferme !

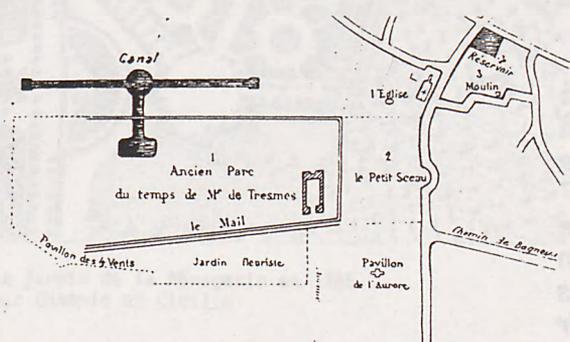


Le pavillon de la Ménagerie de l'Arсенal d'après un dessin de Lantara

Le 9 février 1722, Brillon écrit page 951 : *Madame la duchesse du Maine démeuble sa ménagerie de Clagny. Les Vaches seront amenées à Paris à l'Arсенal, les pigeons et autres bêtes semblables à Sceaux.* Effectivement la duchesse du Maine possédait trois ménageries, auxquelles elle tenait beaucoup, toujours selon son intendant. Une près de Versailles, au château de Clagny dont le duc avait hérité de sa mère Mme de Montespan, une autre à l'Arсенal où le duc du Maine avait son logement de grand Maître de l'artillerie et la troisième à Sceaux qui est l'objet de mon étude. Mais est-il possible de remonter encore le temps ?

- Epoque de Sceaux-Seignelay (28) :

- *Un plan relatif à l'arpentage du 26 avril 1696* (29), fait contradictoirement avec le Seigneur de Sceaux, s'il nous montre bien l'emplacement des réservoirs, du moulin (futur emplacement du pavillon de la duchesse du Maine), ne nous donne aucune indication sur les bâtiments que j'étudie. Mais si cette absence est une condition nécessaire, elle n'est toutefois pas suffisante pour affirmer que ces bâtiments n'existaient pas encore à cette époque. Comme exemple on peut regarder un plan aquarellé du parc et du château de Sceaux, levé en 1786 (29), qui nous montre les parterres du jardin de la Ménagerie, ses réservoirs, son pavillon, mais pas une seule indication de mes bâtiments, alors qu'il est prouvé que ceux-ci existaient



Plan de 1696
Archives Nationales N2 Seine 40²

à l'époque du duc de Penthièvre. L'intérêt de ces bâtiments n'était peut-être pas apparu suffisant aux yeux de ces géomètres.

Le plan de 1696 nous montre, par contre, clairement le *Grand Sceaux*, qui correspondait aux dimensions de l'ancien parc où se trouvait le premier château de la famille Potier de Tresmes, et le *Petit Sceaux*, à droite de l'église, au lieu dit *la Diane*, c'est-à-dire la région qui nous intéresse.

Dans *l'Histoire de Sceaux* de V. Advielle (déjà cité), écrite en 1883, j'ai trouvé une copie (30) de l'acte de vente du domaine du marquis de Seignelay, fils de Colbert, fait par ses héritiers au duc du Maine en 1699. On y trouve répertoriés :

Le moulin à vent (sur l'emplacement duquel fut bâti en 1722 le pavillon de la Ménagerie dont j'ai déjà parlé), *une maison en dépendant... une maison près de l'église ayant son entrée du côté du village, plus autre maison joignante appelée la petite ferme...* : ce sont en 1846 les bâtiments de la gare de Sceaux, et dont aujourd'hui il reste une aile allongée le long de l'impasse du marché. Et c'est cette aile à qui, pour la première fois, est attribué le nom de *Ferme*.

Ainsi ces bâtiments existaient déjà à la fin du XVII^e siècle, et rien ne prouve qu'ils n'aient pas été construits par Colbert, bien que cette fois je n'ai ni plans, ni écrits, mais que des hypothèses assez séduisantes à vous proposer.

- Epoque de Sceaux-Colbert (31) :

Colbert, surintendant des bâtiments du roi, s'était beaucoup intéressé déjà à la ménagerie de Vincennes. Les lettres qu'il écrivait à Mazarin en 1654 (32) le prouvent assez :

1654, 7 juillet : *la ménagerie* (de Vincennes) est établie. Nous avons trois veaux qui sont nourris par six vaches, avec force oeufs frais... Nous avons six douzaines de poulets d'Inde, autant de poules et poulets qui sont fort bien nourris et qui seront excellents, cent moutons ou brebis pour avoir des agneaux de bonne heure. La petite truie d'Inde a fais six cochons

dont trois sont morts... J'établis à présent deux volières de gros pigeons... Colbert se préoccupait de faire venir des vaches des Flandres et d'auvergne, d'envoyer des légumes et des fruits à Mazarin; le 24 juillet, il ajoute même ceci : *je fais cueillir les fruits et en en fais faire, pour la Reine, des confitures que je fais mettre dans de grandes tasses de porcelaine, ce qui sera fort propre.* Cet incroyable goût du détail, Colbert, plus tard, l'emploiera à Versailles où il surveillera méticuleusement les travaux commandés dès 1662 par le jeune roi Louis XIV, dont un des premiers soucis fut de faire construire dans le parc une nouvelle ménagerie ; la direction générale de celle-ci dépendra de la surintendance des bâtiments du Roi, c'est-à-dire de Colbert, qui en fera régulièrement inspecter les locaux.

De plus, la construction du château de Colbert à Sceaux commença en 1673 ou 1674, précisément à l'époque où Clagny s'élevait sous sa surveillance; et à Clagny il y eut une ménagerie.

On peut avancer l'hypothèse que Colbert ait voulu à l'imitation de son roi et des princes du sang, passionnés de ménageries, posséder la sienne propre.

Il est certain en tout cas, que Colbert a fait construire de nombreuses ménageries pour les autres, les a surveillées sa vie durant... Cet usage, qu'on ne retrouve pas chez son fils, permet de penser que la ménagerie de Sceaux pourrait être son oeuvre, et non celle de Seignelay. Mais il me faut d'autres preuves pour convaincre.

Il est à peu près certain que si la duchesse du Maine, au grand désespoir de son intendant Brillon qui craignait les dépenses inconsidérées, a procédé à des échanges et achats de terres avec des paysans pour agrandir son *Jardin de la Ménagerie*, c'est par contre Colbert qui a acheté cette partie de son domaine sur laquelle il y avait un moulin à vent (33). Nous avons déjà vu, dans mon rapide historique de Sceaux, que Colbert acheta en 1671 les terres de *Sceaux le Petit*, terres situées un peu au delà de l'église, dans la direction du château d'un côté, et juste en face de la Diane qui en faisait partie. Ces terrains appartenaient à l'église, à la cure et à divers particuliers. Colbert les acheta par des actes réguliers et fit démolir

les constructions qui y avaient été élevées pour agrandir de ce côté son domaine. Par suite de ces acquisitions, la population de cette partie du village dut se déplacer, et c'est cet acte de Colbert qui a reporté l'église du centre du village à la périphérie.

Ainsi Colbert acheta en 1671 les terres où se trouvait le moulin à vent, et en 1675 il fit creuser, à côté du moulin, deux réservoirs destinés à l'alimentation des cascades créées également par lui. Les deux réservoirs et le moulin de Colbert sont répertoriés dans l'acte de vente du domaine de Seignelay, son fils, en même temps que les bâtiments appelés la petite ferme, (la future gare de Sceaux) et tous, moulin, réservoirs et bâtiments sont inscrits dans un même espace, appelé plus tard Jardin de la Ménagerie, espace acheté par Colbert, et d'où il expropria les paysans pour peut-être y construire sa ménagerie...

d) l'image de la Ménagerie

Ainsi grâce à l'étude, que je viens de faire, des vestiges, archives et plans des bâtiments concernés, je peux affirmer que ceux-ci, construits au XVIIe siècle, remaniés au XIXe siècle, puis encore au XXe siècle, étaient appelés petite ferme du temps du marquis de Seignelay et ménagerie du temps de la duchesse du Maine, avant même qu'elle ait fait construire son pavillon.

Il me paraît nécessaire, ici, de définir la fonction d'une ménagerie par rapport à celle d'une ferme pour comprendre la fonction réelle de nos bâtiments.

Qu'est ce qu'une ménagerie ?

Une ménagerie est un lieu destiné à nourrir des bestiaux, des volailles, et à faire le ménage des campagnes... Ce mot ne se dit qu'à l'égard des châteaux des princes et des grands seigneurs qui en ont plutôt par curiosité et magnificence que pour le profit, comme la ménagerie de Versailles, de Vincennes, de Meudon... et ne se dit point des basse-cours de métairies. Ainsi en est-il de la ménagerie de Sceaux, qui

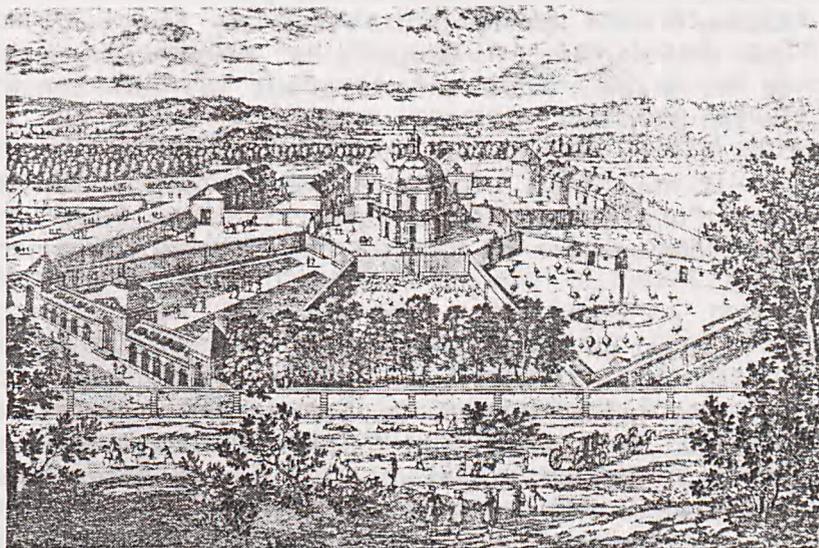


était la *ferme* d'un grand Seigneur, et cette définition tirée du *dictionnaire de Furetière* de 1690, donne raison à la fois à mon interprétation des vestiges (j'y voyais un bâtiment de ferme) et aux plans et textes où j'ai pu relever les termes de *petite ferme*, *basse-cour* et *ménagerie* pour désigner les mêmes bâtiments. Et les animaux de la ménagerie de Sceaux, dont les historiens constatent l'absence, mais dont parle abondamment l'intendant Brillon au XVIII^e siècle étaient des animaux de ferme, vaches, moutons, volailles, pigeons...

Ce mot de *ménagerie* a évolué et signifie aujourd'hui un lieu où lon trouve des animaux rares.

Ce sens apparait dans le *Grand Vocabulaire Français* de 1771, où on lit que le mot *Ménagerie* se dit aussi dans les maisons de Princes du lieu où ils tiennent des animaux étrangers et rares (*ménagerie de Versailles*) et, effectivement, jamais à Sceaux dont les Seigneurs ne furent ni rois, ni princes du sang (le duc du Maine était un fils bâtard de Louis XIV), il n'y eut d'autres animaux que familiers ou de bouche.

Il semble, au premier abord, difficile de comparer la ménagerie de Sceaux, relativement rudimentaire, à la ménagerie royale de Versailles et cependant elles sont presque construites sur le même modèle:



La ménagerie de Versailles
Gravure de Perelle

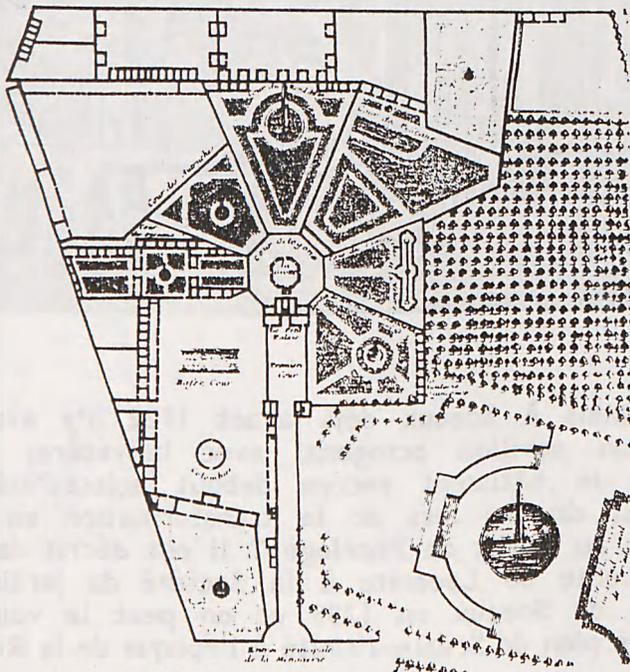
La ménagerie de Versailles, à la création de laquelle Louis XIV s'est beaucoup intéressé, par l'intermédiaire de Colbert, dès 1662, a servi de modèle à presque toutes les ménageries qui sont venues après elle, par exemple la ménagerie de Vineuil à Chantilly, agrandie par le prince de Condé, père de la duchesse du Maine, sur le modèle de Versailles, mais vingt ans après.

Cette ménagerie de Versailles (34) est située à l'extrémité du bras méridional du grand canal, à l'opposé du grand Trianon, tout près de l'ancien ménage de Louis XIII.

Elle était constituée d'un pavillon octogonal avec belvédère, autour duquel rayonnaient 7 cours réservées aux animaux (la cour des cigognes, la volière, la cour des pélicans, la cour du rond-d'eau, la cour des autruches) et la septième cour, la plus vaste et la seule qui nous intéresse ici, appelée *basse-cour* : elle comprenait un pigeonnier (on pense au pigeonnier ou colombier où logea Florian à Sceaux, mais celui-ci était encastré dans les bâtiments et de forme octogonale), des écuries (une écurie pour 8 chevaux existait à la ménagerie de Sceaux), des étables, bergeries (il y avait des vaches, des moutons à Sceaux), et aussi une maison pour le concierge et des logements pour le personnel de la ménagerie (à Sceaux encore, la ménagère et le jardinier avaient leur logement). Les types de construction étaient donc similaires.

Sur les différentes gravures représentant la ménagerie de Versailles on peut repérer dans cette *basse-cour*, outre le pigeonnier et un abreuvoir, des bâtiments bas, longilignes, aux toits d'ardoise pentus et mansardés tout comme les bâtiments de Sceaux ; toujours comme à Sceaux, leur forme en équerre leur permet de former, avec les murs ou grilles adjacents, une cour fermée, à laquelle on ne peut accéder que par un large passage aménagé dans le corps de bâtiment le plus long (à Sceaux, l'accès à la cour fermée se faisait par un grand porche mouluré.)

LA MÈNAGERIE DE VERSAILLES.



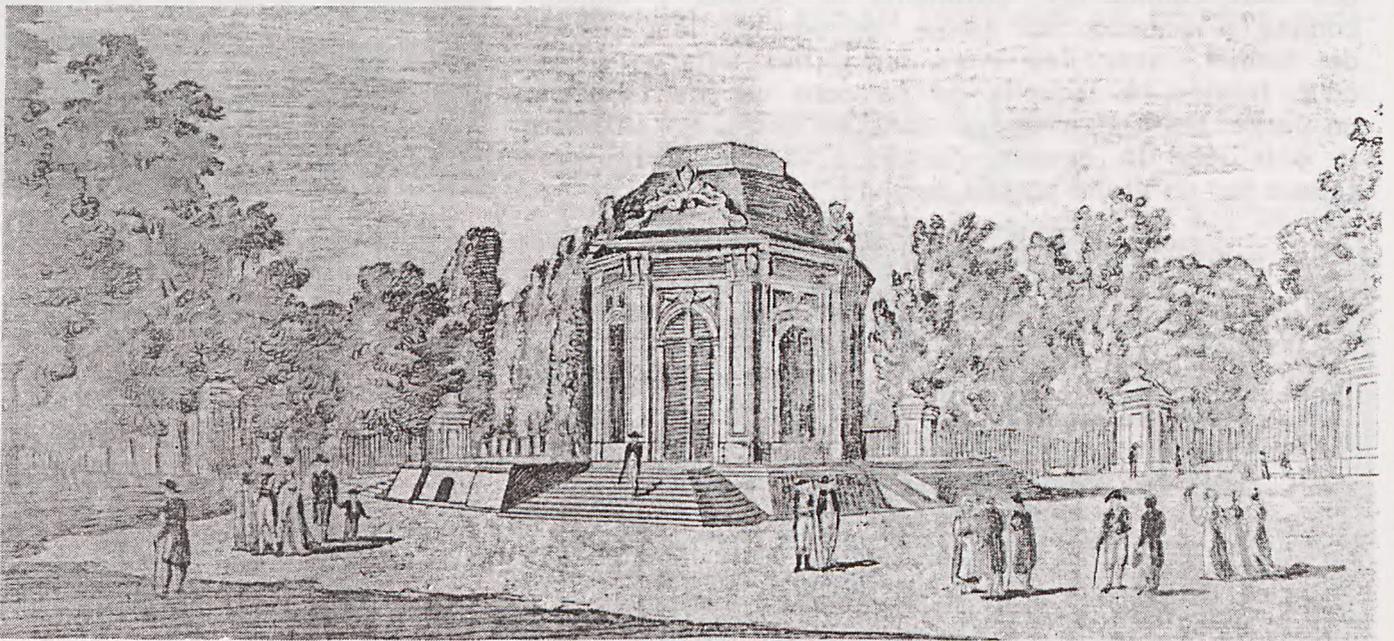
Ce qui reste de la Ménagerie de Versailles aujourd'hui : deux petits cabinets construits par Mansart
Photo Bunot-Klein



Ce qui reste de la Ménagerie de Versailles : Une partie des bâtiments de la 7ème cour dite "basse-cour"

Plan de la Ménagerie de Versailles

Les ressemblances sont grandes entre ces bâtiments de basse-cour à Versailles et ceux de notre ménagerie/basse-cour à Sceaux, bien qu'on ne retrouve pas, pour les raisons déjà données, les six autres cours pour animaux sauvages ou rares. Mais la ressemblance sera plus grande lorsque, plus tard (1722), la duchesse du Maine aura fait construire son pavillon octogonal avec belvédère, très inspiré de celui de Versailles, et d'où elle pourra également, mais d'une manière moins royale, contempler ses parterres et ses animaux familiers et de bouche. *Un charmant petit pavillon octogonal, surmonté d'une coupole entourée à sa base d'une balustrade à huit pans... on y accède par quatre escaliers de neuf marches conduisant à une terrasse, qui court tout autour du pavillon... et permet déjà de prendre une vue d'ensemble sur les treize grandes divisions de la ménagerie...* (35) : voilà une description qui à six divisions près, semble être la description du pavillon de la Ménagerie de Versailles alors qu'il s'agit de la description du pavillon de la ménagerie de Schönbrunn, en Autriche, pavillon construit presque un siècle plus tard en 1759. Et cette description, mise à part la dernière phrase concernant des ménageries princières, pourrait être aussi celle du petit pavillon de la duchesse du Maine, construit trente sept ans avant Schönbrunn.



Le pavillon octogonal de la Ménagerie de Schönbrunn Autriche 1759 d'après une estampe de J. Knipp

Mais à Sceaux déjà avant 1722 n'y avait-il pas eu un pavillon octogonal avec belvédère, incorporé dans le bâtiment encore debout aujourd'hui, et qui aurait disparu lors de la transformation en gare en 1845 au profit de l'horloge ? Il est décrit dans l'acte de vente de Lecomte à la Société du jardin et des eaux de Sceaux en 1799 et on peut le voir dessiné sur le plan de Sceaux-l'Unité à l'époque de la Révolution.

Ce pavillon avec belvédère n'aurait-il pas fait office de *salon de repos* depuis la création de la ménagerie et cela jusqu'à ce que le charmant bâtiment, construit pour la duchesse du Maine par la Guépière en 1722, ne vint le remplacer avantageusement, d'où son déclassement de *belvédère* au rang de *pigeonnier* ou *colombier*, lui faisant perdre ainsi l'honneur, mais garder la hauteur ?

CONCLUSION

On peut dire, que j'ai ici traité archéologiquement d'un bâtiment qui existe encore en sa presque totalité et sans trop grandes modifications architecturales.

Je l'ai étudié dans sa durée : partant de son état actuel de logement, en passant par son état de gare, je suis remontée à son état originel de bâtiment de Ménagerie. Et pour cela c'est à une sorte de fouille stratigraphique (en ne fouillant pas sous terre, mais dans les caves, jardins et appentis) que j'ai dû procéder pour retrouver l'histoire de ce bâtiment de l'impasse du Marché.

Et grâce à cette étude, j'ai appris que l'histoire d'une ville se lit aussi dans ses bâtiments même les plus banals.

Claude BUNOT-KLEIN

NOTES

- * Ilôt encadré par la rue Voltaire, la rue des Imbergères, la rue Hippolyte Boulogne et la rue Raymond Py.
- 1 Jean-Jacques Champin, dessinateur scénen (1796-1860)
- 2 Archives de la Seine D13 N 4 5 : lettre adressée le 16 mai 1846 à la Société propriétaire du jardin de la Ménagerie par le limonadier du chemin de fer à l'effet d'obtenir le bail du bassin et de la glacière du dit jardin.
- 3 Il y avait une glacière au château de Sceaux et une autre dans le jardin de la Ménagerie ; cette dernière a été louée à un Sieur Baillet pâtissier, restaurateur, "pendant neuf années consécutives commencées du 1er janvier 1844" (cf archives de la Seine - D 13 N4 6)
- 4 H. Lemaître a fait classer ce site "monument naturel" en 1942.
- 5 Archives de Paris D 13 N° 4 8
- 6 Plan cadastral, en une feuille, de la section C sur Sceaux, révisé en 1842 par Mauvalet géomètre et déposé aux Services Techniques de Sceaux.
- 7 Archives de Paris D13 N° 4 8, 3e Registre de délibérations d'Assemblées Générales et d'administration de la Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux.
- 8 Archives de Paris D 13 N° 4 5
- 9 L'histoire du domaine est transcrite d'une manière à peu près identique par les historiens de Sceaux.

- 10 Archives Nationales : Registre des bannières du Châtelet de Paris vol 1, fol 169.
- 11 Aucun lien apparent avec le restaurateur-limonadier de la gare Charles Florent Baillet.
- 12 Chronique de Louis XI par Jean de Troyes (édition de 1611)
- 13 Colbert avait droit de mouvance sur le fief du "Petit Sceaux", mais ces droits seigneuriaux ne lui donnaient pas droit de propriété sur la terre elle-même, d'où son achat en 1671.
- 14 Les Nuits de Sceaux par Bernier, Paris 1715, (tome V de ses oeuvres).
- 15 Cette devise est tirée du Tasse.
- 16 "Moulin à vent" attesté par tous les historiens.
- 17 D'après l'épithaphe disparue et recopiée au pied de l'urne : "ci-git Mar-la-main, le roi des animaux".
- 18 Promenade de Sceaux-Penthièvre par Gaignat, 1778, page 29. Le Château de Sceaux par F. de Catheu, 1938, page 21. Histoire et histoires de Sceaux par G. Poisson, 1969, page 38
- 19 Quelques vers en languedocien, dans sa pastorale Estelle, ont fait de Florian un précurseur de la renaissance des parlers d'Oc. D'où le choix de la Sainte Estelle, comme date, et de Sceaux, comme lieu, pour la réunion annuelle et traditionnelle du Félibrige, association créée par Mistral et quelques amis pour préserver la langue provençale. De 1878 à 1895, le cortège se formait à d'Enfer, empruntait le petit trait d'Arnoux jusqu'au débarcadère de Sceaux pour se rendre de l'autre côté de la rue, à gauche de l'église sur la tombe de Florian dans un petit jardin, plus tard appelé Jardin des Félibres, d'où le nom de café des Félibres donné postérieurement au café de la gare.

- 20 Histoire de la Ville de Sceaux par V. Advielle, page 383.
- 21 Il n'y a pas eu de château dans le parc de 1797 à 1856, date à laquelle le marquis de Trévisé, gendre de Lecomte, fit construire le château qu'on voit encore aujourd'hui, en style Louis XIII, château qui abrite depuis 1937 le Musée de l'Île-de-France.
- 23 Baillet père est autorisé le 21 avril 1800 à construire un four dans sa cuisine. Et en 1845 dans l'acte de vente à la Compagnie de chemin de fer, il est spécifié que ne sont pas compris dans la vente les boiseries de la boutique du Baillet fils, ainsi que la bouche du four de la cuisine ; par contre *les administrateurs de la Société des Eaux se réservent la propriété du sol sur lequel est construit le bâtiment occupé par la cuisine du restaurateur*, à droite de l'hôtel de la Mairie, c'est à dire l'endroit où est inscrite la cuisine sur le plan. (archives de Paris S 13 N 4 6 - 8)
- 24 6 plans en Atlas du Terroir et Seigneurie de Sceaux, 1782, Manuscrits grand in-folio, en couleur à la plume et au lavis, aux armes du duc de Penthièvre, coll B.H.V.P., Documentation Musée de l'Île de France.
- 25 Plan rédigé par E.F. Cicille Fils et gravé par Champin, H 0,52 x L 0,51. Coll particulière.
- 26 Florian habita ensuite une petite maison, située rue des Ecoles à Sceaux, où il mourut en 1794.
- 27 Brillon, *Journal particulier de la maison du Maine 1717-1736*, copie du manuscrit original établie par M. Panthier, manuscrit (Musée de l'Île de France.)

- 28 Ce mot composé n'existe pas dans l'histoire de Sceaux, mais il m'a paru utile à l'équilibre des titres de créer ce néologisme à l'imitation des appellations des autres époques.
- 29 Archives Nationales n° 2 Seine 40 2.
- 30 Copie d'après les archives de M. le Marquis de Tréville.
- 31 Même néologisme que pour Sceaux-Seignelay.
- 32 P. Clément, *lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris 1868-1871, 7 vol. T.1 pages 450-451.
B.N., Mss, Baluze 176, fol 78.
- 33 V. Advielle, dans son *Histoire de la Ville de Sceaux*, parle à la page 135, d'un certain Vincent "meunier de Sceaux en 1663."
- 34 D'après le livre de G. Loisel, *Histoire des Ménageries de l'antiquité à nos jours*. Paris, Laurens, 1912. 3 vol., Arsenal 8e NF 42 684.
- 35 *Histoire des Ménageries* - Loisel (déjà cité), pages 70 - 71.

LA CAVE DU DUC DE PENTHIEVRE
A SCEAUX

Version abrégée d'une communication présentée par les Amis de Sceaux au Colloque sur la vigne et le vin en Ile de France, organisé les 15 et 16 octobre 1983 à Suresnes par la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France. (1)

A l'annonce de la mort du duc de Penthièvre, Philippe Egalité qui attendait avec impatience l'héritage fabuleux de son beau-père pour rétablir l'état lamentable de ses finances, s'empressa d'envoyer son représentant à Sceaux pour requérir la mise sous scellés du château et de ses dépendances. Cette opération commença le 5 mars 1793, le lendemain même de la mort du duc.

Un inventaire du château en pleine Terreur

Le manuscrit original de cette mise sous scellés auquel le juge de paix de Bourg de l'Egalité procéda

tout en faisant tranquillement, en pleine Terreur, l'inventaire de tous les meubles et objets du château et de ses dépendances de la cave au grenier est passionnant à parcourir à plus d'un titre.

En le découvrant au Centre de Documentation du Musée de l'Ile-de-France, je décidais de m'en servir pour analyser l'inventaire de la cave dans le but de faire une communication au Colloque sur la vigne et le vin en Ile de France. Mais au fur et à mesure que je parcourais ce document, se faisaient jour à travers l'obscurité du jargon juridique, des péripéties dûes aux circonstances tragiques de la période que l'on traversait et je me sentis obligée d'en rendre compte également.

Péripétie au cours de l'inventaire.

Tout d'abord Louise Marie Adélaïde de Bourbon, duchesse d'Orléans, commença par envoyer son représentant pour faire valoir ses droits de fille unique du duc de Penthièvre, séparée quand aux biens depuis 1791 de son époux : Philippe Egalité. On décide de continuer néanmoins.

Florian à la porte de chez lui.

Puis, le 26 mars, le citoyen Florian fait son apparition. Il revenait de Vernon où il avait assisté à la mort de son protecteur et demandait qu'on lève les scellés apposés sur la porte de son logement sis dans l'un des bâtiments de la ménagerie, afin de l'occuper. (Nous possédons ainsi l'inventaire complet des pièces qu'occupait Florian dans le bâtiment qui borde actuellement l'impasse du marché et qui devait abriter plus tard, de 1846 à 1893, la gare de Sceaux). Cette levée des scellés sur sa porte lui est accordée, cependant il n'y resta pas longtemps sans doute car après son arrestation, le 26 juillet 1794, et son incarcération de 25 jours, c'est dans une maison de la rue du Petit Chemin (actuellement rue Florian) qu'il mourut, le 13 septembre 1794.

Arrestation de Philippe Egalité.

Le 30 mars apparaît le représentant des créanciers de Philippe Egalité qui fait opposition aux scellés *pour sûreté des sommes dûes*. Mais il ne sera plus question dorénavant de ce personnage car il est arrêté le 7 avril et

incarcéré à Marseille avec ses deux plus jeunes fils, tandis que Louis-Philippe émigrerait. (Philippe Egalité sera guillotiné le 6 novembre 1795 à Paris).

Mise en sequestre des biens de la famille des Bourbons-Orléans.

Le 27 avril on annonce que *suivant un décret de la Convention nationale du 16 de ce même mois qui déclare provisoirement en séquestre les biens de la famille des Bourbons-Orléans, l'épouse du citoyen Egalité se trouve comprise dans la même loi.*

Réquisition des bâtiments.

Il est aussitôt décidé de réquisitionner un bâtiment *afin de loger et coucher les conducteurs des chariots requis à l'effet du transport des troupes qui doivent combattre les insurgés en Vendée.* Dans le bâtiment des palefreniers il y a en effet des lits pour 50 hommes. On décide aussi de procéder à la vente des foins du domaine.

Second inventaire

Néanmoins la duchesse d'Orléans qui surveillait de près ses intérêts et ne renonçait pas à ses droits, obtint qu'un inventaire plus détaillé soit fait de l'hôtel de Toulouse à Paris et du château de Sceaux par un notaire connu : maître Thion de la Chaume (2). L'inventaire fut commencé à Paris le 27 avril 1793, mais quand on en arriva à la description de la cave de Sceaux, le 17 juin, la duchesse d'Orléans qui résidait encore à Vernon, était menacée d'arrestation.

Emprisonnement et exil de la duchesses d'Orléans.

Elle dut se rendre en octobre à la prison du Luxembourg où elle resta 11 mois, puis elle se fit admettre à la maison de santé Belhomme où elle resta 3 ans, protégée par un député de la Convention qui ne la quittera plus : Rouzet. En septembre 1797, elle s'exila en Espagne, puis en Sicile et ne reviendra à Paris qu'à la Restauration.

Les deux inventaires de la cave de Sceaux

Nous arrivons enfin à l'objet de cette étude : le contenu de la cave du château de Sceaux. Il s'agit de la cave d'un grand seigneur soucieux de maintenir pour lui et sa famille ses prérogatives de prince du sang. En cette qualité, ses nombreux châteaux doivent être approvisionnés somptueusement afin d'être toujours prêts à le recevoir accompagné des gens de sa suite et de ses invités. C'est le souci constant de ses intendants et échantons.

Un échanton bien mal récompensé

A Sceaux le citoyen Barbier était chargé de l'approvisionnement des vins et il avançait pour cela les sommes nécessaires qui lui étaient remboursées ensuite. C'est ainsi qu'il déclare : *que depuis 24 ans qu'il était employé comme échanton, il était dans l'usage de garnir la cave d'approvisionnement afin que les vins acquissent la maturité nécessaire à la consommation, que les approvisionnements sont comptés dans les caves avec les vins payés et dont il est comptable.* Ce qui prouve que déjà à cette époque, on commençait à se préoccuper de faire vieillir les vins, notion tout à fait nouvelle car jusque-là, à cause des bouchons défectueux, on ne pouvait le faire.

Malheureusement on ne tint pas compte des prétentions de Barbier à être remboursé de ses avances, car il ne peut fournir de preuves. Par contre on s'oppose à *l'enlèvement et transport d'aucun vin, si ce n'est en ce qui concerne la consommation de la citoyenne d'Orléans et des gens de sa suite, à la charge néanmoins de donner un état signé des vins qui pourraient être enlevés pour la dite consommation.* Malgré la protestation du représentant de la duchesse d'Orléans cette clause sera maintenue, mais on précise : *qu'elle fera à cet égard ce que sa prudence et son intérêt et son amour pour l'équité lui dicteront.*

Contenu de la cave

Il ne reste plus rien de la cave de Sceaux depuis la destruction du château en 1798 par son acquéreur F. Lecomte.

Dans nos documents il est question d'une première cave, d'une seconde cave et du *bas de l'escalier des dites caves.*



Examinons maintenant le contenu de ces caves. La première chose qui frappe à la lecture des inventaires c'est le complet désordre dans lequel ils se présentent. Tous les crus sont mélangés. On peut lire par exemple dans le second inventaire : 2 bouteilles de vin de Côte Rotie, 8 bouteilles et demie de vin de Rancio, 10 bouteilles de vin de Muscat vieux, 2 de Blanquette de Limoux, quatre de Muscat, une bouteille et 4 demies de Malvoisie Madère, 10 demies bouteilles de vin du cap, 2 de Vaumorillon, 2 de Muscat de Provence, 2 de Lunelle, prisées : 96 livres.

Du fait des lots ainsi constitués les prix sont la plupart du temps impossibles à attribuer à chacun des crus.

L'orthographe est très fantaisiste, vin d'Obrion pour Château Haut Brion, Soterne pour Sauterne, Morachet pour Montracher, Mursaut pour Meursault. Nous l'avons rectifiée. Les millésimes, hélas, ne sont pas indiqués.

Nous ne reprendrons pas ici les 7 tableaux publiés dans le volume sur le vin et la vigne en Ile de France cité en note. Ils donnent pour chaque crû le nombre de pièces, de bouteilles et leur prix quand il est indiqué. Nous nous contenterons de donner les indications suivantes sur le contenu de la cave :

Disparition de pièces de vin

Il faut remarquer d'abord la grande différence qui existe entre les deux inventaires. Par exemple les pièces (contenant 560 bouteilles) de Bourgogne et de vin des Côtes du Rhône du premier inventaire ont disparues dans le second ! On peut supposer naturellement qu'elles ont été consommées ! Mais hélas dans le second inventaire on trouve par contre de nombreuses pièces de vin qui ne figurent pas dans le premier. Ces vins sont dénommés souvent *vin de table* ou *vin de bureau*, il s'agit peut-être de vin ordinaire destiné à la consommation des domestiques ? S'agit-il d'une manoeuvre pour faire baisser le prix de l'estimation ? Ou ces différences sont-elles dues à la négligence avec laquelle le premier inventaire a été fait ? Le désordre de la cave ne devait d'ailleurs pas faciliter les choses. La cave de Sceaux comprend :

d'après le premier inventaire 36 364 bouteilles
d'après le second inventaire 24 690 bouteilles (les

pièces ayant été réduites en nombre de bouteilles par mes soins).

Où sont donc passées les 1 174 bouteilles qui ont disparu lors du second inventaire qui eut lieu à peine un mois après le premier ? Ont-elles réconforté *les conducteurs des chariots qui devaient transporter les troupes en Vendée* ? où Barbier les a-t-elles mises en sûreté ? On peut échafauder à ce sujet des hypothèses variées...

Les crus : une cave éclectique

Maintenant examinons les crus. Il s'agit, par la diversité des crus provenant non seulement de nombreuses régions de France, mais d'Espagne, d'Italie et même de Grèce, de la cave fastueuse d'un grand seigneur. Alcools et liqueurs sont aussi d'une grande diversité. Ce qui frappe d'abord, c'est la forte proportion de Champagne qui domine dans le second inventaire (6 896 bouteilles). Il s'agit de Champagne non mousseux puisqu'on signale seulement 18 bouteilles de Champagne mousseux, il se présente d'ailleurs souvent en pièces. La mode du vin de Champagne mousseux qui avait fait fureur à partir de 1695 était passée.

Le duc de Penthièvre, prince du sang, se devait d'adopter la boisson des rois de France, en effet les rois depuis François Ier ne buvaient guère que du vin de Champagne. Louis XIV, à la fin de son règne, se mit au Bourgogne pour obéir à son médecin, mais Louis XV et Louis XVI reprirent la tradition et ce dernier, même à la prison du Temple, buvait une bouteille de Champagne à chaque repas.

Dans le premier inventaire, les vins des Côtes du Rhône dominant (10 942 bouteilles), dans le second nous tombons à 1 594. Viennent ensuite les Bourgognes (10 131 bouteilles dans le premier, 1 755 dans le second).

Néanmoins dans les deux inventaires, le choix de plusieurs crus témoigne d'un certain éclectisme : Clos de Vougeot, Montrachet et Meursault (en Bourgogne), Ermitage, Tavel (en Côtes du Rhône).

Dans les Bordeaux (premier inventaire : 3 141 bouteilles, deuxième inventaire : 2 887 bouteilles), on trouve des crus célèbres : Sauternes et Barsac en vin blanc, Haut Brion et Pape Clément en Graves rouge. Les vins de la Loire sont représentés par une assez grande quantité de vin d'Amboise rouge et blanc et

par une demi-queue de vin d'Orléans rouge.

Peu de vins proviennent de l'est : 6 bouteilles de vin du Rhin, 13 de Tokay (de Hongrie ou d'Alsace ?).

Par contre du Languedoc, nous trouvons le Rancio, le Muscat de Lunel, la Blanquette de Limoux. Ces vins étaient-ils destinés à l'usage de Florian, natif de cette région ? C'est possible.

Du Roussillon provient le Banyuls et le Malvoisie. D'Espagne, une assez grande quantité de Malaga (722 bouteilles), de vin de Rota vieux et nouveau, de Xérès (304 bouteilles). D'Italie, provient du vin de Syracuse et de Calabre. De Grèce, du vin de Chypre. On voit que l'usage de ces vins, qui remonte aux croisades, a été conservé (3).

Le prix énorme du transport à cette époque n'arrêtait pas les commandes de notre échanton Barbier, qui avançait sur sa cassette les sommes nécessaires. Par contre, il faut bien constater qu'aucun cru ne provient de l'Ile-de-France, pourtant nous savons combien les vignobles y étaient étendus (4). On peut cependant se demander si les nombreuses pièces de vin dénommées *vin de bureau* ou *vin de table* ne provenaient pas des régions environnantes où tout simplement de Sceaux. Ce vin pouvait provenir aussi des quelques vignobles que le duc de Penthièvre possédait dans ses domaines d'Eu, d'Yvri, de Sorel ou de Chateauneuf-sur-Loire.

Mais les caves ne contiennent pas que du vin, nous y trouvons aussi une variété d'alcools d'une diversité étonnante, dominée par l'eau de vie d'Henriade (280 bouteilles) et de Kirsch (240 bouteilles) tant appréciée de la princesse Palatine qui écrivait que le Kirsch était ce qu'on faisait de mieux en France ! Les liqueurs sont aussi d'une grande variété et se présentent en rouleaux, c'était la mission de l'échanton de les fabriquer. Enfin l'inventaire se termine par des sirops et des huiles.

Nous n'aborderons pas ici la question des prix pour ne pas nous aventurer dans des estimations douteuses, du fait du manque de millésimes et d'équivalence de la valeur actuelle de la monnaie.

Qu'est devenue la cave de Sceaux ?

Il reste une dernière question : qu'est devenue la cave de Sceaux ?

La duchesse d'Orléans pendant sa captivité, put en faire enlever un certain nombre de bouteilles, quand elle était à la pension Belhomme elle avait l'autorisation de recevoir des amis et d'autre part elle recevait bien du lait quotidiennement de Madame Moullé sa fermière du Plessis Piquet !

Au moment de la démolition du château en 1798 nous n'avons hélas aucune indication de ce qui restait de la cave.

Cependant quand la duchesse d'Orléans revint d'exil en 1814, elle était bien déterminée à récupérer ses biens et elles s'y employa. Elle racheta le château de Bizy à Vernon et paraît-il, fit faire quelques démarches pour essayer d'obtenir le domaine de Sceaux, sans succès. Mais dans les Archives de la Maison de France, on peut trouver un état des vins entrés dans la cave de Mgr le duc d'Orléans de 1814 à 1824 (Louis-Philippe revenu d'exil s'était installé au Palais Royal (5)). On y trouve 249 bouteilles provenant de la *succession maternelle* dont 19 bouteilles de Vermouth et 28 bouteilles de Xérès datant de 1730. Sont-ce des bouteilles que Barbier avait sauvé de la cave de Sceaux ?

Renée LEMAITRE

Je remercie Michel Fauqueux, oenologue, Dominique Blaringhem, avocat au barreau des Haut-de-Seine et Pierre Lemaître, ingénieur agronome qui ont bien voulu m'éclairer de leurs précieux conseils.

NOTES

(1) Le texte complet est publié dans : le Vin et la vigne en Ile-de-France. - Mémoires publiées par la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France. Tome 35, 1984. - p. 301-318, 7 tableaux. En vente à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris 24, rue Pavée. Paris. Prix : 180 F. pour les membres de la Fédération.

(2) Archives Nationales, Min. Centr. XXXV-962 27 avril 1793. Inventaire après le décès du cit. Bourbon Penthièvre. (une copie de l'inventaire du château de Sceaux, de la main d'Auguste Panthier, ancien secrétaire des "Amis de Sceaux", est conservée à la Documentation du Musée de l'Ile-de-France.

(3) R. Dion, Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e. siècle, 1959.

(4) M. Lachiver, Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVII^e au XX^e siècle, Pontoise, Société historique et archéologique, 1982.

(5) Archives Nationales, 300 A P I, 139 B

L'EVOLUTION DES VIGNES A SCEAUX

XVIII^e-XIX^e siècle

Ayant décidé avec Madame Lemaître de participer au colloque sur la vigne et le vin en Ile de France, organisé par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, j'avais choisi d'étudier l'étendue des vignes de Sceaux à partir des 3 cadastres qui sont à notre disposition.

1- Le plan Terrier dessiné en 1781 par Cicille pour S.A.S. le duc de Penthièvre et conservé à la Bibliothèque Historique de la ville de Paris.

2- Le cadastre de 1823, conservé aux services techniques de la ville de Sceaux.

3- Le cadastre de 1846, conservé aux services techniques de la ville de Sceaux.

On parle toujours de Sceaux, village de vigneron, donnant même cette spécialité comme origine au nom de notre ville et je voulais voir dans quelle mesure c'était vrai.

En fait, les vignes ont existé dans toute l'Ile-de-France depuis le Moyen Age. Il est très probable qu'à Sceaux même, la surface qui leur était impartie ait commencé à diminuer avec le XVIII^e siècle. En 1722, l'assemblée des habitants fixe à 4 arpents de vigne, le bien à faire valoir pour être déclaré vigneron (4 arpents = $4 \times 39 \text{ a } 19 \text{ ca} = 1 \text{ ha } 36 \text{ a } 76 \text{ ca}$). En 1781, plus un seul propriétaire n'est à la tête d'une telle surface de vignes.

Ce qui apparait tout au long des 3 cadastres, c'est la très grande parcellisation des vignes qui sont réparties sur toute la surface du terroir. Il n'en est pas question, bien sûr, pour "le domaine", puisque le Terrier ne donne aucune indication sur "la réserve".

Surface exploitée	Surface des vignes	N. de propriétaires	N. de parcelles	N. moyen de parcelles / propriétaire	S. moyenne de de vigne / propriétaire	S. moyenne de la parcelle
1781 : 252 ha	18 ha 02 a 16 ca	118	345	3	15 a 27 ca	5a 22 ca
1823 : 252 ha	18 ha 06 a 29 ca	150	404	2,69	12 a 04 ca	4 a 47 ca
1846 : 252 ha	13 ha 83 a 45 ca	156	332	2,12	8 a 86 ca	4 a 26 ca

En fait, ce tableau ne donne que les moyennes et comme tel, il a tendance à masquer la réalité.

En 1781, on trouve 2 gros propriétaires : l'Eglise et Monsieur de MEREI qui avait son habitation à l'emplacement du Lycée Marie Curie.

- L'Eglise pour 1 ha 09 a 83 ca en 13 parcelles
- Monsieur de MEREI pour 1 ha 17 a 57 ca en 13 parcelles également.

Mais à côté de ces "gros propriétaires", on trouve un propriétaire qui n'a qu'une parcelle de 1 a 02 ca ! c'est-à-dire 100 m² : juste de quoi assurer sa propre consommation.

En 1823, ces 2 gros propriétaires ont disparu, les biens de l'Eglise ont été vendus à la Révolution et Monsieur de MEREI est probablement mort : ses héritiers ne résident plus à Sceaux et ont dû faire vendre les propriétés.

Par contre 2 nouveaux gros propriétaires apparaissent : la veuve MUIRON, veuve d'un fermier général d'Ancien Régime qui est propriétaire d'1 ha 80 a 18 ca d'un seul tenant dans le périmètre rue de Fontenay-boulevard Desgranges-rue du Maréchal Joffre-rue Houdan et la veuve GAINAT; le mari de celle-ci : Claude Antoine GAINAT qui nous a laissé : "Une promenade de Sceaux-Penthièvre" (rééditée par les Amis de Sceaux en 1938), ne possédait qu'une seule parcelle en 1781. Sa veuve en 1823 en annonce : 18 ! pour une surface totale avoisinant l'hectare = 95 a 83 ca. Si Madame MUIRON a une parcelle de presque 2 ha d'un seul tenant, la veuve LEFEBVRE qui habite Paris a gardé une parcelle de 38 ca ! Obligée de la faire travailler, il ne devait pas lui rester grand chose comme récolte de vin !

J'ai mis à part les 2 ha 85 a 26 ca possédés par Monsieur LECOMTE, l'acquéreur du domaine de Penthièvre. Dans l'état actuel des recherches, nous ne savons pas si ce dernier avait des vignes ; j'ai donc préféré établir les comparaisons sur ce qui était comparable dans le terroir de Sceaux. Surtout qu'en 1846, le duc de Trévise, héritier de LECOMTE n'annoncera plus de vignes sur le cadastre. Les 2 ha LECOMTE étaient situés aux Plants Paulmiers , là où a été construit le Lycée Lakanal.

De 1846 date vraiment la disparition des vignes et l'explication semble bien liée à la date : 1846, c'est l'arrivée du chemin de fer, le début de l'urbanisation

de Sceaux. C'est en effet le village qui perd le plus, puis le quartier de la crête et du clos Saint Marcel ainsi que le versant Sud : Torques, Milans, Sablons, Chesnot... Il semblerait que Derrière la Ménagerie et le Coudray, ainsi que les Filmins et les Blagis aient vu leur vignes s'accroître ? N'est ce pas une astuce pour renchérir la valeur de terrains expropriables ?

Par quoi seront remplacées les vignes ? En 1823, on signale souvent le mélange : vignes et arbres, vignes et vergers, cognassiers. En 1846, apparait la mention de groseillers.

A Sceaux, au Nord de la commune, ce sont les pépinières qui remplaceront les vignes : il nous en reste le chemin des Pépinières et la résidence du même nom ; les vieux Scéens parlent encore des cerisiers en fleurs vers les Filmins.

Entre 1850 et 1860, c'est le lotissement Bertron dans l'ancienne propriété de la veuve MUIRON et la création de voies nouvelles et de petites propriétés résidentielles.

Thérèse PILA

Note :

Toutes les communications de ce colloque sont publiées dans : Mémoires de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île-de-France. Novembre 1984 : prix 180 F

UNE CONFERENCE

LE DUC DE PENTHIEVRE

C'est le 14 mars 1984 pour inaugurer l'Année Penthievre que **Suzanne d'Huart** était venue parler aux **Amis de Sceaux** du duc de Penthievre.

Conservateur en chef aux **Archives Nationales**, chargée des Archives privées, c'est à elle qu'a été confiée la tâche d'inventorier et de cataloguer les Archives de la Maison de France de la branche d'Orléans, remises par Mgr le Comte de Paris aux Archives Nationales en 1969. Ces cinquante tonnes de documents contiennent les archives de la succession Penthievre. Elle en a rédigé le catalogue en trois volumes publié en 1976.

Suzanne d'Huart a aussi publié des textes inédits de membres de la famille d'Orléans qu'elle avait trouvés dans ces archives : **Le Journal de Marie-Amélie, Reine des Français, de 1800 à 1866.** - Librairie Académique Perrin, 1981. **Le Journal de mon voyage en Amérique par Louis Philippe.** - Flammarion, 1976.

C'est d'après sa conférence que Suzanne d'Huart a bien voulu rédiger pour nous l'article suivant.

Louis-Jean-Marie de Bourbon vit le jour le 16 novembre 1725 au château de Rambouillet. Son père, le comte de Toulouse, était le dernier fils de Louis XIV et de Madame de Montespan, qui eurent 8 enfants, dont 6 survécurent. Le roi les légittima par lettres patentes de 1673 et 1681.

Le comte de Toulouse avait épousé, à l'âge de 45 ans, Sophie de Noailles, veuve de Louis de Pardailan, marquis de Gondrin, lui-même petit-fils du marquis et de la marquise de Montespan.



Médailon du Comte de Toulouse
Coll. part.

La comtesse de Toulouse était une personne remarquable à tous égards et Louis XV avait permis à son oncle de rendre public ce mariage inégal, qui avait été d'abord tenu secret.

Leur seul enfant, un fils, reçut le titre de duc de Penthièvre.

Le comte de Toulouse mourut le 1er décembre 1737, alors que son fils n'avait que 12 ans. Le roi Louis XV reporta sur lui l'affection qu'il avait eue pour son père et lui donna en survivance les charges de grand amiral, grand veneur de France et de gouverneur de la Bretagne.

Education d'un prince

La comtesse de Toulouse surveilla attentivement l'éducation de son fils, elle lui donna d'excellents maîtres et le prépara aux tâches qui seraient les siennes.

C'est ainsi que sur les étangs du domaine de Rambouillet, le jeune Prince s'exerçait en vue de ses hautes fonctions maritimes, en faisant manoeuvrer des barques pontées avec un équipage de Bretons, que la comtesse de Toulouse avait fait venir de cette province.

Elle lui apprit aussi qu'il avait des devoirs sacrés envers le roi de France, son seigneur et maître qui était aussi son cousin. Il ne devait jamais profiter de la puissance que lui donnaient ses charges pour tenter d'ériger la Bretagne en état indépendant. A la différence des grands féodaux des siècles précédents, il devait garder sa fidélité à son souverain.

En même temps la comtesse de Toulouse apprenait à son fils la bonté et la générosité et lui inculquait les devoirs qui devaient être la contre-partie de sa grande fortune.

En 1742, le duc de Penthièvre fit ses premières armes sous les ordres du maréchal de Noailles et se distingue en 1743 à Döttingen et en 1745 à la bataille de Fontenoy. En 1746, il se rendit à Rennes pour assister aux Etats de Bretagne, où il régla de très près le cérémonial et le protocole. En cela, comme à l'administration de ses biens, il apporta la plus grande minutie et ceci, pendant toute son existence.



Le duc de Penthièvre à l'âge de 18 ans
Peinture de J.M. Nattier
Musée de l'Ile-de-France

Le Mariage

La question de son mariage fut délicate. Prince légitimé, donc dans une situation ambiguë vis à vis des dynasties européennes, il lui fallait cependant contracter une grande alliance. Ce fut l'objet de fréquentes conversations entre la comtesse de Toulouse et Louis XV. Finalement leur choix se porta sur Marie-Thérèse d'Este-Modène, la fille du duc François de Modène et de Charlotte-Aglaë d'Orléans, la fille du Régent.

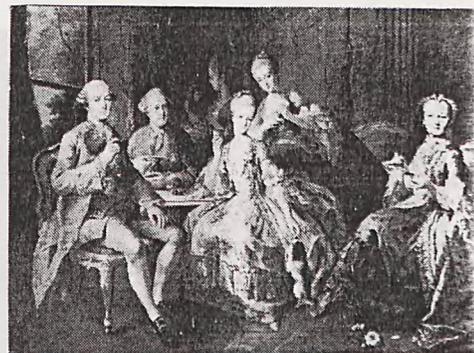
Pour que son fils consentît à épouser cette cousine, qu'il n'avait jamais vue, la comtesse de Toulouse avait placé dans son salon une bonbonnière dont le couvercle représentait Marie-Thérèse, et elle ne manquait pas d'attirer l'attention du jeune duc de Penthièvre sur cette miniature et plus tard sur le portrait envoyé par la princesse de Modène.

Le roi avait donné son accord, ce qui était le principal et quand Penthièvre vit pour la première fois sa future épouse le 22 décembre 1744, il écrivit à sa mère *"Je l'ai vue, celle que le ciel dans sa bonté a daigné choisir pour ma compagne. Je l'ai vue et mon coeur a été au devant du sien. Je l'aime à la folie."* Le plus fort, c'est que ce fut la vérité et au milieu de la cour frivole de Louis XV, le ménage Penthièvre fut heureux et exemplaire.

La jeune princesse comme son époux était animée d'une grande piété et du désir de faire le bien. Leur bourse était toujours ouverte pour soulager une infortune, accorder un secours, consentir une pension.

La duchesse de Penthièvre faisait confectionner des layettes et travaillait elle-même à des ouvrages de tricot et à des vêtements de toile pour des jeunes mères dans le besoin. L'assistance aux femmes en couches était le premier objectif de son activité charitable.

Elle-même en 10 ans de mariage mit au monde 7 enfants, dont 5 moururent à la naissance ou en bas-âge, avant de terminer le 30 avril 1754, dans sa 30ème année, une vie consacrée à ses devoirs familiaux et à la charité. Seuls le prince de Lamballe et Mlle d'Yvoy, la future duchesse d'Orléans, échappèrent à cette mortalité infantile, fléau de cette époque, où la médecine n'avait pratiquement pas fait de progrès depuis le Moyen Age.



la tasse de chocolat
Peinture de J.B. Charpentier
Musée de Versailles

de gauche à droite : le duc de Penthièvre, son fils le prince de Lamballe, la princesse de Lamballe, derrière celle-ci la fille du : la future duchesse d'Orléans, à l'extrémité droite la comtesse de Toulouse, mère du duc
Cliché des Musées Nationaux



Buste du duc de Penthièvre
par Piery. Plâtre original
Musée de l'Ile-de-France
Photo P. Lemaître



Un autre aspect du buste de Piery
Photo P. Lemaître

Un veuf inconsolable

Le désespoir du duc de Penthièvre, après 10 ans de profond bonheur conjugal, fut immense. Il voulut se retirer à la Trappe, mais la comtesse de Toulouse lui rappela ses devoirs envers le roi, envers ses enfants et envers la population de ses domaines.

Un voyage incognito en Italie, sous le nom du comte de Dinan, fut une distraction salutaire et à la fin de l'année il conçut un tendre penchant pour Mathilde d'Este-Modène, la soeur de sa défunte épouse. Le mariage avec une belle-soeur était interdit sans une autorisation papale. Benoît XIV se montra récalcitrant et cette idylle fut brisée. Comme dans les beaux romans d'amour, le prince ne se remaria jamais et Mathilde resta célibataire.

Un gestionnaire attentif

Penthièvre revint en France et s'installa dans les habitudes d'une vie austère et très occupée qu'il conserva jusqu'à sa mort. Levé à 6 heures du matin, été comme hiver, il passait d'abord une heure en prières dans son oratoire. Le reste de la journée il s'occupait de la gestion de ses biens et de ses oeuvres de bienfaisance.

Héritier du comte de Toulouse, du prince de Dombes et du comte d'Eu, Penthièvre que l'on appelait le prince aux 20 châteaux, avait en dehors des revenus importants de ses charges une fortune immense.

Il voyageait beaucoup, faisant des séjours dans ses châteaux, hôtels et maisons de plaisance qui étaient toutes équipées pour le recevoir lui et sa suite.

Il avait naturellement, comme les autres princes du sang, un appartement au château de Versailles, où, comme dans son hôtel de Toulouse à Paris, il se vêtait de beaux habits de Cour en velours bleu à petits bouquets rouges, avec des chemises à jabot et des manchettes de riches dentelles (qu'il fallait chaque fois découdre et recoudre). A la campagne, il adoptait un style décontracté : des habits de drap gris-bleu ou de tissu blanc l'été, avec des vestes en étoffes chamarrées des Indes.

Les affaires de Sceaux

Grâce à une liasse de lettres de Philippes de La Marnière, son intendant, qui se trouvent dans les archives de la Maison de France, il est sûr que Penthièvre séjourna

entre autres à Sceaux du 25 au 28 décembre 1782, du 21 mai au 30 juin 1786 et pour la dernière fois en 1789.

On trouve trace des affaires de Sceaux dans le registre du conseil du duc, surtout en l'année 1776, après la prise de possession de 1775, à la mort du comte d'Eu. Des dames Duval firent une réclamation pour leur terre de Chastenay. La veuve de Julien, co-proprétaire de la manufacture de faïence de Sceaux, demanda que la dissolution de la société ne soit pas distraite de la juridiction du baillage de Sceaux. Dans toutes ces affaires le prince donna des ordres à son conseil pour se montrer conciliant avec les nouveaux administrateurs, en respectant les droits définis par les actes, terriers et plans. Il savait ramener les affaires à leur juste proportion: "Ne nous noyons pas dans la menuaille".

je m'en remets à la prudence du comité; à la charge que mes chevaux seront entretenus quand il en aura besoin, ce qui est dans le dernier point de leur perfection. mon ami moule' est il travaillé?

vous m'avez bien dit de vous en remettre à la prudence du comité; à la charge que mes chevaux seront entretenus quand il en aura besoin, ce qui est dans le dernier point de leur perfection. mon ami moule' est il travaillé?

Le J. M. de Bourbon

Vernon 23. février 1783.

19 fév 1785. *Philippe de la Marnière*

Apostille du duc de Penthièvre sur un rapport de son intendant Philippes de la Marnière Archives Nationales 300 A P 1 880

A Sceaux, le duc de Penthièvre chargea l'arpenteur Cicille de confectionner un terrier en 1782, moyennant une rétribution de 8 000 F.

Là et dans les autres domaines le travail était préparé par les intendants et hommes de loi, mais les décisions finales revenaient au prince qui apostillait les lettres et requêtes de son écriture élégante et appliquée. Leur masse l'accablait souvent et à Rambouillet en juin 1778 il s'en plaignait dans ces termes: M. du Coudray profite de tous mes séjours ainsi que mes autres secrétaireries, la tête me fend, j'ai été écrasé de détails depuis que je suis à Rambouillet. De Sceaux, le 27 mai 1786 il écrit Le lieu d'où cette lettre est datée et Paris ne comportent point des volumes d'écritures. Il est onze heures moins onze minutes, je n'ai pas encore pu souper.

Sagesse et bienveillance du duc

Dans les affaires courantes il se contentait d'entériner les décisions de ses hommes d'affaires : *Je m'en remets à la prudence de mon conseil* et faisait appel à leur esprit de conciliation, *Je vous prie de voir ce qui conviendra avec votre équité ordinaire, ou l'équité qui est toujours la base de toute décision*, ou encore : *Arrangez, s'il vous plaît, l'affaire avec votre prudence accoutumée.*

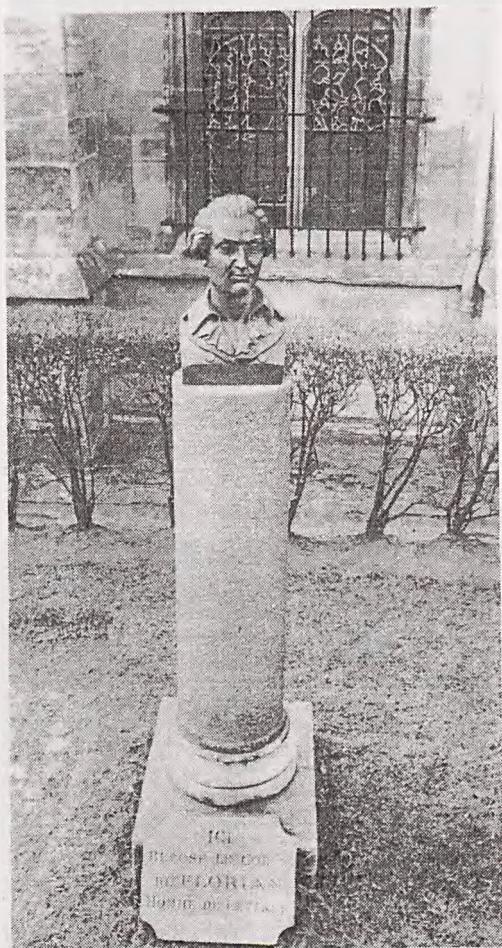
Dans les questions litigieuses il savait rester prudent. Alors que le frotteur d'un de ses châteaux lui demandait un supplément de 200 livres pour des travaux dans les appartements, il recommandait : *Voyez à ce que ce malheureux n'aboie pas sans cesse après moi et à ce que ce valet ne nous donne pas de valetisme.*

Les procès inspiraient une sainte horreur au duc de Penthièvre *En général les procès sont bons à laisser dormir d'un sommeil éternel, ou l'affaire mentionnée dans ce billet à l'odeur de chicane*, telles étaient les réponses faites à La Marnière, son intendant, et il préférait toujours une transaction à l'amiable.

Jamais il ne dramatisait une affaire, au contraire il la ramenait à ses justes proportions. Le 27 janvier 1788 La Marnière lui rappelle qu'il n'y a que 4 soeurs à Sceaux, à l'infirmerie rue Picpus dont la 3e est hors de combat, la 4e destinée à l'école et il vante la soeur Catherine en ces termes : *elle est pleine de zèle et d'intelligence pour les malades et la botanique. Aussi est-ce ma bonne amie.* Sur le même ton le prince lui répond : *Je vous demande pardon, j'ai trouvé 3 soeurs à Sceaux, j'en ai accordé une 4e, révocable **ad nutum**, peu après ma prise de possession de ce lieu. J'aime beaucoup aussi la soeur Catherine.*

Le duc de Penthièvre se montra très tolérant quant à ses droits d'usage et il donnait des instructions aux gardes de ses domaines pour qu'ils laissent de grandes facilités de ramassage dans les forêts et les champs et pour qu'ils tempèrent la sévérité, de règle à l'époque, contre le braconnage intensif et les délits forestiers. Le grand veneur de France ne semble pas avoir eu la passion de la chasse si fréquente chez les Bourbons.

Protecteur des lettres et des arts, il fit de Florian son chevalier d'honneur, prodigua les commandes aux artistes, fonda des écoles, favorisa les sciences. L'astronome Blanchard fit des essais à Bizy.



Buste de Florian
Sur sa tombe à Sceaux
Photo J.P. Cauquil

Le bon duc

Le prince alla plus loin que ses contemporains dans l'aide qu'il apporta à son prochain. Inspiré par l'amour qu'il avait pour Dieu, il ne se considérait que comme le dépositaire de sa grande fortune, et il estimait que sa fonction exceptionnelle ne lui donnait pas que des droits, mais lui imposait le devoir de procéder à une sorte d'équilibre compensatoire.

Il organisa dans sa maison et ses domaines de véritables administrations, chargées de distribuer ce qu'il considérait comme un surplus, qui devait profiter aux autres, suivant des normes bien établies.

Une distinction était faite entre les charités occasionnelles (secours) répétitives, (rentes et pensions) et l'assistance aux personnes âgées.

L'aide aux jeunes mères fut continuée, préfiguration des allocations à la naissance consenties à l'heure actuelle par les nations européennes. Il créa des ateliers de bienfaisance dans ses domaines pour occuper les hommes sans travail et lança de grands travaux. Il s'intéressa aux malades, aux invalides et aux aveugles de l'abbé de l'Epée, comme à toute détresse qui lui était signalée.

Il se chargeait de la subsistance des prisonniers à la prison de Vernon, comme en témoignent les mémoires de pain, viande et autres aliments, les factures d'apothicaires et de médecins. Le service des pensions fut un poste important de sa comptabilité.

La notion de pension de retraite n'était pas neuve et depuis longtemps les bons maîtres, seigneurs et bourgeois, assuraient l'existence matérielle de leurs serviteurs après la cessation de leurs activités et souvent inséraient à cet effet des clauses spéciales dans leur testament.

Pour le duc de Penthièvre c'était une obligation morale indiscutable qui relevait de son sens de la justice sociale avant qu'elle ne soit institutionnalisée. Dans son testament, daté du 14 avril 1789, il assura l'existence de tous ceux qui l'avaient entouré et servi. A ses officiers, serviteurs, domestiques et commensaux qui se trouvaient en fonctions et chez lui au jour de son décès, il légua à titre de pension annuelle et viagère, la totalité de leur état, en appointements, gages, gratifications, indemnités de nourriture, et il exempta ces sommes de toutes retenues.

La liste de ces attributions est impressionnante. Même son sellier Bizot y figure, en raison de l'ancienneté de ses services comme fournisseur attitré, et aussi les femmes gagées occasionnellement.

Une notion moderne apparaît, celle du minimum vital. Pour les gagés, qui touchaient moins de 500 livres par an, la pension devait être portée à ce chiffre.

A l'intention d'anciens serviteurs, le duc de Penthièvre réserva 50 000 livres destinées à des secours momentanés.

Il mentionna aussi que les brevets et legs constitués par le comte et la comtesse de Toulouse devaient être honorés sur sa propre succession, en excluant cependant les doubles pensions. C'était avant la lettre une interdiction des cumuls qui figurent dans la législation de nombreux pays.

Fondateur d'hospices et d'hôpitaux

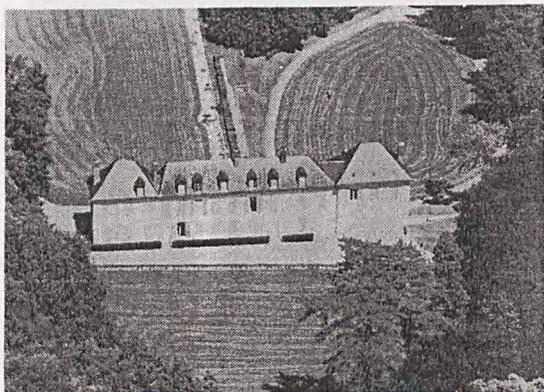
Son oeuvre la plus remarquable fut celle qu'il dispensa aux personnes âgées et aux malades. Il voulut remédier à la détresse qui est de tout temps la pire celle des vieillards qui seraient tombés dans la plus noire misère sans une aide bienfaisante et efficace qui leur permette de terminer honorablement leur vie.

Le duc de Penthièvre rénova et améliora l'hôpital de Crécy, fit des dons importants à l'Hôtel-Dieu de Vernon, fondé par saint Louis.

C'est en partie à l'intention de ses vieux serviteurs qu'il acquit le château de Saint-Just où furent logés, nourris, vêtus, soignés 40 vieillards ou infirmes, 20 hommes et 20 femmes. Au cas où ses héritiers se trouveraient dans l'impossibilité d'entretenir l'hospice, il avait prévu 300 livres de rente viagère à chaque pensionnaire, s'il était obligé de quitter les lieux.

L'hôpital Saint-Jacques des Andelys, qui fonctionne encore de nos jours comme hôpital-hospice rural, est aussi une fondation du "Bon duc" qui avait fait édifier des bâtiments neufs.

Attentif aux malheurs des autres, le duc de Penthièvre était d'une nature inquiète, angoissée. Comment ne pas l'être après ses malheurs, la mort de son épouse en 1754, celle de la comtesse de Toulouse en 1766, de son fils unique le prince de Lamballe en 1769, et plus tard l'horrible assassinat de sa belle-fille, la princesse de Lamballe, sans compter les difficultés conjugales de sa fille, la duchesse d'Orléans, hypersensible comme son père.



Le Château de Saint Just
près de Vernon dans l'Eure
Carte Postale

La Révolution française

Pendant l'hiver 1788, il était parti pour la Bretagne sur l'ordre de Louis XVI, pour tenter de calmer les esprits, et il avait rapidement compris que les événements étaient en marche.

La France entière savait en 1788 que la Révolution éclaterait en 1789, et plus précisément au mois de juillet après la réunion des Etats généraux, par une prescience collective supérieure à bien des instituts de sondage de notre temps.

La Révolution allait bouleverser l'existence de ce grand seigneur et la vie de tous ceux qui dépendaient de lui. Il refusa d'émigrer, de quitter le roi et la reine, et resta en France, où il vécut surtout à Bizy, tout en se rendant dans ses divers domaines, où il séjournait et s'occupait de gérer ses biens.

Le 22 août 1789, il fut reçu à Sceaux par la garde nationale et y revint le 29 pour un banquet. Sa dernière visite y eut lieu sans doute le 27 novembre 1789. Le parc, déjà ouvert au public avant le 14 juillet, continua à servir de lieu de promenade et aux bals organisés par l'entrepreneur Palloy.



Le Bal de Sceaux
Peinture à la gouache de Nicolas-Antoine Taur
Coll. particulière
Photo J.P. Cauquil



Les premiers décrets de l'Assemblée Nationale, la nuit du 4 août, posèrent des problèmes à ses intendants et à son Conseil qui, après une dernière séance, le 23 juin 1789, ne se réunit plus avant le 11 août 1789 et ensuite avec une fréquence réduite.

La liste de ces attributions et impressions. Même son seller Bizot y figure. M. Delaborde le premier magistrat de Crécy avait suscité une animosité pour n'avoir pas assuré l'approvisionnement en grains et il dut se justifier de ces calomnies, contre lesquelles le Conseil du prince fit bloc.

Conséquences de la Révolution

La nuit du 4 août avait aboli de nombreux droits féodaux et seigneuriaux et l'on débattait au Conseil de la difficulté de percevoir les droits de banalité, péage et autres. Les décrets de l'Assemblée Nationale n'avaient pas anéanti toutes les redevances et il fallait tenir compte des frais de construction, d'entretien et de garde qui grevaient la perception de ces droits d'usage.

Les délits forestiers étaient en croissance continue dans la forêt de Dreux et ailleurs et les circonstances avaient rendu presque impossible les poursuites judiciaires. Dans la forêt de Crécy au début de 1790 un certain Bellanger de la Ratte, seigneur du Boulet avait abusé des décrets qui avaient rendu la chasse libre. Il avait poursuivi avec d'autres personnes les cerfs et les avait même attaqués avec des chiens et des chevaux. Les décrets n'avaient pas autorisé ces chasses avec des équipages complets, c'était un peu la revanche des petits seigneurs contre les grands et le Conseil décida de poursuivre les contrevenants. Aussi fallait-il rechercher les actes anciens et démêler quels étaient les droits retenus et ceux qui avaient été supprimés.

Les habitants se livraient d'autant plus à des excès que certaines municipalités avaient des prétentions sur des biens du prince et que depuis les changements dans les compositions des tribunaux en 1791-1792 les amendes n'appartenaient plus au duc de Penthièvre à qui revenaient simplement les restitutions ou dommages et intérêts.

Il continuait cependant ses secours et ses aumônes, mais déplorait de les verser en assignats qui perdaient chaque jour de leur valeur.

L'administration de ses biens, si bien organisée jadis, devenait très difficile, et le duc de Penthièvre réagissait avec prudence dans ses décisions. Sur une demande de faire construire un moulin en Normandie, il répondit à son intendant *Je vous prie de pourvoir à ce qu'il conviendra dans les errements que les circonstances requièrent.*

Malgré tout, en dépit des difficultés pour obtenir justice, Penthièvre ne se départit jamais de son désir d'équité et de son esprit de clémence.

Le 20 mars 1792, il ordonna à son intendant du domaine d'Aumale de faire la pleine remise à un certain Maugy, de sa condamnation de bannissement perpétuel, avec confiscation de ses biens, prononcée par le parlement de Rouen.

Protégé par la population

Sa position était ambiguë, et pourtant en pleine révolution, il pouvait parcourir la campagne et les villes avoisinantes dans un splendide carrosse attelé de 6 chevaux.

Les événements d'août et septembre 1792 l'affectèrent terriblement. Le 20 septembre il dut consentir à la plantation dans le parc de Bizy d'un arbre de la liberté, sur lequel était accroché un écriteau "Hommage à la vertu", et à l'organisation d'une fête patriotique. La population de Vernon, qui se composait alors de 4 000 habitants, aimait son "bon duc". Selon une anecdote bien connue, le jour où un ordre de l'arrêter vint de Paris, les Vernonnais dételèrent les chevaux des voitures.

La mort de sa belle-fille, la princesse de Lamballe lui infligea un traumatisme moral dont il ne se releva plus et que vint encore aggraver quatre mois plus tard, la nouvelle de l'exécution de Louis XVI. Sa neurasthénie s'aggrava, qu'il qualifiait lui-même d'"ébranlement des nerfs", alors que ses médecins avaient diagnostiqué une hydropisie. En fait il devait avoir la maladie dite maintenant de Parkinson.

Mort d'un homme juste

Le duc de Penthièvre termina le 4 mars 1793 à 4 heures du matin, dans sa 68ème année, une existence consacrée à Dieu et vouée aux autres.

Le grand amiral de France fut exposé sur son lit mortuaire en robe de chambre et bonnet de nuit, comme un simple châtelain.

Le 6 mars son inhumation eut lieu à la collégiale Saint-Etienne à Dreux, auprès de son épouse, conformément à la volonté exprimée dans son testament.

Il était mort à temps, avant le décret du 6 avril 1793 contre *tous les individus de la maison de Bourbon* qui valut à Philippe Egalité et à ses fils cadets (18 et 13 ans) d'être enfermés au fort Saint-Jean à Marseille, avant que celui ci ne monte sur l'échafaud. La mère de Louis-Philippe, la duchesse d'Orléans fut incarcérée à la prison du Luxembourg, malgré les pétitions des communes où son père avait exercé ses bienfaits.



Le Château de Bizy à Vernon.
Seuls les bâtiments de droite
datent de l'époque du duc
Carte postale

Selon une anecdote, Mme Moullé, fermière de sa ferme du Plessis au domaine de Sceaux, envoya du lait chaque jour de la captivité de la princesse et ne voulut jamais le moindre paiement. Sans doute est-elle la mère ou l'épouse de Moullé, auquel le duc de Penthièvre avait fait donner un habit en février 1783, après décision favorable du Conseil.

Lorsque la duchesse d'Orléans, à son retour d'exil rentra en possession d'une partie de ses biens, elle continua les pensions et oeuvres de son père.

Comme le souligna son chancelier, *Son Altesse outrageusement dépouillée de la majorité de ses propriétés, n'a pas attendu ses indemnités, mais a mis à la disposition des administrateurs des hospices de Vernon 1 600 livres pas an.*

Son petit fils fut le digne continuateur du duc de Penthièvre. Protecteur des lettres et des arts, Louis-Philippe, duc d'Orléans et roi des Français, consacra des sommes énormes à des oeuvres de bienfaisance, à des aides et secours. Une administration nombreuse et compétente gérait cette part du budget de la liste civile, dont les principes et méthodes rappellent ceux du duc de Penthièvre, son grand-père. La tradition se perpétue à l'heure actuelle à Chantilly, où le Mr^g le Comte de Paris préside la Fondation Condé.

Suzanne d'HUART



Ecusson aux armes du duc de Penthièvre
18^{ème} siècle. Ecole Française
Bois sculpté et doré.
Musée de l'Ile-de-France 0,47x0,875

UNE VISITE DES AMIS DE SCEAUX

COLBERT à la MONNAIE

L'exposition Colbert, organisée du 4 octobre au 30 novembre 1983 à l'Hôtel de la Monnaie à Paris a procuré aux **Amis de Sceaux** une suite heureuse à la visite proposée par le Musée de l'Ile de France, au Pavillon de l'Aurore, centrée sur le même thème.

Sous la conduite aimable et savante d'Alain Daguerre de Huteaux, nous avons retrouvé à la Monnaie le génial ministre de Louis XIV, passionnément dévoué à son roi.

Plus que dans son hôtel parisien dont le cadre était évoqué par plusieurs meubles d'un raffinement inouï : bureau marqueté d'étain et d'amarante, écritoire de chêne enrichi de marqueterie Boulle, plat de faïence de Nevers; ou dans son château de Seignelay en Bourgogne, c'est dans son domaine de Sceaux que nous nous sommes attachés à rejoindre Colbert.

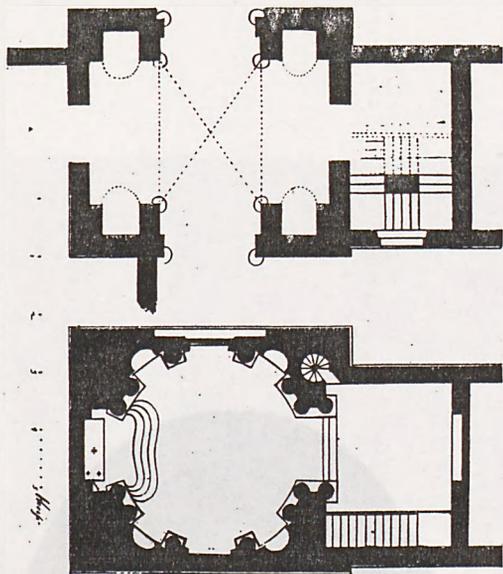
Les dessins découverts par Alfred Marie et conservés dans la collection Cronsdet à Stockholm exposés à la Monnaie, nous ont permis de suivre les étapes de construction du château de Sceaux, nous faisant comprendre que Colbert, partant de l'ancienne demeure des Potier de Gesvres, avait ajouté deux pavillons carrés, eux-mêmes points de départ de deux longues ailes en retour, rejoignant les pavillons d'entrée primitifs. Nous avons aussi eu confirmation qu'aucun document ne permettait de lever l'incertitude qui plane sur le nom de l'architecte.

Les gravures et objets venus du musée de l'Ile de France et réunis ici par les soins de son conservateur en chef, Monsieur Georges Poisson, ont retenu toute notre attention :

- l'eau-forte de Gérard Audran (1681) représentant la chapelle construite à l'extrémité d'un des pavillons de l'aile nord, couverte d'une coupole décorés par Le Brun. Nous savions que c'était pour le dessus de l'autel



Portrait de Colbert
Lithographie de J.P. Sudré
d'après le tableau de Rigaud.



Plan de la Chapelle du Château de Sceaux
sous Colbert
Crayon, plume, lavis (XVIIème siècle)
Coll. Cronstedt. Stockolm.
Musée de l'Ile de France



Le Dauphin en fonte qui ornait
une fontaine près de l'église
Anonyme français XVIIème siècle
Musée de l'Ile-de-France
Photo Atget

de cette chapelle que Tuby avait sculpté le groupe du Baptême du Christ que nous avons l'habitude de voir dans notre église Saint Jean Baptiste de Sceaux.

- l'eau-forte d'Israël Silvestre (1675) nous livrant les deux célèbres groupes de Coysevox que nous connaissons bien : le combat de la licorne et du dragon et celui du dogue et du loup... Nous retrouvons d'ailleurs ces animaux : dogue, emblème de fidélité et licorne, emblème d'intégrité autour de la taque de cheminée aux armes de Colbert, conservée aussi au Musée de l'Ile de France.

- le dessin à la plume et à l'aquarelle de Molinos (1833), nous révélant le plan du marché de Sceaux, plus spécialement axé sur la vente des bestiaux, nous rappelait que la viande de boucherie fut vendue là jusqu'à la Révolution et que le marché se perpétua sous une forme municipale jusqu'en 1867. Il nous donna envie d'aller revoir les bâtiments encore existants en bordure de la route d'Orléans, très près de l'allée d'Honneur.

- l'eau-forte signée Pérelle de notre prestigieux *Pavillon de l'Aurore*, celle aussi de la Cascade décorée de figures mythologiques remplacée aujourd'hui par une Cascade moderne.

- un projet pour les Communs de Sceaux attribué à Antoine Lepautre et celui d'un *Cabinet de treillage dans un petit bois de Sceaux du dessein de Mr. Le Nautre...* dans un style assez intimiste.

Nous retrouvons aussi sous la coupole du Salon d'honneur :

- le dauphin qui servait de fontaine à côté de notre église, témoin de tout le système hydraulique qui alimentait notre ville, comme nous l'avait expliqué Madame Rambaud dans son long article sur la *Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux*.

- Enfin, le beau panneau de bois sculpté, élément de décor provenant de l'ancienne chapelle du château, décoré du Soleil entouré des symboles des Evangélistes, conservé à l'église Saint Jean Baptiste.

C'est ensuite au Colbert "bibliophile" que nous devions nous intéresser pensant, à la petite bibliothèque que le ministre s'était constitué au château de Sceaux qui sans soutenir la comparaison avec la grande Colbertine avait son importance.

Les manuscrits anciens tant orientaux, latins, grecs, italiens, espagnols que français, reliés en maroquin rouge *aux armes d'or à la couleuvre ondoyante en pal d'azur* au chiffre de Colbert, dont les fers avaient été gravés par Thomassin père, ont forcé notre admiration. Les documents autographes, en particulier ceux adressés par Colbert à son fils Seignelay, censés aider ce dernier à parfaire ses connaissances dans les domaines techniques et administratifs, ont éveillé notre intérêt.

Nous nous sommes extasiés devant les Tapisseries pour lesquelles Colbert avait un goût particulier. Notre conférencier nous a rappelé que Colbert, soucieux de développer une production artistique susceptible de concurrencer celle des Flandres, avait acquis pour son compte personnel une tenture de Beauvais représentant des Verdures, en sept pièces, à ses armes, au château de Sceaux.

La tenture de basse lisse des *Enfants jardiniers* (thème cher au XVIII^e. siècle) de Le Brun, réalisée par la Manufacture des Gobelins, nous a ramené aux peintures du Pavillon de l'Aurore...

Enfin, c'est en imaginant ici les fêtes qui réunissaient architectes, artistes, comédiens sous la direction de Louis XIV, à Versailles, à Saint Germain, à Chambord, que nous avons pour notre part évoqué la fête offerte par Colbert au Roi, à Sceaux en 1679.

Cette fastueuse exposition réalisée par la Délégation aux Célébrations nationales de la Direction des Archives de France et par la Bibliothèque nationale avec le concours de la Compagnie de Saint Gobain, nous a beaucoup apporté et en qualité de Scéens nous nous sommes sentis concernés !

Micheline HENRY

RAPPORT D'ACTIVITE DES AMIS DE SCEAUX

1983

Assemblée générale du 4 février 1984

La cinquième Assemblée générale, depuis la renaissance de notre Société, en 1979, s'est tenue dans les locaux de la M.J.C. que son directeur, M. Alain Charles, avait aimablement mis à notre disposition. En voici le résumé :

Le Bulletin

Le premier numéro de la nouvelle série a été composé sur la machine à traitement de texte de la Bibliothèque Municipale et tiré sur la machine Offset de la M.J.C. Grâce à ces moyens d'édition artisanaux, les prix sont très avantageux. Ce numéro se compose de cinq articles, agrémentés de trente six illustrations, formant un bulletin de soixante six pages. Il sera servi gratuitement aux membres de l'association qui ont acquitté leur cotisation de 50 F. Le tirage sera de quatre cents exemplaires de façon à faire connaître notre bulletin en dehors de l'association. Le numéro sera vendu 25 F aux personnes qui ne font pas partie de l'association. Nous demandons à tous de nous aider à le faire connaître, surtout en recrutant de nouveaux membres.

Conférence

A notre Assemblée générale du 23 mars 1983, Martine Grigaut, membre du bureau des Amis de Sceaux, a prononcé une conférence sur **La Rive Gauche, un journal de la banlieue sud**. Nous avons pu ainsi profiter d'un aspect des recherches originales qu'elle avait entreprises pour sa thèse de Doctorat de 3ème cycle en Histoire sur : **Les élections dans les circonscriptions de Sceaux de 1889 à 1914**. Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle vient de soutenir cette thèse avec succès et nous l'en félicitons sincèrement. Cette conférence est publiée dans notre premier bulletin.

Visites

En mars 1983, la visite de l'Arsenal, "domicile de dignité" du duc du Maine a été suivie par 25 de nos membres, M. Jean Claude Garreta, conservateur en chef de l'Arsenal nous en a fait apprécier toutes les merveilles. Le compte rendu de cette visite par Micheline Henry est publié dans le bulletin.

En avril, notre pèlerinage littéraire au Val d'Aulnay a bénéficié d'un temps splendide. J'ai pu guider une quarantaine de nos membres sur les traces de Balzac à la maison du poète H. de Latouche, sur sa tombe, à la Vallée aux loups, à la propriété Thévenin, ancienne demeure de Delamarnière, intendant du duc de Penthièvre et pour finir, Madame de Loustal-Croux nous a offert une réception dans sa demeure qui fut celle du marquis de Chateaugiron. Cette visite a eu un tel succès que nous avons dû refuser des inscriptions et comme l'association *Sceaux-Accueil* m'a demandé de la refaire pour ses membres le 25 et le 27 octobre, nous avons pu inviter les personnes qui n'avaient pu être acceptées à se joindre à la seconde visite.

La réédition récente du roman d'Henri de Latouche : *Fragoletta* va raviver l'intérêt sur cet écrivain romantique injustement oublié.

Et d'autre part, l'Association : *Rencontres du Val d'Aulnay* présidée par Mme de Loustal-Croux organise en mai un festival de musique avec concerts en plein air dans les diverses propriétés historiques du Val d'Aulnay.

Une exposition et un montage audio-visuel sera consacré aux habitants célèbres de cette vallée à partir du début du 18ème siècle jusqu'à Chateaubriand (1817). La seconde partie de cette exposition abordera l'année prochaine Latouche et les romantiques qui lui rendaient visite, notre concours sera sans doute demandé à cette occasion.

Nous avons organisé une autre visite cette année au mois de novembre, celle de la magnifique *Exposition Colbert* à la Monnaie de Paris. Je crois que notre guide a passionné tout le monde.

Bulletin municipal

Pour faire connaître l'histoire de Sceaux à ceux qui ne sont pas membre de notre association, nous avons collaboré encore cette année au Bulletin municipal de

Sceaux qui nous ouvre très volontiers les colonnes de sa nouvelle rubrique : Histoire de Sceaux. En plus de la rubrique régulière : "Des noms pour des rues" que Thérèse Pila écrit en tant que bibliothécaire municipale, elle a publié un article sur le mariage de Bernadotte à Sceaux en janvier, Mme Rambaud a donné un article très apprécié dans le numéro de mars sur "*Le marché aux bestiaux de Sceaux au temps de Colbert*", j'ai écrit pour le numéro d'avril un article sur "*Les rêveurs du Val d'Aulnay*" et Mme Henry qui vient d'achever un mémoire de maîtrise pour l'Ecole du Louvre sur Jean-Jacques Champin, a fourni un article de 3 pages, très illustré sur cet illustrateur et peintre de Sceaux, il va bientôt paraître.

92 Radio



Mais notre action dépasse le territoire de notre commune puisqu'on peut nous entendre aussi sur les ondes d'une radio libre, la Radio de l'Ile de France, 92 Radio sur 91,05 megahertz. Plusieurs d'entre nous se sont rendus dans leurs studios à Nanterre où ils sont interviewés pendant 30 minutes par un bon journaliste : M. Schebat. Les émissions passent en direct à 13 H 30, mais nous avons enregistré quelques cassettes que vous pouvez demander à écouter à la Bibliothèque. En particulier, celles des deux émissions de Claude Bunot-Klein et moi-même sur la *Ménagerie de la duchesse du Maine*. Ces émissions sont un des fruits du travail entrepris depuis deux ans par Mme Bunot-Klein pour son mémoire de maîtrise à l'Institut d'Art et d'Archéologie sur le bâtiment de l'ancienne gare de Sceaux, le long de l'impasse du marché. Le résultat des travaux très originaux de Mme Bunot-Klein vous sera présenté en octobre ou novembre par une conférence dialoguée que nous ferons ensemble comme nous avons fait ces émissions à la radio. Et bien sûr nous avons l'intention de publier cette conférence dans notre prochain bulletin.

A 92 Radio, nous avons aussi enregistré une émission de Mme Rambaud sur le marché de Sceaux le 27 mai, de Mme Henry sur Jean-Jacques Champin en avril, j'ai fait deux émissions sur Chateaubriand à la Vallée aux loups en juin, sur le duc du Maine à l'Arsenal en octobre, et enfin sur la cave du duc de Penthièvre. J'espère que certains d'entre vous pourront venir aussi prêter leur concours à cette radio qui atteint paraît-il 30 000 auditeurs et qui émet tous les jours à 13 H 30 une émission intitulée : *Les Mémoires de la ville* à laquelle collabore de nombreux membres de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France.

Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France

Notre association a présenté sa candidature à cette Fédération savante et elle a été acceptée. C'est ainsi que nous avons présenté avec Thérèse Pila deux communications à un colloque de cette Fédération qui s'est tenu en octobre 1983 à Suresne sur : *La vigne et le vin en Ile de France*. Je vous parlerai de la cave du duc de Penthièvre à Sceaux d'après les inventaires de 1793 et Thérèse Pila vous parlera de l'étendue des vignes à Sceaux de 1781 à 1846. Nos communications seront publiées prochainement dans les Mémoires de cette Fédération.

Collaboration avec les Associations

Nous avons aussi prêté notre collaboration à plusieurs sociétés qui nous ont demandé des conférences :

Thérèse Pila a parlé de l'Etendue des vignes à Sceaux à l'Assemblée générale de la *Société de la Légion d'Honneur* à Sceaux.

La *Société des Amis d'Honoré de Balzac* m'a demandé de refaire ma conférence sur Latouche et Balzac à Aulnay en février 1983 à la Maison de Balzac. *Le Courrier Balzacien* dans son numéro de janvier 1984 l'a publiée in-extenso.

Collaboration avec la Municipalité

Enfin la collaboration de notre association est demandé parfois par la Municipalité, par exemple pour participer aux recherches d'une commission chargée de recenser les plaques commémoratives des victimes des dernières guerres. On nous demandé récemment nos suggestions quant aux noms à attribuer aux nouvelles rues de l'Ilot Charaire. Nous avons suggéré : **Joseph Bergeret de Frouville** maire de Sceaux de 1919 à 1924, c'est lui qui a réussi à faire acheter le domaine par le Département de la Seine. Ce nom est adopté. Nous avons aussi suggéré : **Le Bal de Sceaux** comme nom d'une rue, la Municipalité a préféré le nom de l'auteur de cette nouvelle : **Honoré de Balzac**. Avec en sous-titre : auteur du Bal de Sceaux, cette rue mènera à la Bibliothèque, ce qui convient parfaitement. La Municipalité nous a signalé qu'elle avait l'intention d'entreprendre les travaux de restauration des colonnes du jardin de la Ménagerie, sur un projet ayant obtenu l'accord des monuments historiques. Nous avons suggéré



le rétablissement de la boule de pierre qui surmontait ces colonnes et fourni les documents qui la représentait. Cette restauration est en cours. Nous avons rédigé une demande le 27 avril à M. Blanchecotte, architecte en chef des monuments de France à Nanterre, pour que le bâtiment du marché aux bestiaux de Sceaux soit classé, nous attendons la réponse.

Programme pour 1984

Et maintenant quels sont nos projets pour 1984 ?

Ce sera une année Penthivière, à commencer par la causerie que je vais vous faire sur sa cave. Nous avons la chance d'avoir obtenu le concours de Mme Suzanne d'Huart, conservateur en chef aux Archives Nationales, qui a rédigé le catalogue des Archives de la Maison de France (où sont conservés tous les papiers du duc de Penthivière). Elle va nous parler le 14 mars à l'Ancienne Mairie du duc de Penthivière, précurseur de la justice sociale.

Ce sont deux châteaux du duc de Penthivière que nous irons visiter pour notre excursion du 9 mai : Anet et Bizy à Vernon (Eure). Nous partirons en car le matin et déjeunerons à Vernon. La visite de Vernon sera guidée par Michel de Decker, historien, auteur d'un ouvrage sur Vernon.

En juin, nous prêterons notre concours à la fête de la Sainte Estelle qui est le congrès annuel du Félibrige. Il prendra une ampleur particulière cette année du fait de la célébration au centenaire de la venue de Frédéric Mistral à Sceaux. De grandes fêtes sont prévues. Nous serons chargés en particulier de faire visiter Sceaux à des groupes provençaux.

Et puis il faudra travailler au prochain bulletin dont le sommaire est déjà prévu. J'aimerais dans l'avenir créer une nouvelle rubrique : Souvenirs de Scéens, qui pourrait être faite à base d'interviews sur magnétophone.

Et en 1985 ? Il faudra fêter le vrai centenaire du Lycée Lakanal pour commencer...

Vous voyez que nous avons de quoi faire et pour finir, je veux signaler l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque Municipale. Nous y aurons un local de 30 m² où nous pourrons organiser les collections sur l'histoire locale. Mais ce sera un travail de longue haleine que nous ferons ensemble petit à petit au cours des années à venir.

Renée LEMAITRE

LA MAISON AU PUIITS

et le souvenir de la famille FOURCADE-CANCELLE

Dans la cour intérieure de notre nouvelle Bibliothèque Municipale, rue Honoré de Balzac, on peut voir un vieux puits provenant d'une maison ancienne, 23 rue des Imbergères, maintenant démolie et remplacée par un nouveau bâtiment : la résidence des personnes âgées. C'était l'atelier de Jacques Hiard, ébéniste (1787-1860) qui l'avait acquis en 1856 ainsi que la maison voisine ornée du joli fronton Directoire Aux Muses (qui sont l'emblème de notre Société). La maison Aux Muses avait été construite en 1780 par Jacques Marin Bayeux et surélevée en 1818 par son troisième propriétaire Jean Tutil Guilpain qui dut y ajouter aussi le fronton. Cinq générations de membres de la famille Hiard possédèrent cette maison qu'ils mirent en location. Ce fut successivement : une pension de petites filles (1852 à 1854), un bureau de poste (1855 à 1857), une marchande de meuble, un commissariat de police (1861) enfin un confiseur.

Quant à la maison au puits elle passa aux mains du fils de Jacques Hiard : Clair Gaston Hiard, huissier à Paris (1818-1896) qui y séjournait fréquemment. Sa fille Claire Hiard (1848-1936) épousa Edouard Fourcade-Cancellé (1841-1918), chef de Service de la Compagnie du Canal de Suez, administrateur de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris et du Bureau de Bienfaisance de Sceaux. (Les membres de la famille Hiard étaient d'ailleurs de père en fils administrateurs et présidents de la Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux).

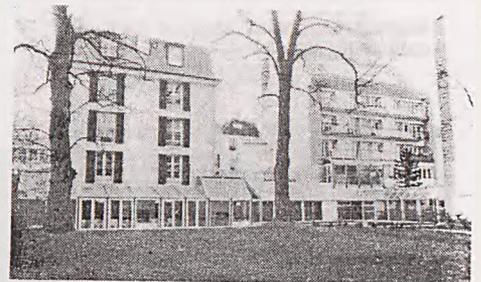
Les Fourcade-Cancellé habitèrent successivement à Neuilly et à la maison du puits. Ils eurent trois enfants : Henri qui habita avec sa famille (3 enfants) la maison voisine (le 25). Jeanne (1876-1953), artiste-peintre qui resta célibataire et habita le 23 côté jardin. Enfin Georges (1881-1971), comptable à la Compagnie du Canal de Suez qui s'installa définitivement dans la maison au puits après son mariage avec Marguerite Touret (1901-1978).



La cour intérieure de la Bibliothèque Municipale avec le puits de la maison Fourcade
Photo Ray Gill



La maison au puits démolie en 1983
coll. Fourcade



La résidence des personnes âgées sur le même emplacement
Photo SEBMIS



Jacques HIARD
ébéniste 1787-1860
Coll. Fourcade



Georges Fourcade-Cancellé 1881-1971
coll. Fourcade



François Fourcade-Cancellé 1935-1984
Coll. Fourcade

Ils eurent quatre enfants. Ils perdirent l'aîné Jacques, à la guerre d'Algérie. Leur fils Jean-Pierre et leur fille Claude habitent maintenant en province. Georges Fourcade-Cancellé avait réuni une collection très importante de documents de toutes sortes sur l'histoire de Sceaux et de sa région, il devint tout naturellement l'archiviste de la Société des Amis de Sceaux. Leur dernier fils François avait hérité de la passion de son père pour l'histoire locale et quand notre Société reprit vie en 1979, il en devint le vice-président. Certains se souviennent que déjà, étant enfant, il aidait son père à transporter des gravures pour orner le Pavillon de l'Aurore où Odette de Loustal-Croux organisait dès 1945 les premiers concerts de la Société *Nuits de Sceaux*.

Pendant quatre années, il participa aux travaux de notre groupe, faisant des recherches dans ses documents et les prêtant toujours avec une inépuisable bonne grâce. On peut se souvenir en particulier de sa contribution capitale à notre exposition sur le Bal de Sceaux en 1981. Pourtant son métier de délégué de ventes à la Société Saint Gobain Desjonquières le prenait beaucoup (il avait reçu en 1982 des mains du Maire de Sceaux M. Guldner la médaille d'honneur du travail). Un tragique accident de voiture l'a emporté le 14 novembre 1984 à l'âge de 49 ans, il laisse un jeune femme et deux grands fils vers lesquels vont toutes nos pensées de compassion, ainsi que vers ses proches.

Les Amis de Sceaux dont il était l'âme, conserveront précieusement son souvenir et l'évoqueront en particulier quand ils contempleront, dans le patio de la Bibliothèque, le vieux puits vestige de sa maison d'enfance, en descendant à la jolie salle d'Histoire locale qui est leur asile à la Bibliothèque.

Renée LEMAITRE

Renée LEMAITRE

LE SOURIRE DE JULIETTE DUSSOURT

Oui, c'est un visage souriant et affable que nous offrait toujours Madame Raymond Dussourt quand on avait la chance de la rencontrer. Toujours élégante, ses cheveux blonds joliment bouclés, elle vous tenait tout de suite au courant de plusieurs projets qui devaient l'amener à traverser tout Paris pour acheter un joli tissu pour faire des rideaux à l'un de ses cinq enfants, à faire encadrer une vieille gravure de Sceaux pour donner à l'un de ses vingt petits enfants, à chercher comment exécuter pour les Amis de Sceaux un décor pour mettre en valeur une exposition.

Elle appartenait toute à tous et ne pensait qu'à rendre service. Et la saveur des petites histoires de la ville de Sceaux qu'elle racontait avec tant d'esprit !

Le magasin d'antiquités qu'elle avait tenu avec son mari (à l'emplacement de "La fleur de lin") de 1958 à 1968, l'avait rendue témoin de toute la vie de la rue Houdan. Elle avait suivi toutes les transformations du jardin de la Ménagerie puisqu'elle habitait Boulevard Colbert depuis le temps lointain du "club scéen".

Elle nous a quitté le 29 août 1984 à 78 ans. Comme cette phrase que portait son faire part lui convenait bien :

Rien de plus simple que de vieillir jeune. Il suffit de travailler dans la joie tout en donnant le plus possible de son coeur.

Renée LEMAITRE



Madame Dussourt à la fête du bal de Sceaux
le 13 juin 1981

ADIEU A ANNETTE HERR

Nous ne verrons plus la frêle silhouette, la sacoche à la main, du Docteur Annette Herr ; elle nous a quitté le 29 janvier 1985, son coeur qui avait tant battu à l'écoute de ses malades, ayant arrêté son long mouvement.

Annette Herr, née le 3 juin 1904, avait succédé à son père, lui-même médecin, dès janvier 1934 : c'est donc plus de 50 ans passés au service d'une très large clientèle.

De Châtenay, où elle avait vu le jour, elle connaissait toutes et tous, ne se contentait pas de soigner les corps, mais cherchait aussi à replacer dans leur cadre de vie, celles et ceux qui faisaient appel à son art.



Le Docteur Annette Herr vers 1935

Médecin compétent et dévoué, d'abord femme de profonde et authentique culture aussi ; ne tenait-elle pas ces dernières qualités de cette Famille aux solides et anciennes racines dont elle descendait, de la fière Alsace en particulier ; d'un oncle Lucien Herr qui fut bibliothécaire en chef de l'Ecole Normale Supérieure, compagnon de Peguy, maître de philosophie enseignant à ses élèves la noblesse de la pensée et la beauté de la vie et qui ne pouvait que transmettre ces connaissances infinies qu'Annette Herr aimait à nous faire partager : récits de voyages, compte-rendus de lectures, visites d'expositions qu'elle nous relatait avec un talent et une ferveur intarissables. Nous avons l'honneur de faire parti de la même Amicale de Médecins, nous avons voyagé ensemble ; déjà très fatiguée, elle n'avait pas renoncé en 1984 à une visite dans les Ardennes ; elle était inscrite pour la Grèce au printemps 1985... elle ne put hélas, nous faire profiter de ses connaissances hellénistes.

Que dire, en outre, de la part active qu'elle a pris dans la Société des Amis de Sceaux, à la renaissance de laquelle elle a travaillé avec tous.

Et le médecin, au milieu de ce florilège ? Elle se partageait entre les enfants : médecin de P.M.I. à Sceaux, médecin du lycée Marie Curie, médecin de P.M.I. au foyer des H.L.M. à Paris, et médecin de la crèche de Sceaux, les enfants à qui elle offrait ses services éclairés, à la limite du bénévolat, mais aussi les adultes, femmes et hommes de Châtenay, Sceaux, Fontenay, Bourg la Reine, Antony (et plus encore) qu'elle entourait de sa compétence, mais aussi d'un dévouement à la fois délicat, efficace et souriant ; ne laissant rien au hasard, "accrocheuse" sur les investigations, les secours possibles des différents spécialistes.

Avec discrétion, gentillesse elle a beaucoup travaillé : se donner corps et âme durant un demi-siècle, avec tant de foi, à ses concitoyens et à son prochain, n'est pas chose commune ; il fallait lui rendre cet hommage, avec reconnaissance et ferveur ; Chère Amie Annette, vos Amis ne sont pas près de vous oublier.

Dr Adolphe LESUR

LES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale fondée en 1924

Extrait des statuts

ARTICLE. II

La Société **Les Amis de Sceaux** a pour objet de rechercher, de recueillir, d'inventorier tous documents, témoignages, souvenirs concernant la ville de Sceaux et sa région et de les mettre à la disposition du public.

La Société se propose d'organiser des conférences, promenades et visites, des expositions, des spectacles, etc... Elle pourra publier les communications qui auront été faites aux Assemblées, les travaux de ses membres, sous forme de bulletins, livres, enregistrement, reproductions, etc...

Bulletin d'adhésion aux Amis de Sceaux

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Profession :

Membre actif 50 F

Membre bienfaiteur à partir de 100 F

Facultatif :

Souhaite participer aux recherches sur l'histoire locale OUI NON

Peut communiquer des documents ou répondre à un interview OUI NON

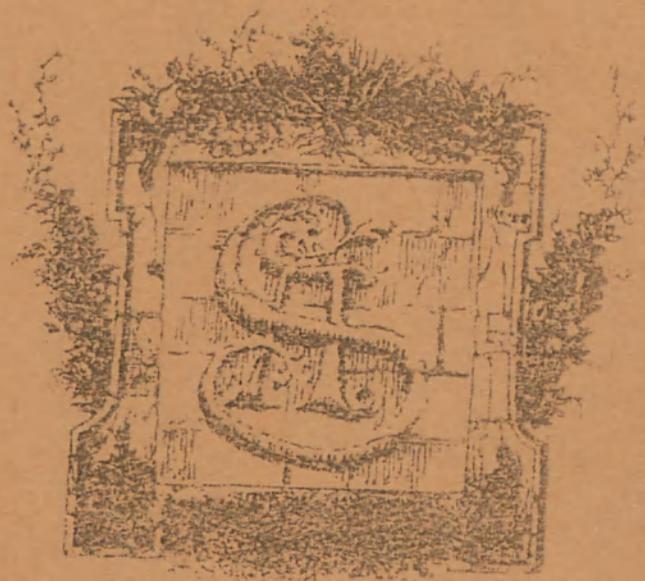
I.S.S.N. : 0758 - 8151

Directrice de publication : Renée Lemaître

Impression : Maison des Jeunes et de la Culture

21, rue des Ecoles

92330 SCEAUX



NOTRE COUVERTURE

Dessin de Chapuy, lithographie par J. Arnout figurant sur le plan topographique de la ville de Sceaux dressé par A. Trouffillot, géomètre, en 1863.